



DOCUMENT PROVISOIRE

**NEO
TERRA**

Accompagner et accélérer la transition

FICHES ACTIONS

DOCUMENT DE TRAVAIL

HORS DÉLIBÉRATION DU 9 JUILLET 2019



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Introduction

Les défis que nous avons énoncés définissent les lignes d'action stratégiques qui permettent d'enclencher une mutation profonde et systémique du modèle de développement néo-aquitain.

Ce cadre d'ambition globale permet d'embarquer l'ensemble des acteurs et l'ensemble des secteurs, incitant chacun à assumer ses responsabilités et à jouer sa partie pour que toutes les initiatives s'articulent autour d'un seul et même objectif : faire de la Nouvelle Aquitaine un territoire exemplaire et avant-gardiste en matière de développement durable. Cette stratégie environnementale ne pourra faire la démonstration de sa pertinence et de son efficacité que si elle sait également s'adosser à un guide pour l'action concret, déclinant les grands axes en autant de réalisations fixées dans leur calendrier, leurs objectifs, les moyens qui leur sont alloués.

Les 84 fiches actions qui suivent constituent la trame de cette mise en œuvre. Elles ne sont pas toutes de même rang, ne s'inscrivent pas toutes dans la même temporalité, ne reposent pas toutes sur un même degré de précision. Il est au contraire impératif de savoir conjuguer valeurs et pragmatisme, court, moyen et long termes, ambition et adaptation. Nombre de ses fiches auront vocation à être précisées, amendées, enrichies au cours du temps. Nombre d'entre elles mettent en mouvement des acteurs différents : une philosophie partenariale et contractuelle imprègne donc l'ensemble de cette trajectoire.

Sommaire

Fiche 1. Favoriser l'appropriation et le portage citoyen de la transition énergétique	6
Fiche 2. Massifier l'éducation à l'environnement et diffuser largement les rapports ECOBIOSE et ACCLIMATERRA.	7
Fiche 3. Développer les achats socio et éco-responsables	9
Fiche 4. Contribuer à la construction d'une information fiable et à son utilisation pour les politiques régionales.	10
Fiche 5. Renforcer la diffusion et la médiation des connaissances scientifiques produites en région dans le champ des transitions énergétiques et écologiques au bénéfice de tous les acteurs et citoyens néo-aquitains	11
Fiche 6. Garantir l'implication des citoyens notamment dans les politiques publiques en Région	12
Fiche 7. Adopter des pratiques agroécologiques et sortir des pesticides de synthèse.	13
Fiche 8. Développer la certification Haute Valeur Environnementale des exploitations.	16
Fiche 9. Développer les productions biologiques	17
Fiche 10. Accompagner les circuits alimentaires locaux.	19
Fiche 11. Conforter les signes officiels de qualité et d'origine dans la transition agricole	20
Fiche 12. Stocker du carbone et de l'azote sur les terres agricoles et limiter les gaz à effet de serre	21
Fiche 13. Développer l'autonomie alimentaire et protéique	23
Fiche 14. Optimiser la gestion de la ressource en eau	24
Fiche 15. Placer le bien-être animal au cœur des stratégies d'adaptation des filières d'élevage.	26
Fiche 16. Anticiper les changements climatiques en développant des stratégies d'adaptation des filières . . .	27
Fiche 17. Contractualiser avec les filières sur les différents volets de la transition agroécologique	28
Fiche 18. Permettre l'installation de nouveaux exploitants dans des modes de production durables	29
Fiche 19. Créer, par une adaptation des dispositifs Orientation, Formation et Emploi, un environnement favorable à la transition agroécologique	30
Fiche 20. Mobiliser la recherche, l'innovation et développer les liens avec l'expérimentation	32
Fiche 21. Développer des modes de financements innovants en faveur de la transition agro-écologique.	33
Fiche 22. Engager les entreprises régionales vers la performance et l'excellence	34
Fiche 23. Développer les compétences dans la transition énergétique et écologique et assurer la sensibilisation et la diffusion de l'information.	36
Fiche 24. Faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1 ^{ère} destination de tourisme durable.	38
Fiche 25. Rendre les TPE actrices de la résilience des territoires et de la lutte contre le dérèglement climatique.	40
Fiche 26. Cap vers une Région Numérique 100% durable.	42
Fiche 27. Encourager un urbanisme des courtes distances	44
Fiche 28. Innover pour rapprocher et faciliter l'accès aux formations.	45
Fiche 29. Favoriser l'articulation des flux de mobilités par une politique des temporalités et le déploiement des outils de management de la mobilité	46
Fiche 30. Soutenir les solutions de mobilité innovantes dans les territoires.	47
Fiche 31. Continuer à investir pour des transports régionaux toujours plus attractifs	48
Fiche 32. Développer l'usage du covoiturage sur les courtes distances	51

Fiche 33. Développer les services d'autopartage	52
Fiche 34. Développer l'usage du vélo.	53
Fiche 35. Favoriser l'écomobilité scolaire	55
Fiche 36. Augmenter la part modale du fer, du fluvial et du maritime pour le transport de marchandises	56
Fiche 37. Verdir les flottes régionales de transport de voyageurs	57
Fiche 38. Expérimenter des solutions de transport plus écologiques pour les entreprises	59
Fiche 39. Déployer une offre de station d'avitaillement en carburant alternatif et de recharge électrique favorisant une mobilité plus « verte »	61
Fiche 40. Accélérer le développement de solutions énergétiques propres, notamment pour les applications de mobilité et stockage stationnaire d'énergie	62
Fiche 41. Accélérer les transitions en matière de mobilité par l'innovation	64
Fiche 42. Accompagner les opérations de rénovation énergétique des bâtiments	67
Fiche 43. Accompagner les territoires dans leur transition écologique et énergétique	69
Fiche 44. Accompagner la transformation de la filière BTP vers des pratiques écoresponsables	70
Fiche 45. Promouvoir le matériau bois et augmenter l'utilisation de bois local dans la construction et l'aménagement	71
Fiche 46. 100 % des populations concernées par des risques d'inondations, submersion et érosion couvert par des actions de prévention	73
Fiche 47. Une adaptation aux risques naturels et au changement climatique privilégiant la résilience et les solutions souples.	74
Fiche 48. Les Parcs Naturels Régionaux, des territoires exemplaires qui innovent et relaient les politiques régionales.	75
Fiche 49. Développer et diversifier la production de chaleur renouvelable	76
Fiche 50. Diversifier la production de gaz vert	77
Fiche 51. Développer la production de biométhane	79
Fiche 52. Faire du potentiel de production d'électricité renouvelable de la Nouvelle-Aquitaine un atout pour les territoires et les industriels	80
Fiche 53. La prévention de la production des déchets priorité du modèle néo-aquitain de production et de consommation	82
Fiche 54. Aider au développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation	83
Fiche 55. Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	84
Fiche 56. La Nouvelle-Aquitaine, une région tendant vers le « zéro plastique ».	85
Fiche 57. L'économie circulaire comme facteur de performance des entreprises et de développement des territoires	86
Fiche 58. L'économie circulaire facteur de transition des filières d'excellence de la Nouvelle-Aquitaine	87
Fiche 59. Préserver les hotspots de la biodiversité pour stopper l'extinction des espèces	88
Fiche 60. Des territoires engagés vers la sortie totale des pesticides en zone agricole et non agricole	89
Fiche 61. Une agriculture, sylviculture, pêche contributrice nette de biodiversité	90
Fiche 62. Zéro perte nette de surface en milieux naturels, notamment zéro destruction nette de zones humides	91

Fiche 63. 1 000 territoires néo-aquitains engagés dans la reconquête de la biodiversité : aménagement du territoire, urbanisme opérationnel, planification, nature en ville, espaces naturels.....	92
Fiche 64. Mettre en place un dispositif : « La biodiversité en action en réponse aux défis sociétaux ».	93
Fiche 65. Une stratégie régionale biodiversité ambitieuse et partagée à la hauteur du déclin de la biodiversité	94
Fiche 66. Plus de « zone blanche » en matière de connaissance de la biodiversité : biodiversité des sols, biodiversité marine, entomofaune...	95
Fiche 67. Limiter les incidences sur les milieux marins et littoraux (eau et biodiversité)	96
Fiche 68. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques en assurant une cohérence entre les aménagements et la trame verte et bleue : passer sous le seuil de 15 obstacles à l'écoulement pour 100 km, résorber de 50% des points noirs terrestres et réduire de 50% le taux de fragmentation écosystèmes aquatiques	97
Fiche 69. 100% de ressource hydrique et milieux aquatiques en bon état d'ici 2025	98
Fiche 70. Faire des friches une opportunité de sobriété foncière et de développement économique.	99
Fiche 71. Dépolluer les friches industrielles pour développer la ville et maîtriser l'étalement urbain	100
Fiche 72. Augmenter la séquestration carbone en forêt	101
Fiche 73. Nouveau mode de gestion forestière.	102
Fiche 74. Vers le zéro déchet	103
Fiche 75. Vers une consommation énergétique responsable	104
Fiche 76. Diminuer la consommation d'eau de la Région de 30% et veiller à la qualité de l'eau (consommée et rejetée)	105
Fiche 77. Favoriser la mobilité durable et améliorer les déplacements professionnels	106
Fiche 78. Agir sur les bâtiments administratifs et les lycées	108
Fiche 79. Des agents ambassadeurs de la transition écologique pour la reconquête de la biodiversité	110
Fiche 80. Établir un Diagnostic de Développement Durable interne	111
Fiche 81. Vers une Administration Numérique Responsable	112
Fiche 82. Sensibiliser les agents par la formation	114
Fiche 83. Mettre en place une démarche inclusive auprès des agents	115
Fiche 84. Proposition d'organisation pour la gouvernance de Néo Terra.	116
Glossaire des sigles.	117

● Fiche 1

Favoriser l'appropriation et le portage citoyen de la transition énergétique

DESCRIPTIF :

La Transition Écologique ne pourra se faire sans l'implication des citoyens : sobriété énergétique dans tous les usages, consommation responsable améliorant le bilan carbone... Néanmoins de nombreux verrous subsistent encore : méconnaissance des enjeux, freins psychologiques... Au-delà de cette seule appropriation, les collectivités et les citoyens doivent devenir acteur économique de la transition écologique et pouvoir porter des projets dans une logique de développement local. La Région Nouvelle-Aquitaine, chef de file de la Transition Énergétique, se doit d'accompagner la société civile et les territoires dans l'appropriation des enjeux de la Transition Énergétique, les aider à mettre en place les moyens d'accélérer cette transition et d'en favoriser les retombées pour le plus grand nombre. Trois axes d'action sont à déployer :

- Développer la conscience et la mobilisation citoyenne autour de la transition énergétique et climatique
- Former les acteurs (citoyens, élus, porteurs de projets...) à la transition écologique, à la concertation et au dialogue territorial, à la qualité environnementale des projets
- Favoriser l'ancrage et les retombées territoriales

INDICATEURS

- Nombre de personnes sensibilisées et consultées

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Évaluer la connaissance citoyenne des enjeux pour mieux définir les modalités de communication** (implication possible du laboratoire d'innovation publique LaBase...)
- **Lancer une campagne de communication/information grand public sur la nécessité de tous s'engager**, aux côtés de la Région, pour la transition écologique : campagne médias, portail internet, vidéos, événement avec, par exemple, un Prix spécial transition écologique au Salon de la BD d'Angoulême...
- **Développer un centre de ressources, portail Transition Énergétique et Écologique régional** (mise à disposition notamment des outils, retours d'expériences des démarches type TEPOS et projets participatifs et citoyens, outils sur l'autorénovation de son logement...)
- **Promouvoir les projets et activités de sensibilisation** : outils pédagogiques scolaires, AAP auprès des lycéens, outils innovants pour toucher des publics « éloignés » (Serious Games...), sensibilisation par l'art, intégration au programme du nouveau Service Universel...

ACTIONS À 3 ANS :

- **Développer des outils innovants de mise en relation et de mobilisation citoyenne** autour de projets (applications, Kit « la transition énergétique pour les citoyens »...)
- **Mener des actions de sensibilisation des acteurs**, notamment auprès des élus communaux et communautaires suite aux élections de 2020
- **Développer des démarches innovantes de co-construction et d'accompagnement d'une stratégie territoriale** de Transition Écologique ou de projets (appel à projet sur des méthodes innovantes, capitalisation des expériences, espaces de dialogue au sein des territoires où s'informer/se former/débattre, comités citoyens de suivi...)
- **Impulser et soutenir des projets de Transition Écologique portés par des collectivités et/ou des citoyens** : centre de ressources, accompagnement (réseau CIRENA), soutien (AAP Projets participatifs et citoyens...)

● Fiche 2

Massifier l'éducation à l'environnement et diffuser largement les rapports ECOBIOSE et ACCLIMATERRA

DESCRIPTIF :

La préservation du patrimoine naturel est un axe fort des politiques publiques, les institutions ayant conscience de son importance dans le cadre d'un développement soutenable des territoires. La sensibilisation des citoyens à cette préservation est de ce fait essentielle.

Trois enjeux globaux justifient la politique régionale actuelle en faveur de l'Éducation à l'environnement :

- L'érosion continue de la biodiversité : dégradation des milieux et espèces, consommation des espaces naturels et périurbains, manque de connaissances sur les secteurs de richesse écologique ou des corridors écologiques,
- L'empreinte écologique encore importante à chaque échelle : du particulier à l'entreprise ou à l'aménageur ; efforts à poursuivre sur les économies d'eau et d'énergie, l'utilisation d'énergies renouvelables, la réduction du bilan carbone ou des nuisances, l'utilisation de produits sains pour une meilleure santé
- La quête de sens sur les actions menées en faveur de la protection de l'environnement

Parce qu'il n'y aura pas d'actions efficaces ni de débats constructifs sans citoyens éclairés, il est indispensable de soutenir une offre éducative de qualité qui permette aux citoyens de dépasser le cap des perceptions ou des connaissances partielles.

Pour ce faire la Région soutient les structures régionales organisées en têtes de réseaux dans leur mise en œuvre de programmes annuels d'animation et de médiation (sensibilisation, information, formation) à disposition d'un large public. La Région soutient également les initiatives innovantes, exemplaires et significatives d'éducation dans le milieu associatif.

À côté de ces deux dispositifs existants, et consciente que l'éducation relative à l'environnement est conçue comme un processus dans lequel les jeunes et notamment les lycées prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement, il est proposé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des lycées et des lycéens.

Il s'agit d'identifier en étroite collaboration avec les 3 rectorats d'académie, la DRAAF, les besoins des

lycéens et des professeurs en matière de vulgarisation scientifique pour mieux intégrer les apports des rapports scientifiques commandés par la Région (AcclimaTerra et Ecobiose), animations, interventions scientifiques, sorties de terrain, projets de classe.

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES :

- Soutien des têtes de réseaux en EEDD (éducation à l'environnement) et ECSI (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) et proposer des initiatives de convergence de ces 2 familles d'acteurs
- AMI Lycée environnement – identifier, en étroite collaboration avec les 3 recteurs d'académie et la DRAAF, les besoins des lycéens et des professeurs en matière de vulgarisation scientifique pour mieux intégrer les apports des rapports scientifiques commandés par la Région, animations, interventions scientifique, sortie de terrain, projet de classe
- Poursuivre et développer l'appel à projets ECSI (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) comme outil d'éducation des citoyens aux Objectifs de Développement Durable dans une vision mondialiste (penser global/agir local)
- Sensibiliser les jeunes à la Santé Environnement : ces actions doivent permettre à cette nouvelle génération de devenir des acteurs et des moteurs de changement dans leurs environnements. Le Plan Régional Santé Environnement 3 a inscrit une action spécifique en direction des jeunes, répondant à l'un de ses objectifs stratégiques : permettre à chacun d'être acteur de sa santé.

Ainsi, un appel à projet est lancé chaque année, sur la durée du Plan, afin de « sensibiliser les jeunes à la santé environnement lors d'événements qui leur sont destinés ». Les porteurs de projets sont invités à construire des actions d'information, en adaptant les messages et la pédagogie aux différentes catégories de jeunes, et en mobilisant le partenariat nécessaire entre organismes d'information et éducation

→ *Suite des actions page suivante*

● Fiche 2

Massifier l'éducation à l'environnement et diffuser largement les rapports ECOBIOSE et ACCLIMATERRA

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Convention avec le rectorat pour expérimenter l'insertion de l'éducation à l'environnement dans les programmes
- AAP éducation à la coopération et solidarité
- AAP projet citoyen et participatif sur la transition énergétique
- Éditer une plaquette d'information régionale en santé environnement destinée au grand public, cette plaquette sera adaptée au grand public et intégrera des recommandations sur les pratiques au quotidien et indiquera des sources complémentaires d'information utiles au plus grand nombre. La diffusion de cet outil d'information sera réalisée par les professionnels de santé de premier recours, mais également par les services de l'État, collectivités territoriales et associations.

ACTIONS À 3 ANS :

- Création de contenu et de mallettes pédagogiques par des scientifiques reconnus, support à la diffusion de l'éducation à l'environnement dans les classes
- 100 % des Néo-aquitains sensibilisés aux enjeux de l'eau, de l'érosion de la biodiversité, de la raréfaction des ressources... en lien avec les effets du changement climatique
- L'art au service de la prise de conscience de l'urgence environnementale

INDICATEURS

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de projets soutenus

● Fiche 3

Développer les achats socio et éco-responsables

DESCRIPTIF :

Favoriser le développement des achats socio et éco-responsables dans le cadre du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

L'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables constitue une obligation pour les collectivités lorsque leur montant annuel d'achats est supérieur à 100 M€. Cette obligation a été instaurée par la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 (Loi 2014-856). La loi de transition énergétique pour la croissance verte (Loi 2015-992) du 17 août 2015 a élargi ce périmètre en y ajoutant une dimension environnementale.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, qui a abrogé le code des marchés publics, confirme et renforce les conditions de prise en compte des préoccupations sociales et environnementales.

Les acheteurs peuvent ainsi insérer des critères et des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ou dans les contrats de concession.

Les marchés publics, parce qu'ils représentent plus de 200 Md€ en France et près de 650 M€ à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, constituent un relai et un levier majeurs des politiques environnementale et sociale engagées par la Région, en cohérence avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris (COP 21 - décembre 2015).

L'achat public est un maillon essentiel dans l'économie durable. Les achats durables assurent que les produits et services achetés ont un impact environnemental minimal et un impact socio-économique le plus positif possible. De plus, ils doivent conforter l'économie circulaire.

ACTION DÉJÀ ENGAGÉE :

- Déployer les actions inscrites au SPASER

ACTION IMMÉDIATE :

- Développer les achats socio et éco-responsables au sein de l'institution régionale et ses agences

INDICATEURS

- Production d'un bilan annuel régional circonstancié des actions relatives à chacun des axes du SPASER
- Augmentation du chiffre d'affaires des acteurs économiques cibles du SPASER

● Fiche 4

Contribuer à la construction d'une information fiable et à son utilisation pour les politiques régionales

DESCRIPTIF :

L'enjeu est de participer à la production de connaissances scientifiques, à leur identification et à leur production.

Les dispositifs de la Direction recherche, enseignement supérieur et transfert de technologies (Appel à projets ESR, Réseaux régionaux de recherche, Chaires, Projets R&D collaboratifs, Appel à projets Colloque) contribuent ainsi à financer des projets scientifiques construits en partenariat avec des acteurs socio-économiques dans le champ de la TEE.

Observatoire européen des Pyrénées

Dans le cadre de la Communauté de travail des Pyrénées, avec le soutien du programme de coopération territoriale européenne POCTEFA (France-Espagne-Andorre), cette plateforme se veut la référence sur les enjeux du changement climatique et l'adaptation dans le Massif pyrénéen. L'enjeu est de comprendre l'évolution du changement climatique afin de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains au changement climatique et d'aider le territoire à s'adapter à ses impacts. L'idée est de coordonner et de capitaliser les résultats d'autres projets thématiques sur le changement climatique dans les Pyrénées. Cette action vise à générer les produits suivants :

- un catalogue de bonnes pratiques d'initiatives d'adaptation dans les Pyrénées et dans d'autres zones de montagne.
- un cadre méthodologique et participatif avec les acteurs relais du territoire.

ACTIONS IMMÉDIATES :

Il existe déjà un gisement important de connaissances et d'initiatives qui gagnerait à être mieux valorisé. En ce sens, il est proposé :

- D'organiser en interne une veille plus fine et régulière afin de mieux les identifier en vue de partager les enjeux et résultats produits avec les directions concernées de la Région (RESTT, Environnement, ESS, filières, Santé)
- À partir de cette première phase, de concevoir une animation avec des partenaires extérieurs qui soit transversale, pluridisciplinaire et qui fédère les communautés ESR mobilisées via les financements régionaux
- De réaliser un documentaire sur les enjeux de la TEE et les initiatives/solutions développées en Nouvelle-Aquitaine, destiné à être diffusé dans les lycées, sur les territoires voire dans les médias régionaux

INDICATEURS

- Nombre d'événements soutenus

● Fiche 5

Renforcer la diffusion et la médiation des connaissances scientifiques produites en région dans le champ des transitions énergétiques et écologiques au bénéfice de tous les acteurs et citoyens néo-aquitains

DESCRIPTIF :

L'accès de tous les acteurs et citoyens néo-aquitains aux connaissances scientifiques produites dans le champ des TEE constitue un enjeu démocratique et socio-économique majeur. Il permet :

- D'abord de contribuer à former des citoyens éclairés sur les enjeux et innovations permanentes dans ce champ TEE et à renforcer leur engagement et leur responsabilité ;
- Ensuite, d'offrir aux acteurs publics et politiques un ressourcement scientifique de leurs moyens d'action.

Par ailleurs, la Région a une compétence directe en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) (Loi Fioraso 2013) et, à ce titre, coordonne les initiatives des acteurs sur son territoire.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **À l'adresse des citoyens : mobiliser les dispositifs existants** (AAP DSTI, soutien aux structures CCSTI et autres acteurs régionaux, soutien aux programmes structurants (tels que « Curieux ! »), financement d'actions de portée nationale ou internationale (telles que « The Conversation ») pour identifier les actions relevant du champ des TEE et mieux les valoriser en concertation avec ces acteurs.

En direction des acteurs publics et politiques. L'objectif est de sensibiliser, d'alerter, de faire adhérer et de ressourcer ces acteurs en vue d'orienter leurs actions dans le champ des TEE. Il s'agit de valoriser les résultats de projets scientifiques (co-)financés par la Région en produisant des supports permettant de ressourcer ces acteurs : bilans, plaidoyers, argumentaires, notes politiques, etc. En termes pratiques, une réflexion technique doit être engagée pour inciter les organismes et établissements qui bénéficient de financements régionaux (Appel à projets ESR, Réseaux régionaux de recherche, Chaires, Projets R&D collaboratifs, Appel à projet Colloque) à systématiser la production de tels contenus en clôture d'actions, lorsque le sujet s'y prête. Afin de concrétiser cette ambition, la Région pourra mobiliser les services et moyens des organismes et établissements, des acteurs de la CCSTI et solliciter des prestataires pour assurer la production de ces contenus. Il pourra être envisagé de conditionner une partie des financements futurs des différents dispositifs à la réalisation de ces contenus, quand cela fait sens.

INDICATEURS

- Nombre d'acteurs sensibilisés

● Fiche 6

Garantir l'implication des citoyens notamment dans les politiques publiques en Région

DESCRIPTIF :

Participation citoyenne. Réponse aux besoins des territoires (entreprises, associations, collectivités, habitants...). Traductions opérationnelles dans les actions et projets portés par la Région. Mise en réseau de la Région avec des acteurs européens, nationaux et régionaux au service d'un projet politique collectif devant se traduire opérationnellement dans les actions de la collectivité. Encouragement au développement de la logique d'évaluation 360.

L'enjeu est de réussir à associer davantage les citoyens/usagers aux décisions publiques en mettant en place un mode de consultation direct et un budget spécifique. La collectivité n'est ainsi plus seule décisionnaire mais a un rôle d'animation pour définir les actions à mettre en œuvre et ce, de manière prioritaire.

L'objectif est double : répondre au plus près des besoins des citoyens qui vivent sur les territoires et développer l'esprit citoyen.

Au-delà du budget participatif, la participation des citoyens/usagers se fait également au travers des clubs cigales et de la finance participative qui peuvent intervenir en complément des financements publics sur des projets locaux, environnementaux... (financés aujourd'hui par la Direction de l'Économie Territoriale et de l'Environnement).

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Consulter les Néo-aquitains sur les sujets d'intérêt général et territoriaux pour les traduire dans les politiques publiques régionales
- Mettre en place un concours externe de mobilisation du grand public afin de partager les bonnes pratiques et de souligner un territoire déjà engagé
- Développer un site internet dédié à la TEE et à Néo Terra

ACTION À 3 ANS :

- Mettre en place un budget participation 1 % environnement avec des citoyens tirés au sorN

INDICATEURS

- Nombre de néo-aquitains consultés

● Fiche 7

Adopter des pratiques agroécologiques et sortir des pesticides de synthèse

DESCRIPTIF :

Plusieurs approches sont possibles pour faire évoluer un système. Si on prend l'exemple concret de la gestion des mauvaises herbes pour la production d'hiver, plusieurs solutions sont possibles avec des degrés de changements différents. On peut améliorer l'efficacité des traitements en réglant au mieux le pulvérisateur et ainsi utiliser moins de produits phytosanitaires. On peut adapter l'écartement des rangs pour ajouter du désherbage mécanique. Ou alors, on peut reconcevoir le système en associant le colza avec des légumineuses gélives qui vont empêcher la croissance des mauvaises herbes et la venue d'un insecte, la grosse altise, en automne et geler en hiver apportant ainsi de l'azote au colza. Cette dernière approche correspond à la mise en place de pratiques agroécologiques.

En effet, d'après Olivier De Schutter, rapporteur des Nations unies du droit à l'alimentation jusqu'en 2014, l'agro-écologie est un « **ensemble de pratiques agricoles** » visant à « **améliorer les systèmes agricoles en imitant les processus naturels, créant ainsi des interactions et synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agroécosystème** ». Elle permet d'obtenir les conditions les plus favorables pour la croissance des végétaux, notamment en gérant la matière organique, en augmentant l'activité biotique du sol et en luttant contre les maladies et les ravageurs.

L'agroécologie est donc une approche systémique de la production agricole. Elle envisage l'ensemble du milieu dans lequel elle s'inscrit pour diminuer les pressions sur l'environnement et préserver les ressources naturelles. Elle intègre la dimension de la gestion de l'eau, du reboisement, de la lutte contre l'érosion, de la biodiversité, de la préservation des sols, du réchauffement climatique, du système économique et social, de la relation de l'humain avec son environnement... L'agroécologie réintroduit de la **diversité dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère** diversifiée (ex : diversification des cultures et allongement des rotations, implantation d'infrastructures agroécologiques, développement de systèmes herbagers autonomes...). Enfin, **l'agroécologie considère la biodiversité comme un facteur clef des systèmes de production agricoles** en permettant une meilleure résilience des cultures face aux risques pathogènes et climatiques.

La Nouvelle-Aquitaine est la 2^e région productrice de miel (2 744 tonnes en 2017), et compte 5 843 apiculteurs pour près de 177 000 colonies d'abeilles. Cependant, la filière connaît une baisse de production sans précédent et est régulièrement confrontée à des pertes importantes de cheptel. L'importance du rôle des pollinisateurs n'est plus à démontrer, et une meilleure cohabitation est à trouver entre l'apiculture et les autres productions agricoles. Le plan de filière apicole est structuré autour de 5 objectifs stratégiques : Améliorer la durabilité des exploitations, développer la production de miel, améliorer la situation sanitaire du cheptel apicole, préserver un environnement sain et favorable aux pollinisateurs et maintenir une image positive des produits de la ruche.

Les pesticides de synthèse sont destinés à protéger les végétaux contre les organismes nuisibles et à détruire les végétaux indésirables. Ces produits ont ainsi permis aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements et de sécuriser leur production en limitant les pertes liées aux maladies et à la compétition inter-espèces. Concernant le milieu marin, des peintures anti-salissures contenant des biocides sont utilisées pour empêcher la colonisation des coques par les organismes aquatiques.

Cependant les pesticides ont un impact sur la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau, et donc sur la santé humaine. Les agriculteurs et les ouvriers agricoles sont les premiers touchés par les effets négatifs des pesticides de synthèse. Les citoyens en tant que consommateurs ou riverains ont également une conscience toujours plus accrue des risques engendrés par ces molécules et souhaitent une agriculture économe en intrants chimiques, qui respecte les ressources naturelles.

Aujourd'hui l'ensemble des pouvoirs publics au niveau européen ou national se sont engagés dans un processus de réduction de l'emploi de pesticides dans l'agriculture. Mais malgré les plans successifs mis en place, la tendance nationale est toujours à l'augmentation de l'utilisation des pesticides. En effet, le comité de suivi d'Ecophyto a indiqué une hausse de 12,4 % du NODU (nombre de doses unités) de 2009 à 2017. Des avancées concrètes ont pourtant été faites au niveau technique mais il subsiste des freins socio-économiques importants car c'est tout un modèle de production qui doit évoluer, en particulier en Nouvelle-Aquitaine où le climat océanique, souvent favorable au développement de certaines maladies, demande une

● Fiche 7

Adopter des pratiques agro-écologiques et sortir des pesticides de synthèse

technicité accrue.

Pour dépasser ces impasses tout en assurant la qualité sanitaire des productions, l'effort de recherche et d'innovation doit être accentué. D'importants moyens doivent être alloués à la recherche et à la massification des bonnes pratiques pour identifier des voies alternatives aux phytosanitaires comme l'agroécologie ou le biocontrôle. **Le biocontrôle** est défini comme un ensemble de méthodes de protection des cultures basées sur le recours à des organismes vivants ou des substances naturelles comme substitution aux pesticides. On peut prendre comme exemple, le projet Tapin'up porté par la société M2i développement de Lacq. Pour protéger les cultures de vigne et de maïs contre le ver de la grappe et le taupin, sans avoir recours aux pesticides, ce projet s'appuie sur l'usage des phéromones. Imitant l'odeur de la femelle, les phéromones de synthèse attirent l'insecte dans un piège pendant toute la période de la culture et diminuent ainsi les populations sans impacter l'environnement

Nous voulons, en Nouvelle-Aquitaine, aller plus loin que les dispositions prises au niveau national sur ces problématiques (Ecophyto II+) afin d'être un territoire d'excellence alliant innovation et pratiques respectueuses de l'environnement.

En parallèle, la mobilisation collective des acteurs de la santé environnementale – associations, entreprises, collectivités, organismes d'État – a abouti à l'élaboration du 3e Plan Régional Santé Environnement, signé en 2017, dont la Région assure le co-pilotage. Cette dynamique qui a été lancée doit permettre à chacun de vivre dans un environnement respectueux de la santé.

Ce Plan se décline en actions dans l'objectif de mieux maîtriser les risques sanitaires liés aux pollutions des milieux de vie (air, eau, sol, habitat...), d'apporter une information fiable pour donner envie d'agir et d'améliorer la qualité de vie de tous.

Agir sur les pesticides représente un objectif stratégique majeur du Plan Régional Santé Environnement. Les actions spécifiques à cette thématique visent notamment à améliorer la connaissance sur les expositions de la population régionale aux pesticides et leurs impacts sur la santé.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Co-construire avec les filières végétales un plan d'action spécifique pour sortir de l'utilisation des pesticides dans le cadre des contrats de filière et appuyer les démarches structurantes au sein des coopératives agricoles pour des changements de pratiques visant à réduire les intrants sur les exploitations
- Conduire le projet **VITIREV** (porté par la Région, les acteurs professionnels de la filière viticole et de la recherche) visant à réduire drastiquement l'utilisation de pesticides de synthèse dans la filière viticole régionale
- Reproduire le modèle de VITIREV pour d'autres filières agricoles (fruits et légumes, grandes cultures, ...)
- Développer les biocontrôles en créant un cluster spécifique pour accompagner les entreprises dans leur procédure d'obtention des Autorisations de mise sur le marché et de développement
- S'assurer d'une large diffusion de tous les systèmes et techniques ayant fait leurs preuves. La Région agira en tant que maître d'ouvrage pour financer l'organisation de colloques sur les thèmes de l'agro-écologie, la mise en place d'une plateforme partenariale d'échanges de pratiques. De plus, la Région devra permettre que les échanges entre les réseaux existants (GIEE, DEPHY, 30 000, Re-Sources, GDA, etc.) se fassent de manière plus fluide et plus fréquente
- Rémunérer les exploitants s'engageant dans de bonnes pratiques via les outils de financement existants – les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), dont la rémunération est fondée sur les surcoûts et manques à gagner induits par le maintien ou le changement de pratiques – et en expérimentant des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) qui consistent à rémunérer les agriculteurs pour les services qu'ils produisent (pratiques bénéfiques à la biodiversité, à la qualité de l'eau...)
- Financer les investissements nécessaires aux agriculteurs pour leur permettre de moderniser leur exploitation et changer leurs pratiques via les dispositifs spécifiques du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE). Prioriser les agriculteurs engagés dans la transition (HVE, AB) au sein de ces dispositifs de subvention.

● Fiche 7

Adopter des pratiques agro-écologiques et sortir des pesticides de synthèse

- Développer les surfaces d'Infrastructures Agro-Écologiques (haies, arbres, bosquets...) et l'agroforesterie via le PCAE
- Accompagner le plan filière apicole et le plan pollinisateurs en s'assurant de la fonctionnalité écologique des aménagements et de leur intérêt pour les insectes pollinisateurs : disponibilité temporelle, quantitative et qualitative des ressources florales, zones de nidification.
- Multiplier les outils numériques au service de l'agriculture de précision permettant de répondre aux enjeux de la transition via les financements du PCAE et plus particulièrement du Plan Végétal Environnement. Travailler au déploiement d'un « Agridata » de partage, d'échange et de travail sur les données agricoles à partir de celui mis en place pour la viticulture dans le cadre de Vitirev.
- Restaurer et développer la biodiversité domestique et cultivée dans les changements de pratiques agricoles
- Financer la recherche de solutions alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse en s'appuyant sur les stations d'expérimentation présentes en Région en particulier des centres comme l'INRA et le CNRS
- Faire des exploitations des lycées des vitrines des pratiques agroécologiques en demandant à ce que chaque lycée soit certifié HVE et ait au moins un atelier certifié en Agriculture Biologique en 2022
- Accompagner les collectifs d'agriculteurs ou des territoires précurseurs et volontaires pour diminuer significativement l'utilisation des pesticides de synthèse en lien avec un organisme économique en lançant un Appel à Manifestation d'Intérêt « Sortir des Pesticides de synthèse ». Engager et mobiliser les territoires vers la sortie totale des pesticides en zones agricoles et non agricoles par le biais d'un AMI « Territoires sans Pesticides »
- Accompagner la rédaction de Chartes d'engagement entre riverains et agriculteurs à l'échelle d'une filière ou d'un territoire afin de fixer des règles de respect mutuel et de bien vivre ensemble.

- Accompagner et favoriser le changement des pratiques et des systèmes de production sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires (Re-Sources) et faire du programme Re-Sources un programme d'expérimentation vers des territoires sans pesticides en proposant un accompagnement renforcé des exploitations agricoles
- Faire des Parcs naturels régionaux des territoires d'expérimentation et d'excellence en relais des politiques régionales
- Poursuivre l'accompagnement de la gestion des effluents d'élevage et des aires de carénage ainsi que le recyclage des eaux grises/noires afin d'éviter la pollution des milieux.
- Produire une synthèse régionale sur les pesticides et leur dispersion dans l'environnement (Action 1.3 du Plan Régional Santé Environnement)
- Accompagner le plan filière apicole et le plan pollinisateurs.

ACTION À 3 ANS :

- Reproduire le modèle de VITIREV pour d'autres filières agricoles

INDICATEURS

- Données de vente de pesticides par département
- Nombre d'exploitations de Lycées agricoles certifiées bio ou HVE
- Surface d'intérêt agro-écologique (km de haies, surface en agroforesterie, prairies permanente, etc)
- Territoires engagés dans une démarche zéro – pesticide
- Nombre d'exploitation ayant contractualisée des Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC)
- Nombre d'Autorisation de mise sur le marché de produits de biocontrôle par des entreprises de Nouvelle-Aquitaine

● Fiche 8

Développer la certification Haute Valeur Environnementale des exploitations

DESRIPTIF :

En France, 1 518 exploitations agricoles sont certifiées « Haute Valeur Environnementale » dont 41,5 % en Nouvelle-Aquitaine (janv. 2019). La Région Nouvelle-Aquitaine porte depuis avril 2019 sa propre certification collective « HVE Nouvelle-Aquitaine » reconnue par le Ministère de l'agriculture : une centaine d'exploitations y participent déjà.

La certification « Haute Valeur Environnementale HVE » vise à reconnaître et à fédérer les démarches environnementales existantes sous un seul référentiel officiel afin d'optimiser leur efficacité pour l'environnement et de les valoriser avec une certification reconnue au niveau national. Toutes les exploitations volontaires peuvent en bénéficier à condition de respecter les engagements du cahier des charges.

Cette certification, délivrée par un organisme indépendant, atteste d'un engagement de résultats. La performance environnementale de l'exploitation est évaluée par des indicateurs précis en termes de biodiversité, de stratégie phytosanitaire, de fertilisation et de ressources en eau. Les exploitations certifiées s'engagent ainsi dans une démarche de progrès qui leur permet de valoriser au plus juste leurs produits auprès des consommateurs via un logo HVE accompagné d'une mention valorisante.

La loi Egalim prévoit qu'il y ait 50 % de produits durables – dont HVE ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) – dans la restauration collective publique à partir du 1^{er} janvier 2022. La certification HVE permet là encore d'ouvrir des débouchés aux exploitants.

Dans le secteur piscicole, la certification « Aquaculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine AquaREA » traduit la volonté de la filière régionale de s'inscrire dans une démarche de développement respectueuse de la qualité sanitaire et environnementale des sites de production et des cours d'eau. Afin d'aller plus loin, des réflexions sont entamées avec les aquaculteurs de Nouvelle-Aquitaine pour s'appuyer sur AquaREA en vue de développer une certification HVE en aquaculture.

L'objectif de la Région est que 80 % des exploitations de Nouvelle-Aquitaine soient certifiées en bio, HVE ou autre démarche équivalente à l'horizon 2030.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Poursuivre le développement de la **certification collective HVE portée par la Région Nouvelle-Aquitaine** pour faciliter l'accès de tous les exploitants à cette certification, via un réseau important de référents répartis sur tout le territoire en sollicitant l'adhésion de la Région à l'association nationale pour le développement de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE).
- Accompagner les filières dans la connaissance et la compréhension de cette certification, multiplier les actions d'information et de formation des conseillers
- Aider les coopératives et autres structures qui le souhaitent à monter leur **propre certification collective HVE** avec un appel à manifestation d'intérêt proposant un accompagnement technique et financier
- Travailler à l'élaboration d'un cahier des charges HVE spécifique permettant la certification des exploitations aquacoles
- Prioriser **les exploitations HVE** dans l'attribution des aides à l'investissement du **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles**
- Communiquer auprès des consommateurs et des acheteurs sur cette démarche de certification d'exploitation afin de créer de la plus-value pour les exploitations certifiées

INDICATEURS

- Nombres d'exploitations certifiées HVE

● Fiche 9

Développer les productions biologiques

DESRIPTIF :

L'agriculture biologique est un signe officiel de qualité basé sur un cahier des charges réglementé au niveau européen. C'est un mode de production qui allie le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal. Le cahier des charges de l'agriculture biologique exclut par exemple l'usage des produits chimiques de synthèse et des OGM, il limite l'emploi d'intrants et exige que les animaux aient accès à un parcours extérieur. Tout au long de la filière, les opérateurs engagés dans le mode de production et de transformation biologique sont soumis à une certification annuelle délivrée par un organisme indépendant.

La Nouvelle-Aquitaine est la 2^e région française pour sa production biologique. En 2018, elle comptait 6 157 exploitations agricoles certifiées et 7 % de la surface agricole utile régionale. Le chiffre d'affaires des entreprises agro-alimentaires bio était de 1,5 milliard d'euros en 2018.

Depuis plus de 20 ans la France connaît une forte accélération aussi bien en termes de production que de consommation des produits bio. Selon les derniers chiffres de l'Agence Bio, le marché a une fois de plus doublé entre 2012 et 2018, passant de 4,1 à 9,7 milliard d'euros (en incluant la restauration hors domicile) et 72 % des Néo-aquitains ont consommé du bio au moins une fois par mois en 2018. Ce même rapport de l'Agence Bio souligne que la question de l'origine des produits bio est une préoccupation majeure des consommateurs, 92 % d'entre eux en faisant un critère de choix. Sachant qu'aujourd'hui les produits bios produits en France représentent 69 % des produits bios consommés sur le territoire national, le potentiel de développement de l'agriculture biologique reste important.

L'agriculture biologique répond donc pleinement à la transition agricole en préservant l'environnement et en respectant le bien-être animal tout en créant de la valeur ajoutée au sein des exploitations et des territoires.

Pour accompagner cette dynamique, il convient d'accompagner les agriculteurs au cours de leur conversion, de proposer un conseil technique de qualité, de structurer les filières, d'investir dans les outils de stockage et de transformation. C'est en ce sens que la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite agir.

En 2017, la Nouvelle-Aquitaine a signé avec l'État et les représentants professionnels de l'agriculture biologique un PACTE BIO visant 4 objectifs :

- **Poursuivre le développement de la production** : l'ambition du PACTE est d'atteindre 10 % de la SAU dédiée à la Bio à la fin de la Politique Agricole Commune en cours (2020), soit un doublement par rapport à 2017, et 20 % à l'horizon de la future PAC (2027)
- **Améliorer l'organisation des filières et permettre une juste répartition de la valeur ajoutée** : l'objectif est d'atteindre 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires à l'horizon 2020
- **Favoriser le développement du bio dans la restauration hors domicile et sur les marchés locaux**
- **Apporter clarté et visibilité dans les soutiens publics**

→ *Actions page suivante*

● Fiche 9

Développer les productions biologiques

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Créer un **nouveau pacte bio** post 2020 intégrant
- les règles de la nouvelle Politique agricole commune pour soutenir l'ensemble des futures conversions
- S'assurer d'une large diffusion de tous les systèmes et techniques ayant fait leurs preuves : (organisation
- de colloques, mise en place d'une plateforme
- partenariale d'échanges de pratiques), et développer
- les échanges entre les réseaux existants (GIEE, DEPHY, 30 000, Re-Sources, GDA, etc.).
- Accompagner les structures d'appui aux agriculteurs en soutien à la réalisation de diagnostics pré et post-conversion en Agriculture Biologique, gages de la réussite technico-économique de ces exploitations.
- Financer les investissements nécessaires aux pratiques de l'agriculture biologique dans le cadre du Plan Végétal Environnement, les Infrastructures Agroécologiques, l'agroforesterie... ainsi que dans les entreprises agroalimentaires et aquacoles bios.
- Prioriser les exploitations bios dans l'attribution des aides du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles
- Accompagner les collectivités pour l'introduction de 20 % de produits bio dans leur restauration collective, atteindre 30 % dès 2025 dans les restaurants des lycées
- Soutenir la structuration des filières pour répondre
- aux besoins du marché et en particulier à ceux des
- entreprises agroalimentaires de Nouvelle-Aquitaine.
- Développer et communiquer auprès des consommateurs sur la marque BIO SUD OUEST France qui valorise une production locale bio

INDICATEURS

- Nombre d'exploitations bio
- Surface régionale cultivée en bio
- Part de produits bio ou locaux dans les restaurants des Lycées
- Nombre de produits labélisés « Bio sud-ouest France »

● Fiche 10

Accompagner les circuits alimentaires locaux

DESRIPTIF :

Un **circuit court** est un mode de commercialisation des produits agricoles avec un intermédiaire au maximum. **Les circuits alimentaires locaux** ont en plus la particularité d'avoir un approvisionnement local et répondent à une **demande réelle et croissante de la société**. Selon le Ministère de l'agriculture, 71 % des consommateurs français souhaitent contribuer, par leurs achats, au soutien des produits régionaux. En effet, la vente des produits alimentaires en circuits courts et de proximité répond à de nombreuses préoccupations des citoyens comme la fraîcheur des produits, la saisonnalité, la traçabilité et le lien social avec les producteurs. Pour les agriculteurs c'est aussi un moyen de mieux valoriser leur production, **d'avoir de nouveaux débouchés** et d'être mieux reconnus pour leur travail. Ce mode de commercialisation, parfois accompagné d'un atelier de transformation à la ferme, est un moyen de **diversification des sources de revenu et de création de valeur supplémentaire** en étant complémentaire des circuits « longs » (à l'échelle d'une exploitation ou, plus globalement, à l'échelle du territoire de Nouvelle-Aquitaine).

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont actuellement environ 14 340 exploitations qui commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts, soit une moyenne de 17 % par rapport au total des exploitations, alors que la moyenne nationale est de 15 %. Notre objectif est que ce taux passe à 30 % en 2030. La vente à la ferme concerne près d'un producteur sur deux en circuit court, le second mode de commercialisation pratiqué est la vente sur les marchés avec plus d'un producteur sur 5. Les structures de vente collective se développent également avec 62 magasins de producteurs comptabilisés en Nouvelle-Aquitaine. Enfin, des plateformes virtuelles ou physiques permettant le regroupement de l'offre locale (notamment pour la restauration collective) s'organisent pour mailler le territoire et répondre à la demande. Le développement des circuits alimentaires locaux à l'échelle des territoires permet aussi le maintien et le développement des exploitations agricoles à travers la relocalisation économique des filières alimentaires.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'investit depuis de nombreuses années dans les territoires pour développer les circuits alimentaires locaux et

l'agriculture de proximité. Fin 2018, le Conseil Régional a adopté **une feuille de route alliant Agriculture, Alimentation et Territoires pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine**, partagée avec l'État et co-construite avec les professionnels et les territoires. Elle poursuit trois objectifs principaux autour de la création de valeur au bénéfice des agriculteurs, le développement des approvisionnements en produits locaux et de qualité dans les différents marchés régionaux dont la restauration collective publique, et la relocalisation de l'économie alimentaire dans une approche territoriale. **La volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine est de mettre en œuvre cette feuille de route et d'accompagner le développement des circuits alimentaires locaux** en s'appuyant notamment sur des exploitations qui s'engagent dans une démarche de certification environnementale.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Accompagner les filières** alimentaires et les principales têtes de réseaux pour mener des actions contribuant au développement des circuits alimentaires locaux et permettre une adéquation entre l'offre et la demande ; encourager en particulier les ceintures maraîchères autour des agglomérations
- **Aider les structures collectives de conseil** aux agriculteurs pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles
- **Soutenir** l'Association des Coordonnateurs des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) afin de favoriser les achats de produits agricoles locaux, notamment dans les restaurants des lycées
- **Poursuivre et développer l'appel à projets**. Développement des circuits alimentaires locaux dans le cadre des démarches alimentaires territoriales, dont les PAT (Projets alimentaires territoriaux)
- **Accompagner les investissements** dans des outils de transformation et de commercialisation ainsi que dans des outils numériques et des solutions logistiques directement au sein des exploitations agricoles, dans des ateliers collectifs au service des agriculteurs ou dans les ateliers technologiques des lycées. Prioriser les agriculteurs engagés dans la transition au travers de ces dispositifs de subvention ou de garantie bancaire (HVE, AB, etc.)
- **Communiquer sur les circuits alimentaires locaux** avec la promotion des SIQO, des produits de qualité locaux et des savoir-faire autour de l'excellence agricole et gastronomique...

INDICATEURS

- Nombre d'exploitations vendant circuits –court ou de proximité
- Nombre de collectivités accompagnées par le Pôle régional de compétences sur la restauration collective
- Nombre de projets de territoires portant des circuits alimentaires locaux

● Fiche 11

Conforter les signes officiels de qualité et d'origine dans la transition agricole

DESCRIPTIF :

La Nouvelle-Aquitaine est **la première région française pour les productions sous signe de qualité** avec 210 produits SIQO et 40 % des exploitations engagées dans une production sous SIQO.

Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) des produits agricoles et alimentaires sont des certifications officielles nationales et européennes permettant aux agriculteurs et aux entreprises de transformation agroalimentaires de faire reconnaître, protéger et mieux **valoriser leur travail**, leurs savoir-faire, leurs territoires et la qualité de leurs productions. Les SIQO constituent aujourd'hui des outils pouvant apporter des **réponses aux consommateurs**, de plus en plus nombreux à s'intéresser à l'origine, à la qualité nutritionnelle et sanitaire de leur alimentation, à la formation de son prix ou encore aux impacts des produits qu'ils consomment sur les ressources naturelles de la planète.

Les 5 SIQO actuellement reconnus aux niveaux français et européen sont :

- L'Appellation d'Origine Protégée (AOP)
- L'Indication Géographique Protégée (IGP)
- La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)
- Le Label Rouge
- L'Agriculture Biologique (AB)

Les SIQO sont le reflet de la grande diversité de cultures et de production du territoire régional : Veau du Limousin, Chabichou du Poitou, Asperges des sables des Landes, Bœuf de Chalosse, Pomme du Limousin et Piment d'Espelette sont autant de SIQO emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine.

La loi Egalim prévoit l'introduction des critères de la certification environnementale de niveaux 2 et 3 (HVE) dans les cahiers des charges des SIQO dès 2030.

Dans ce cadre, la Région souhaite **continuer à développer les signes de qualité sur le territoire** tout en répondant aux nouvelles attentes sociétales en encourageant les organismes de défense et de gestion des SIQO à intégrer davantage de critères environnementaux dans leur cahier des charges dès 2025.

Pour cela la Région s'appuiera sur **L'Agence de l'Alimentation de Nouvelle-Aquitaine (AANA)** en charge de la Qualité et la Promotion des produits agricoles et agroalimentaires sur son territoire. Son rôle est d'élaborer et de mettre en œuvre **la stratégie régionale des filières SIQO**, de promouvoir les produits et d'accompagner les entreprises agricoles, agroalimentaires, maritimes et viticoles de la Région.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Accompagner l'introduction des critères de durabilité environnementale et sociale dans les cahiers des charges des SIQO et/ou l'application de chartes de bonnes pratiques si nécessaire. Encourager les SIQO à intégrer la certification environnementale des exploitations dès 2025
- Accompagner les porteurs de projets de nouveaux SIQO en Nouvelle-Aquitaine, notamment par l'intervention de l'AANA
- Soutenir l'introduction du principe de durabilité des SIQO au niveau européen, notamment via l'AREPO

ACTION À 3 ANS :

- Dans l'hypothèse où cette possibilité serait retenue dans le cadre de la prochaine PAC, encourager les AOP viticoles à étendre l'utilisation d'hybrides dans leur cahier des charges

INDICATEURS

- Nombre de SIQO ayant intégré dans conditions environnementales et de bien-être animal dans leur cahier des charges

● Fiche 12

Stocker du carbone et de l'azote sur les terres agricoles et limiter les gaz à effet de serre

DESCRIPTIF :

Reconnue comme l'un des enjeux majeurs de l'évolution du climat de notre planète, la maîtrise des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) – notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) – représente un objectif majeur. Lancée le 1er décembre 2015 dans le cadre de la COP21, une initiative ambitieuse vise à contribuer à compenser les émissions nettes de CO₂ dans l'atmosphère à l'échelle mondiale (4,3 milliards de tonnes de carbone par an) par une augmentation annuelle de 0,4 % ou 4 pour 1 000 du stock de carbone des sols.

L'agriculture peut participer à l'amélioration du bilan net des émissions de GES via trois leviers : la **réduction des émissions de N₂O et de CH₄**, le **stockage de carbone dans les sols** et dans la biomasse, et la **production d'énergie à partir de biomasse** (biocarburants, biogaz).

Selon l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine), le potentiel de stockage additionnel annuel de carbone en Nouvelle-Aquitaine est équivalent à 13 500 kt CO₂e, soit 27 % des émissions régionales de GES. Cela apparaît donc comme un volant d'action tout à fait significatif pour l'atténuation du changement climatique. Plusieurs leviers pouvant réduire les émissions de GES d'origine agricole et accroître le stockage de carbone participent également à l'adaptation au changement climatique. C'est le cas en particulier pour l'agroforesterie, les haies, le développement de pratiques culturales augmentant le retour de carbone au sol ou ralentissant la minéralisation. Des travaux récents montrent que les prairies sont des puits de carbone essentiellement sous forme de matières organiques dans les sols. Toutefois cela dépend de leur type (prairie permanente ou temporaire) et de leur mode de gestion (pâturage, fauche, chargement animal, niveau de fertilisation...). De plus, un sol couvert de végétation réfléchit en général plus la lumière qu'un sol laissé nu. Les prairies et les couverts végétaux intermédiaires ont donc un effet rafraîchissant pour les sols.

Par ailleurs, un meilleur raisonnement de la fertilisation azotée et le développement de légumineuses permet de réduire les émissions de N₂O. En effet, les légumineuses sont capables de fixer l'azote atmosphérique grâce à une symbiose bactérienne, le rendant ainsi disponible pour les cultures suivantes sans ajout d'engrais azoté. Les cultures intermédiaires sont un moyen efficace pour réduire les fuites d'azote vers les milieux aquatiques. Elles permettent également de stocker du carbone et

de le restituer au sol.

La méthanisation des effluents d'élevage permet également de réduire les émissions de méthane et de dioxyde d'azote dans l'atmosphère car le gaz est capté et transformé en énergie sous forme d'électricité. Cette pratique de gestion des effluents participe également au modèle agricole en réduisant les risques sanitaires, en apportant un revenu complémentaire aux éleveurs, en améliorant la gestion des amendements et en réduisant l'impact olfactif de l'épandage. La Région Nouvelle-Aquitaine dispose d'un potentiel intéressant compte tenu de l'importance de l'élevage, notre objectif est d'accompagner 100 nouveaux projets de micro-méthanisation dans les fermes d'ici 2030.

Enfin, l'utilisation de bois dans les bâtiments d'élevage est un moyen permettant de stocker du carbone qu'il convient d'encourager.

Les secteurs de la pêche et de la conchyliculture peuvent également participer à la limitation des émissions de GES. Les navires de pêche sont principalement équipés de moteurs Diesel et contribuent de ce fait à l'émission de CO₂. De plus, dans un contexte d'augmentation continue du prix des produits pétroliers, le développement et le déploiement de moteurs propres constituent un enjeu à la fois économique et écologique pour la filière qui s'est engagée dans la recherche de solutions alternatives au moteur traditionnel. Enfin, l'activité conchylicole permet d'assurer un stockage de carbone et la valorisation des coquilles d'huîtres (amendement agricole, matériaux de construction...) qui permet ainsi d'éviter le relargage du CO₂ dans l'atmosphère.

→ *Actions page suivante*

● Fiche 12

Stocker du carbone et de l'azote sur les terres agricoles et limiter les gaz à effet de serre

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Favoriser les initiatives à l'échelle de l'exploitation pour limiter les gaz à effet de serre (gestion des amendements, de l'alimentation, économie d'électricité, de fioul, de gaz...). Utiliser l'outil Climafilgri pour caractériser le secteur agricole régional sur ses consommations d'énergie, ses émissions de Gaz à effet de serre, son stockage carbone, la production d'énergies renouvelables, ...
- Encourager le maintien et/ou le développement de prairies permanentes, de cultures intermédiaires, de cultures enherbées, de systèmes de production limitant le travail du sol. Cela passera par des modalités de partage du risque (MAEC, PSE...) et des subventions aux projets d'agroforesterie et d'infrastructures agroécologiques. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) consistent à rémunérer agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils produisent (pratiques bénéfiques à la biodiversité, à la qualité de l'eau, ...).
- Favoriser la culture de légumineuses qui fixe l'azote de l'air, réduit le N₂O émis et limite l'utilisation d'engrais chimique (cf. fiche 2.7 sur l'autonomie alimentaire)
- Expérimenter de nouveaux itinéraires techniques permettant de stocker le carbone dans le sol
- Favoriser l'utilisation du bois dans les bâtiments d'élevage (bardage, charpente, aménagements intérieurs) en privilégiant les essences locales
- Capter les émissions de méthane des élevages via le développement de la micro- méthanisation. Subventionner l'investissement en valorisant l'impact environnemental positif en termes de réduction des émissions de méthane. Bénéficier de l'accompagnement technique du dispositif MéthaN-Action (dispositif d'accompagnement de la méthanisation en Nouvelle-Aquitaine).
- Accompagner le développement et le déploiement des moteurs propres au sein de la flottille de pêche de Nouvelle-Aquitaine
- Appuyer les initiatives de valorisation des coquilles d'huîtres

INDICATEURS

- Surface d'intérêt agro-écologique (haies, formations arborées, bandes enherbées et prairies permanentes)
- Surface en oléoprotéagineux
- Nombre de micro-méthaniseurs à la ferme

● Fiche 13

Développer l'autonomie alimentaire et protéique

DESRIPTIF :

L'autonomie alimentaire et protéique d'un élevage est évaluée par le rapport entre les aliments produits sur la ferme (fourrages, grains, etc.) et les aliments nécessaires à l'alimentation du bétail pour assurer la production et les objectifs socio-économiques fixés par l'éleveur. Développer l'autonomie revient à limiter l'utilisation d'intrants alimentaires en valorisant au mieux les ressources alimentaires produites sur l'exploitation (fourrage et grains). Cela revient donc à développer une stratégie de gestion des risques économiques et climatiques.

L'autonomie alimentaire permet également de s'assurer de la qualité de l'alimentation des animaux, de promouvoir une production locale qui valorise une ressource territoriale et ainsi de répondre aux interrogations citoyennes de traçabilité, sécurité alimentaire, environnement...

L'autonomie alimentaire et protéique peut aussi être raisonnée à une échelle plus large, comme celle d'un périmètre territorial (département, région...). Ainsi les protéines ou les céréales produites à l'intérieur d'une zone de production contribuent à l'autonomie des élevages implantés dans cette zone.

Au cœur de la problématique d'autonomie alimentaire se trouve la production de cultures fixant l'azote comme pois, féverole, lupin et soja. En 2017, avec 71 900 ha de protéagineux et soja, la Région Nouvelle-Aquitaine est la 2^e région productrice en France avec 16 % de la SAU nationale (Agreste). Le débouché principal de ces cultures est l'alimentation animale mais le bilan entre production et consommation des matières riches en protéines est largement déficitaire, ce qui impose le recours massif aux importations, de tourteaux de soja notamment. C'est pourquoi il y a lieu de mettre en place un plan protéines régional dont les enjeux sont multiples :

- Diminution de la dépendance protéique aux importations et contribution à l'autonomie alimentaire et protéique des élevages
- Amélioration du revenu des agriculteurs en renforçant la compétitivité du secteur
- Adaptation aux évolutions des cahiers des charges des SIQO et autres démarches qualité relatives à l'utilisation d'aliments non-OGM
- Développement et sécurisation des productions végétales issues de graines riches en protéines et légumineuses fourragères pour l'alimentation animale et humaine

- Développement de la part des aliments d'origine locale notamment pour les démarches qualité
- Contribution à la diminution des émissions de GES par le développement des surfaces en légumineuses et protéagineux moins exigeants en fertilisation azotée
- Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Amélioration de la fertilité des sols et de la biodiversité avec la diversité des assolements

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Encourager le maintien et/ou le développement de prairies favorisant l'autonomie des exploitations avec les MAEC
- Accompagner la recherche, le développement et l'expérimentation
- Prioriser les exploitations et les filières d'élevage autonomes dans les dispositifs d'aide Région
- Produire des références et des outils sur le territoire régional
- Informer, former et accompagner les agriculteurs
- Soutenir les investissements
- Maintenir un bon niveau d'aides PAC pour les producteurs
- Développer la contractualisation, développer les liens entre céréaliers et éleveurs
- Valoriser l'origine locale et la qualité de l'alimentation des animaux sans OGM dans des cahiers des charges spécifiques
- Informer le consommateur via l'étiquetage sur le caractère sans OGM et local des aliments des animaux.

INDICATEURS

- Surface en oléoprotéagineux
- Nombre d'outils de trituration en lien avec des opérateurs économiques de mise sur le marché
- % d'exploitations d'élevage à l'herbe
- Surface en prairie

● Fiche 14

Optimiser la gestion de la ressource en eau

DESCRIPTIF :

L'eau est une ressource fondamentale pour toutes les filières agricoles que cela soit par le biais de l'eau de pluie, des rivières, des nappes phréatiques ou par des aménagements hydrauliques.

Le rapport du comité scientifique AcclimaTerra a montré que le changement climatique conduit, en Nouvelle-Aquitaine, à une modification importante des régimes pluviométriques avec une diminution des précipitations printanières et estivales, accompagnée d'un renforcement de la pluviométrie hivernale.

Ainsi, globalement le niveau de précipitation restera identique au niveau actuel mais avec une répartition plus hétérogène qui va mécaniquement entraîner, à supposer que les assolements ne soient pas modifiés, à un accroissement des besoins en irrigation lié au réchauffement. En effet, l'augmentation de la température va entraîner une augmentation sensible de l'évapotranspiration des cultures en été alors que dans le même temps la pluviométrie estivale sera réduite et deviendra plus variable. Des baisses des débits naturels de toutes les grandes rivières du sud-ouest sont attendues, même hors prélèvement. Les étiages (période de déficit de débit et de ressource en eau) seront plus précoces, plus sévères et plus longs, accroissant les tensions pour l'usage de l'eau (Acclimaterra).

Même si, pour des raisons multiples, et contrairement à d'autres régions françaises, les surfaces irriguées ont diminué en Nouvelle-Aquitaine – baisse de 40 % en 20 ans du maïs irrigué (source Agreste) et diminution des prélèvements en eau pour l'agriculture, 700 mm³ en 2004 à 450 mm³ en 2014 (source ORE) – le changement climatique va accroître dans les prochaines années le déficit des bilans hydrique et hydrologique.

Les efforts pour économiser l'eau d'irrigation devront donc être poursuivis et amplifiés dans les prochaines années (lutte contre les fuites, recyclage, modernisation du matériel d'irrigation, conseil, logiciels de pilotage, formation des agriculteurs). Le changement climatique impose aussi une modification des cultures avec des assolements variés et des choix variétaux plus adaptés.

Mais la pérennisation de certaines activités agricoles, et en premier lieu celles créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, nécessite, dans le cadre de l'élaboration de projets de territoire, l'aménagement d'infrastructures artificielles apportant une réponse multifonctionnelle et transversale (préservation de la biodiversité, maintien et amélioration des usages économiques), pour réduire l'impact sur les milieux en période d'étiage. Ainsi, dans une logique d'éco-conditionnalité des aides régionales incitant à accélérer la transition agroécologique et de substitution des volumes entre été et hiver, ces structures permettront d'optimiser la gestion de la ressource dans les milieux en déséquilibre hydrique en période estivale.

Dans ce contexte, et en s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Eau, adoptée en 2018, la Région propose de réduire d'ici 2030, 30 % des prélèvements d'eau pour l'agriculture en période d'étiage en privilégiant la substitution et en encourageant une irrigation ciblée en priorité sur les cultures à haute valeur ajoutée avec des variétés adaptées aux nouvelles conditions climatiques régionales.

Pour relever ce défi de la bonne adéquation entre la préservation de la ressource en eau et un usage maîtrisé, optimisé et équilibré, la Région Nouvelle-Aquitaine accompagnera les acteurs afin d'amorcer un changement profond des pratiques, des comportements, des systèmes de production ou d'utilisation des ressources en eau.

● Fiche 14

Optimiser la gestion de la ressource en eau

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Inciter les filières à mettre en place des stratégies d'adaptation au changement climatique (ex. utilisation d'espèces végétales résistantes au stress hydrique, OAD, agriculture de précision, ...) dans les contrats de filière
- Participer au financement d'infrastructures agroécologiques (haies, bandes enherbées...) permettant de limiter le ruissellement et d'améliorer la qualité de l'eau ; soutenir l'agroécologie dans les contrats territoriaux de gestion intégrée des bassins versants
- Fédérer les clusters et pôles liés à la thématique eau pour développer l'innovation
- Soutenir les investissements de réduction de la consommation et des prélèvements sur la ressource en eau dans le PCAE
- Développer des approches collectives et systémiques de la gestion de l'eau, d'un point de vue qualitatif et quantitatif
- Développer l'autonomie en eau des exploitations agricoles, y compris en filière animale
- Soutenir la recherche et l'expérimentation pour le développement de systèmes économes en eau ou de production résistante au stress hydrique

INDICATEURS

- Surface irriguée
- Consommation en eau par l'agriculture dans chaque bassin versant

● Fiche 15

Placer le bien-être animal au cœur des stratégies d'adaptation des filières d'élevage

DESCRIPTIF :

Selon l'**Organisation mondiale de la santé animale** (OIE), le bien-être animal (BEA) se caractérise par 5 libertés fondamentales : **ne pas souffrir de faim et de soif ; ne pas souffrir de contrainte physique ; être indemne de douleurs, de blessures et de maladies ; avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux ; être protégé de la peur et de la détresse.** Le 16 février 2015, l'article 515-14 du Code civil a été modifié : « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ». Il y a ainsi eu une prise de conscience que l'Homme doit leur éviter toute souffrance « inutile » et rechercher des conditions de vie optimale pour les animaux.

Pour les éleveurs, la notion de bien-être animal est au cœur de la conduite d'un élevage performant mais aussi de leur propre bien-être. Mais les attentes sociétales sont de plus en plus fortes sur ce domaine avec une évolution des consommations alimentaires et une médiatisation importante des questions de BEA des animaux d'élevage et des conditions d'abattage. Le changement climatique peut aussi impacter leur bien-être et des adaptations doivent être faites notamment en termes de bâtiment et de gestion de la température.

La loi EGAlim, promulguée en novembre 2018, prévoit « l'extension du délit de maltraitance animale en élevage aux activités de transport et d'abattage ». Mais pour aller plus loin et être leader sur ce sujet, la Région veut s'engager et accompagner la recherche, les éleveurs ainsi que les abattoirs.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Co-construire avec les filières un plan d'action spécifique tenant compte de la bien-traitance animale dans le cadre des contrats de filière : inventorier les bonnes pratiques déjà mises en œuvre et les axes d'amélioration
- Soutenir la recherche et l'expérimentation pour développer des pratiques alternatives comme le sexage des œufs, les alternatives à la castration à vif, les projets d'abattoirs mobiles et des aménagements des outils de production (ex : aération des bâtiments, contention, type de sol...)
- Conditionner les soutiens en investissements aux bonnes pratiques et exclure les pratiques non respectueuses du BEA
- Accompagner les investissements dans les bâtiments d'élevage intégrant des systèmes d'aération, de type de sol adaptés, etc.
- Valoriser et communiquer sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans les élevages néo-aquitains

INDICATEURS

- Nombre de dossiers de recherche accompagnés

● Fiche 16

Anticiper les changements climatiques en développant des stratégies d'adaptation des filières

DESCRIPTIF :

Le rapport du comité scientifique AcclimaTerra montre que les effets du changement climatique seront multiples. Certains toucheront l'ensemble du secteur agricole, d'autres seront spécifiques à certaines filières.

Les impacts majeurs que nous pouvons lister concernent :

- l'aléa érosif : il pourrait être accru du fait de l'augmentation des pluies hivernales,
- la fertilité des sols : elle pourrait être affectée par les modifications des cycles biogéochimiques du carbone, de l'azote et du phosphore
- la raréfaction de la disponibilité en eau (voir fiche 2.8) en été, alors que le rendement des cultures dépend largement de ce facteur.
- La biodiversité : elle pourrait être difficilement maîtrisée avec l'apparition de nouveaux ravageurs et une pression fongique parfois élevée.

De manière plus spécifique, en fonction du type de production, les conséquences du changement climatique pourraient être positives ou neutres (rendement des cultures d'hiver, production fourragère et élevage en zone de montagne), mais dans beaucoup d'autres cas elles seraient plutôt négatives à plus ou moins long terme (rendement du maïs, production fourragère en été pour les ruminants, bien-être des animaux et performances des élevages hors sol, qualité du raisin et des fruits). Pour les productions végétales, un des impacts majeurs de l'élévation des températures sera la précocité accrue et le raccourcissement des cycles. Pour les systèmes fourragers, c'est principalement la saisonnalité de la production qui changera, avec une productivité qui augmenterait en hiver et au printemps et serait réduite en été.

Le secteur de la conchyliculture devrait également être impacté par les augmentations de température qui agissent sur la maturation des huîtres et sur la population phyto-planctonique.

L'ambition de la Région est d'encourager les filières à prendre en compte dès à présent le changement climatique dans leur stratégie de développement.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Accompagner l'observatoire ORACLE et l'outil Climat XXI qui proposent un état des lieux sur le changement climatique depuis les années 50, présentent les incidences agricoles du changement climatique en Région Nouvelle-Aquitaine à partir de données météorologiques et scientifiques et projettent des indicateurs agro-climatiques exploitables comme outil d'aide à la décision pour les stratégies d'adaptation des filières à l'horizon 2050.
- Co-construire avec les filières un plan d'action spécifique tenant compte des scénarii de changement climatique dans le cadre des contrats de filière en lien avec les démarches nationales du type Beef carbone, etc.
- Encourager les exploitations à s'assurer contre les risques climatiques
- Financer des investissements permettant de réduire le risque climatique (tours antigel, filet paragrêle)

INDICATEURS

- Nombre de plans ou contrats de filières ayant intégré une stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

● Fiche 17

Contractualiser avec les filières sur les différents volets de la transition agroécologique

ACTIONS IMMÉDIATES : CONTRATS DE FILIÈRES

La transition agro-environnementale concerne les agriculteurs mais c'est aussi une question collective et sociétale. Toute la chaîne de valeur, de la production à la consommation en passant par la transformation, doit être mobilisée. Cela passera par une implication encore plus forte des filières agricoles et aquacoles.

Pour cela, la Région a sollicité l'ensemble des filières de Nouvelle-Aquitaine pour qu'elles portent un diagnostic et s'engagent sur des obligations de résultat en faveur de la transition agroécologique à l'horizon 2030.

Filière Caprine

- Mise au point d'indicateurs d'évaluation du bien-être des caprins (GOATWELL ANSES 2018-2020)
- Déploiement de l'outil d'évaluation et conseil sur le terrain dans le cadre du Code Mutuel Caprin
- Concevoir des systèmes d'élevage caprins laitiers durables basés sur la prairie, limitant les intrants: PATUCHEV INRA
- Développer l'autonomie alimentaire des exploitations caprines et valoriser l'herbe : REDCap
- Évaluer l'empreinte environnementale des exploitations caprines (CAP2ER), mettre en place des démarches de progrès dans les élevages, tester HVE 3

Les coopératives agricoles, opérateurs clés de la mise en marchés, ont également été sollicitées.

Une dizaine de filières ou coopératives ont déjà fait parvenir à la Région un plan d'action, parmi elles :

Filière Noisette et Noix

- 80 % des producteurs certifiés HVE
- Développement du biocontrôle et mise en place de luttes biologiques efficaces
- Plantation de 333 000 arbres par an pour stockage carbone eq 650 000 tonnes de carbone.
- Irrigation de précision
- 15 000 m² de panneau photovoltaïques supplémentaires
- 6 000 tonnes de biomasse produite par le processus de décorticage des fruits

Filière Pomme du Limousin

- 100% des vergers agréés Vergers éco-responsables

- Continuer à s'engager dans le label Bee-Friendly (80% en 2019 et 100% en 2022)
- Développer les productions labellisé Zéro Résidu de Pesticides (25% en 2019)
- Développer les surfaces conduites en Agriculture Biologique (20% en 2019)
- S'engager dans la certification Haute Valeur Environnementale (35% en 2019 et 100% en 2022)

Filière volaille/palmipèdes

- 50 % des exploitations produisant des palmipèdes et volailles engagées dans une démarche environnementale
- 95 % des exploitations palmipèdes à foie gras engagées dans la démarche PalmiGconfiance

Filière ovine

- Projet Ecoqualina : évolution des cahiers des charges SIQO ovins
- Évaluation de la durabilité environnementale des exploitations avec l'outil CAP'2ER
- Tester et évaluer HVE
- Évaluation du bien-être animal avec le projet MOUBIENE

Filière viticole

- 100 % des surfaces engagées dans le programme VITIREV
- 85 % des exploitations certifiées en bio, HVE ou ISO 14001
- Arrêt de l'utilisation de produits CMR
- 80 % des surfaces sans désherbage chimique

Il s'agira dans les prochains mois d'aligner l'ambition régionale avec les besoins des filières et **proposer un pilotage de ces contrats de filières pour atteindre collectivement les ambitions de Néo Terra.**

Ces contrats pourront être signés par le Président sans engagement financier.

Une contractualisation avec la chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Contrat d'Ambition Régional ainsi qu'avec Coop de France Nouvelle-Aquitaine complètera le dispositif de gouvernance.

INDICATEURS

- Nombre de contrats de filières engagés

● Fiche 18

Permettre l'installation de nouveaux exploitants dans des modes de production durables

DESCRIPTIF :

La politique régionale sur l'installation est un levier majeur de l'accélération de la transition agro-écologique. En 2017, près de 70 % des nouveaux installés portaient une certification environnementale ou étaient membre d'un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental). Une part équivalente des projets d'installation s'orientaient vers des marchés en circuits courts ou des démarches de SIQO créatrices de valeur ajoutée.

L'enjeu est de favoriser l'installation et la transition au détriment de l'agrandissement. En Nouvelle-Aquitaine, on comptabilise actuellement 2 200 installations par an pour un nombre de cessations d'activité de l'ordre de 3 500 exploitations. Dans le contexte actuel, ces exploitations agricoles sont susceptibles d'être démantelées pour concourir à l'agrandissement des exploitations restantes, empêchant ainsi toute possibilité d'installation de repreneurs dans des conditions économiques satisfaisantes. L'agrandissement entraîne souvent une volonté de simplifier les pratiques culturales, ce qui peut être antinomique des pratiques agroécologiques que la Région soutient. Par ailleurs, l'éloignement des parcelles du siège de l'exploitation entraîne des coûts supplémentaires en termes d'énergies fossiles et de temps pour l'agriculteur, rendant difficile la possibilité de raisonner l'apport d'intrants.

De la même façon, du fait d'une faible attractivité du métier, les départs à la retraite des exploitants conchylicoles ne sont pas compensés par de nouvelles installations et entretiennent la prolifération des friches en mer.

Face à ce constat, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a fixé en 2016 un double objectif visant à favoriser les installations et le renouvellement générationnel, et à pérenniser les installations dans le temps. La Région a pour cela recentré ses actions

autour de 4 axes d'intervention majeurs : les aides individuelles à l'accompagnement des nouveaux installés, les aides au démarrage que sont la DJA et le Prêt d'Honneur, l'animation et la sensibilisation collective à l'installation/transmission et les espaces-tests. L'ambition régionale partagée en Comité Régional Installation Transmission (CRIT) est d'installer 8 porteurs de projet pour 10 cessations d'activité en Nouvelle-Aquitaine.

L'installation et la transmission au sein de la filière conchylicole sont largement facilitées par les Comités Régionaux de la Conchyliculture qui accompagnent techniquement leurs adhérents dans ces démarches. La Région soutient ce travail au travers des programmes d'actions annuels et accompagne également financièrement les nouveaux installés en aquaculture via des subventions aux investissements et des prêts d'honneur.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Dans le parcours à l'installation en agriculture et aquaculture, améliorer l'information et la formation, sur l'agroécologie.
- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs dans des modèles agroécologiques via les aides au démarrage : DJA/Prêt d'honneur et via le schéma des structures. Le contrôle des structures est un outil de politique foncière qui a pour but de maintenir et de consolider les exploitations agricoles par l'attribution d'autorisations d'exploiter aux candidats prioritaires au regard de chaque schéma. L'installation et la consolidation des petites exploitations sont des enjeux prioritaires.

INDICATEURS

- Nombre d'installation en bio
- Nombre d'installation en HVE
- Nombre d'installation en circuits courts

● Fiche 19

Créer, par une adaptation des dispositifs Orientation, Formation et Emploi, un environnement favorable à la transition agroécologique

DESCRIPTIF :

En déclinaison directe des orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) Nouvelle-Aquitaine 2018-2022, la Région s'est engagée avec ses partenaires publics (État, Rectorats, DIRECCTE, DRAAF) et ses partenaires professionnels (CPREF et Chambre Régionale d'Agriculture) dans une contractualisation autour des principaux enjeux d'Orientation et de Formation professionnelles dans le secteur de la production agricole et des aménagements paysagers. Le Contrat Régional de Filière pour l'orientation, la formation et l'emploi qui en résulte porte la volonté partagée d'une approche concertée des enjeux liés au capital humain et au développement des compétences (attractivité des métiers, développement de formations adaptées aux besoins des entreprises, développement de l'apprentissage, insertion des sortants de formation et aide au recrutement des entreprises, formation des actifs salariés et non-salariés, etc). Six axes prioritaires, prenant largement en considération les enjeux relatifs aux transitions dans lesquelles s'engage le secteur agricole, ont été retenus pour structurer le plan d'action et les engagements réciproques qui en découleront.

La transition agroécologique transforme les activités agricoles, les compétences requises pour les organiser et pour les exécuter. Ces évolutions des métiers doivent susciter une adaptation en continue des contenus et des parcours de formation, mais aussi des informations et des messages à transmettre aux publics (jeunes et adultes) susceptibles de s'orienter vers les métiers agricoles.

En même temps, la sensibilisation aux valeurs et aux notions qui fondent la transition agroécologique dès les formations initiales ou pour les personnes en reconversion, peut contribuer largement à la diffusion des pratiques et méthodes respectueuses au sein de la profession. On peut même escompter que, du fait des attentes sociétales formulées à son égard, elle génère une attractivité nouvelle pour les métiers de la production agricole dont on sait qu'elle sera nécessaire pour répondre aux besoins générés par le développement du salariat et pour le renouvellement des actifs.

Par ailleurs, dans le contexte du lancement de l'AGRO SMART CAMPUS, il est prévu une mise en réseau des établissements agricoles et plus particulièrement de leurs exploitations et ateliers technologiques. Ce réseau associera également des centres de recherche, des instituts techniques...

L'objectif est de faciliter la circulation des informations et des connaissances nécessaires aux activités agricoles qui sont confrontées à de multiples enjeux : les contraintes environnementales, l'utilisation des nouvelles technologies, les attentes sociétales sur la qualité, la provenance des produits, le bien-être animal, les conséquences du changement climatique...

En tant que support technique, les exploitations et les ateliers technologiques sont associés ou pilotent des programmes en lien avec les chambres consulaires, les organismes professionnels (groupements de producteurs, instituts techniques (tels que l'INRA...), les associations professionnelles (groupements de producteurs), les opérateurs privés (semenciers...), les autres établissements de formation (Agriculture, Éducation Nationale...), les financeurs de formation (OCAPIAT, VIVEA...)

→ *Actions page suivante*

● Fiche 19

Créer, par une adaptation des dispositifs Orientation, Formation et Emploi, un environnement favorable à la transition agroécologique

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Procéder au sein du Contrat Régional de Filière à une veille permanente sur la transformation des métiers de la production agricole générée par la transition agroécologique afin d'anticiper la nécessaire adaptation des contenus de formation (initiale, continue).
- Accompagner et soutenir les politiques de formation des professionnels en activité, conduites par les Opérateurs de Compétences (OPCOs : VIVEA, OCAPIAT) et visant à faciliter les évolutions techniques et managériales induites par la transition agroécologique (accompagnement vers la certification HVE, par exemple)
- Adjoindre aux parcours de formation agricoles, proposés aux demandeurs d'emploi dans le cadre du Service Public Régional de Formation, des modules de sensibilisation aux enjeux de la transition agroécologique (composantes de la transition écologique et notions liées : les systèmes de certification, le bien-être animal, la réduction des intrants et l'autonomie alimentaire des élevages, etc.)
- Compléter l'offre de formation par des modules de spécialisation sur les compétences professionnelles les plus déterminantes des pratiques et méthodes agroécologiques (réduction des intrants de synthèse, autonomie alimentaire des élevages, commercialisation en circuits courts, etc.)
- Accompagner la mission Agrobiosciences (INRA) pour l'innovation en matière de transfert de connaissances sur « agriculture du futur » vers les jeunes apprenants des lycées agricoles : avec les résultats de la recherche (ex de thématiques : agroforesterie et maraîchage, images de l'agriculture et des agriculteurs, les drones à vocation agricole...) et avec les expérimentations menées sur les fermes des lycées agricoles : réduction des pesticides, cépages résistants, utilisation de drones pour la cartographie, semis direct. Pour cela il faut poursuivre l'appel à Manifestation d'Intérêt, lancée en septembre 2017 en faveur des exploitations et des ateliers technologiques des établissements agricoles.

INDICATEURS

- Nombre de stagiaires ayant bénéficié des modules de sensibilisation à l'agro-écologie
- Nombre de modules de formation créés sur les enjeux de la transition agro-écologique
- Montant des contributions de la Région auprès des opérateurs de compétence et nombre de personnes formés sur ces thématiques

● Fiche 20

Mobiliser la recherche, l'innovation et développer les liens avec l'expérimentation

DESCRIPTIF :

La Région Nouvelle-Aquitaine via sa stratégie du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI, 2018), contribue à l'émergence et à la consolidation de territoires d'innovation, concrétisation des écosystèmes locaux. De nombreuses structures de recherche dans le domaine agricole sont présentes sur le territoire avec notamment l'INRA, l'ISVV, le CNRS...

Relever ces défis nécessite d'investir dans la connaissance et l'intelligence, de lever les verrous scientifiques dans une dynamique d'innovation ouverte. Il s'agit, en complément, de développer de nouvelles formations dont le contenu doit être adossé aux avancées de la recherche. Il faut également s'assurer d'une large diffusion de tous les systèmes et techniques ayant fait leurs preuves dans les territoires.

La structuration des forces de recherche pluridisciplinaires et d'enseignement supérieur associées est indispensable pour répondre aux grands enjeux sociétaux. Le riche écosystème académique, de formation et d'innovation (Pôle Agri Sud-Ouest Innovation, clusters Inno'vin, machinisme, BSA, INNVENIO...) permet à la Nouvelle-Aquitaine d'avoir de l'ambition quant à la recherche de solutions nouvelles et de transfert d'innovation auprès des agriculteurs.

Dans les différentes propositions d'action, des thématiques sur lesquelles l'effort de recherche et d'innovation doit être renforcé ont été identifiées :

- Le biocontrôle est défini comme un ensemble de méthodes de protection des cultures basées sur le recours à des organismes vivants ou des substances naturelles comme substitution aux pesticides. On peut prendre comme exemple, le projet Tapin'up porté par la société M2i développement de Lacq. Pour protéger les cultures de vigne et de maïs contre le ver de la grappe et le taupin, sans avoir recours aux pesticides, ce projet s'appuie sur l'usage des phéromones. Imitant l'odeur de la femelle, les phéromones de synthèse attirent l'insecte dans un piège pendant toute la période de la culture et diminuent ainsi les populations sans impacter l'environnement.
- L'agriculture de précision : elle s'appuie d'une part sur le développement de nouvelles technologies disponibles pour l'observation des pratiques agricoles et des opérations de transformation (drones, guidage, télédétection, biocapteurs, bio-contrôle...) et d'autre part sur la maîtrise des conduites de production

(limitation des intrants chimiques, lutte biologique, réduction énergétique, valorisation des coproduits...) pour relever le défi de la compétitivité en conciliant les dimensions écologique et économique, tout en préservant la qualité intrinsèque des produits et en garantissant la sécurité et la traçabilité.

- L'élevage de races rustique et le développement de variétés résistantes aux maladies et adaptées au changement climatique.
- Les freins socio-économiques au changement de pratiques.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Apporter un appui à l'écosystème de l'innovation (pôle Agri Sud-Ouest innovation, Xylofutur, cluster machinisme agricole, ACTIA, ACTA, Université, etc.)
- Financement de la R&D et de l'expérimentation
- Favoriser les démarches ascendantes type LIT (Laboratoire d'innovation territoriale)
- Prise de participation dans des start-up
- Accompagnement pour les AMM
- Développer de nouvelles zones ateliers telles qu'Ecobiose en Nouvelle-Aquitaine
- Mobiliser la recherche dans les démarches globales de filière du type Vitirev
- Valorisation des déchets de la pêche et de la conchyliculture
- Expérimenter des techniques de pêche plus sélectives et des dispositifs de protection des espèces
- Encourager de nouvelles pratiques d'élevage et la gestion collective des zones conchylicoles pour favoriser l'attractivité des métiers et réduire l'incidence de l'activité sur le milieu marin
- Renforcer l'innovation et l'expérimentation dans les filières de la pêche et de l'aquaculture avec l'appui d'un centre technique d'envergure régionale

INDICATEURS

- Nombre d'Autorisations de mise sur le marché de produits de Biocontrôle
- Nombre d'innovation, de labels obtenus par les entreprises de Nouvelle-Aquitaine sur la transitions agro-écologique
- Nombre et montant des projets de R&D soutenus sur les thématiques de la transition agro-écologique

● Fiche 21

Développer des modes de financements innovants en faveur de la transition agro-écologique

DESCRIPTIF :

L'accompagnement de la transition agro-écologique passera également par de l'innovation dans les modalités de soutien aux secteurs agricoles et aquacoles. Au-delà des subventions qui constituent la majorité quasi absolue de l'aide publique accordée à ces secteurs (aides européennes de la PAC et contreparties nationales de l'état et des collectivités), la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite être à l'initiative de nouveaux systèmes d'accompagnement répondant entre autres au besoin de sécurisation des choix opérés par les agriculteurs qui s'engagent dans la transition.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite que, dans le cadre de la prochaine programmation de la PAC, les Régions soient en responsabilité du FEADER. Les Régions devront ainsi après 2020 pouvoir être responsables du pilotage, de la mise en œuvre et du paiement de programmes opérationnels régionaux correspondant à l'actuel périmètre du 2nd pilier, en cohérence avec une stratégie nationale partagée et véritablement co-construite. Ainsi, le choix des types d'intervention à retenir sur l'ensemble du territoire national serait défini sur la base des besoins remontés par les instances de concertation régionales. Le niveau des résultats à atteindre aux niveaux national et régional, pour les interventions relevant des programmes opérationnels régionaux, serait le fruit d'une concertation entre les acteurs prenant en compte les situations régionales, les niveaux d'ambition et bien entendu les moyens budgétaires allouables pour les atteindre

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Déployer les prêts ALTERNA permettant aux agriculteurs et aux entreprises agroalimentaires bios de bénéficier de meilleures conditions d'accès aux prêts bancaires.
- Tester les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur des territoires à enjeux, ils consistent à rémunérer agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils produisent (pratiques bénéfiques à la biodiversité, à la qualité de l'eau, ...)
- Expérimenter un fonds assurantiel permettant de limiter le risque encouru par les agriculteurs en cas de perte de rendement lié au changement de pratiques. Ce dispositif sera expérimenté, dès 2019, dans le cadre du projet VITIREV, en partenariat avec un assureur et des coopératives.
- Accompagner l'innovation au sein des entreprises et start-up régionales via SNAP

INDICATEURS

- Nombre de prêts ALTERNA
- Nombre d'expérimentations PSE
- Lancement d'une démarche régionale sur le partage du risque pour les exploitations s'engageant dans la transition agro-écologique

● Fiche 22

Engager les entreprises régionales vers la performance et l'excellence

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Poursuivre et renforcer la conclusion de contrats de partenariat pluriannuels avec des gros consommateurs industriels régionaux visant à s'engager sur des objectifs ambitieux de réduction des consommations
- Accompagner massivement les investissements à fort impact écologique et sociétal en renforçant la dimension « création d'emplois » par une dimension liée à « l'excellence environnementale et sociétale » en termes d'intensité d'accompagnement
- Maîtriser et/ou réduire la consommation de ressources minérales, organiques et biologiques en accompagnant les entreprises dans l'optimisation des procédés, la réduction de la production de déchets et la lutte contre le gaspillage
- Accompagner les entreprises vers des changements de business model et le développement de nouveaux services autour de la mise à disposition de biens et services tournés davantage vers l'usage que vers la production
- Encourager sur les territoires les logiques de synergie, de mutualisation et de mise en réseau entre industriels (infrastructures, équipements, flux...) en matière d'énergie, de ressources, de logistique et/ou de transport pour mutualiser les coûts, réduire les gaspillages et optimiser l'usage des moyens de production
- Engager une politique offensive d'accompagnement et de communication autour des sites industriels exemplaires sur le plan de la responsabilité environnementale et sociétale (AMI ou AAP) à travers le soutien des aménagements s'inscrivant dans cette transition : gestion économe du foncier, réduction des déchets, recyclage des matériaux, mise en œuvre de matériaux et technologies bas carbone, bâtiment à énergie positive, limitation de l'imperméabilisation par drainage des sols et gestion des ruissellements par aménagement de revêtements poreux et de couvertures végétalisées, qualité de vie au travail, image de l'entreprise...
- Structurer et consolider les filières stratégiques sur le territoire régional, en visant la production endogène des biens et services essentiels à la population (éco-conception des produits à partir de ressources locales, nouveaux modèles économiques, groupements d'achats solidaires...)
- Inciter à la mise en place de démarches RSE dans l'entreprise (achats responsables, éco-conception des produits, recyclage...), en renforçant notamment l'éco-socio-conditionnalité des aides régionales aux entreprises
- Réorienter le nouveau programme Usine du futur (900 entreprises nouvelles à accompagner sur 2020, 2021 et 2022) vers la transition énergétique et écologique en renforçant le diagnostic d'entreprise sur ce volet : passer de 0,5 jour de diagnostic en 2019 à 2 jours à partir de 2020
- Déployer plus largement le parcours « usine durable » pour sensibiliser et faire connaître aux entreprises des exemples de bonnes pratiques, les acteurs impliqués et les dispositifs d'accompagnement, et adresser ainsi un plus grand nombre d'entreprises sur ces thématiques
- Déployer plus largement le parcours « automatisation/robotisation/cobotisation » à destination des entreprises régionales pour affranchir les opérateurs des tâches pénibles, répétitives voire dangereuses, grâce à l'apport de ces nouvelles technologies de production
- Déployer plus largement le parcours « organisation industrielle et management » à destination des entreprises régionales pour mettre en œuvre de nouvelles organisations du travail (suppression des gaspillages, autonomie et responsabilisation des équipes, structuration du management intermédiaire, qualité de vie au travail)
- Concevoir et déployer un projet de plateforme d'accélération « Usine du futur » à forte dimension transition énergétique et écologique visant à proposer sur un lieu unique des moyens mutualisés (innovation, formation, accompagnement) matériels et immatériels à destination des entreprises régionales

→ Suite des actions page suivante

● Fiche 22

Engager les entreprises régionales vers la performance et l'excellence

- Accompagner les entreprises dans une transformation numérique durable, tant au niveau des acteurs de l'offre numérique (réduction de l'empreinte environnementale de leurs produits et services) qu'au niveau des industriels (intégration de critères environnementaux dans leur digitalisation et accompagnement à la mutation des emplois) en faisant converger la transformation numérique des entreprises et leur transition énergétique et écologique
- Engager davantage la Région à travers sa participation au sein des fonds d'investissement, dans la prise en compte des enjeux de l'ambition environnementale, sociétale et de gouvernance dans les projets ciblés et accompagnés

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises accompagnées par le programme Usine du futur

● Fiche 23

Développer les compétences dans la transition énergétique et écologique et assurer la sensibilisation et la diffusion de l'information

DESCRIPTIF :

Le changement climatique, la raréfaction des ressources ou les difficultés d'approvisionnement rendent les entreprises potentiellement vulnérables face à ces mutations de leur environnement. Il s'agit ainsi de poursuivre à la fois des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation des entreprises aux effets croissants de celui-ci (canicule, sécheresse, intempéries, inondations). Aussi, la Région ambitionne de prémunir les entreprises face aux impacts prévisibles du changement climatique et d'accompagner leur transformation dans le cadre de cette transition énergétique et écologique afin de garantir leur pérennité tout en les inscrivant dans un schéma plus vertueux.

Un effort particulier sera mené en direction des filières de production permettant de répondre aux besoins essentiels de la population (alimentation, énergie, transport, santé, habitat) afin de garantir leur pérennité à long terme. Il s'agira ainsi de consolider la structuration de ces filières de manière endogène sur le territoire.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Favoriser la structuration d'un management intermédiaire tourné vers la transition énergétique et écologique en soutenant le recrutement de cadres dans ce domaine (responsable QSE, acheteur responsable, manager de l'énergie et de l'environnement...) pour piloter et déployer des actions concrètes dans l'entreprise
- Déplafonner le coût des plans de formation des salariés susceptibles d'être accompagnés par la Région pour les formations individuelles et collectives relevant de la transition énergétique et écologique
- Inscrire un module « développement durable/préservation de l'environnement » dans les cahiers des charges des achats de formation pour les demandeurs d'emploi afin de développer des compétences en adéquation avec les emplois disponibles
- Accompagner des projets d'initiatives territoriales en finançant sous forme de subvention des actions de formation (non prévues dans les achats structurels) qui mettent en jeu des compétences liées à la transition énergétique et écologique (coordonnateur en rénovation énergétique et matériaux bio sourcés...)
- Amplifier la formation des chefs d'entreprise et des instructeurs aux enjeux climatiques, écologiques et de résilience
- Soutenir le développement du réseau d'expertise permettant de former, de diagnostiquer et de conseiller les entreprises dans leur transformation écologique, et s'engager aux côtés d'entreprises « vertueuses » pour diffuser les bonnes pratiques
- Inscrire plus fortement la transition énergétique et écologique dans les programmes régionaux structurants liés au renforcement de la performance des entreprises (Usine du futur, Accélérateurs, ETI...) : sensibiliser, former et accompagner les dirigeants

→ Suite des actions page suivante

● Fiche 23

Développer les compétences dans la transition énergétique et écologique et assurer la sensibilisation et la diffusion de l'information

- Positionner la transition énergétique et écologique au cœur de l'événement professionnel « Usine du futur » organisé en novembre 2019 : mettre en valeur les parcours thématiques s'inscrivant dans ce cadre (en particulier « usine durable ») et valoriser les entreprises exemplaires dans ce domaine
- Inscrire la transition énergétique et écologique au cœur des thématiques du Festival de l'Innovation NOVAQ 2020 : mettre en avant les expérimentations, les innovations et les bonnes pratiques des entreprises, communiquer auprès des professionnels et du grand public

INDICATEURS

- Nombre de personnes formées

● Fiche 24

Faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1^{ère} destination de tourisme durable

DESSCRIPTIF :

Le Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs (SRDTL) engage toute la filière (qui constitue le 2^e secteur économique de Nouvelle-Aquitaine) pour faire de la Nouvelle-Aquitaine, la 1^{ère} destination touristique durable.

Tout d'abord, la préservation de la ressource et des espaces naturels constitue un enjeu stratégique dans le maintien de l'attractivité des territoires touristiques régionaux. La Nouvelle-Aquitaine possède en effet un patrimoine environnemental majeur, dont la beauté et la notoriété participent directement à son attractivité touristique. Toutefois ces espaces, très convoités, font parfois l'objet de nombreuses pressions qui en affectent leur bon fonctionnement et leur potentiel de découverte.

Cette stratégie touristique fixe notamment l'enjeu d'un meilleur équilibre des flux sur le territoire (entre un littoral très attractif par exemple et les pépites moins connues à l'intérieur de la région), notamment pour des raisons d'aménagement du territoire et de développement économique... mais cela répond également à la vigilance nécessaire face à la concentration des visiteurs sur certaines zones à certaines périodes (conséquences sur les espaces naturels, accroissement des consommations de ressource et émission gaz à effet de serre, gestion des déchets sur des courtes périodes, etc).

Autre défi majeur sur lequel s'engage ce schéma (et sa déclinaison à travers le règlement d'intervention de la collectivité régionale) : il vise un tourisme durable en organisant l'accueil touristique dans les espaces naturels (préservation et valorisation des territoires à enjeux environnementaux, développement d'une offre écoresponsable sur des territoires d'expérimentation) et en favorisant l'écoresponsabilité des entreprises du domaine (accompagnement de leur transition énergétique, etc).

En accompagnant les territoires et les acteurs touristiques à s'engager vers la transition écologique et énergétique, il s'agit de réduire l'empreinte environnementale du tourisme (développement des mobilités douces ou des transports en communs, limitation des consommations de ressources ou du

gaspillage alimentaire, réduction et traitement des déchets, etc), plusieurs de ces pistes constituant d'ailleurs des facteurs de compétitivité pour les entreprises touristiques.

A travers ces efforts, on permet une meilleure qualité de l'expérience touristique proposée aux clientèles, et un cadre de vie garanti pour les résidents des espaces touristiques, assurant ainsi une plus grande acceptation du tourisme par la population locale.

Un grand nombre de professionnels portent d'ores et déjà une action volontaire dans ce domaine. La Région entend poursuivre cette dynamique en appuyant et accompagnant les démarches de labellisations environnementales qui présentent un réel intérêt en termes de structuration et de gestion de l'offre et méritent donc d'être encouragées et développées.

A noter qu'en plus des défis environnementaux majeurs, la stratégie de tourisme durable est aussi une approche différenciante pour attirer des clientèles touristiques sur un socle de valeurs écologiques.

→ *Actions page suivante*

● Fiche 24

Faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1^{ère} destination de tourisme durable

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Conforter les espaces naturels comme composante essentielle de l'offre touristique régionale en maintenant un haut niveau d'exigence environnementale.
- Améliorer et adapter l'accueil et l'accessibilité des sites environnementaux à tous les publics.
- Favoriser l'émergence de territoires touristiques d'expérimentation de bonnes pratiques sur des enjeux environnementaux, en s'appuyant notamment sur l'expérience et le réseau des Parcs Naturels Régionaux. Convention avec l'ADEME sur de premiers territoires tests.
- Créer des outils d'information et de sensibilisation à destination des publics.
- Travailler sur les éco-gestes attendus par les publics touristiques.
- Accompagner les professionnels dans des démarches de labellisation, certification, ou engagement écoresponsable, en s'appuyant sur un référentiel de tourisme durable, une charte d'engagement et un dispositif d'auto-évaluation. Assurer la promotion de ces entreprises engagées.
- Favoriser la mise en réseau et les échanges/ témoignages avec les acteurs touristiques engagés dans des démarches durables.
- Encourager la conception d'offres de séjours structurées, de qualité et adaptées aux besoins des clients.
- Définir et mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer l'empreinte touristique
- Développer les itinérances douces (fluvial, cyclable, etc). Elaboration d'un Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes.
- Requalifier les territoires/stations littorales en s'appuyant sur le dispositif Aménagement Durable des Stations (ADS). Gérer les risques liés à l'érosion et/ou à la submersion intégrant les stratégies de gestion de la bande côtière et les programmes d'actions de prévention des inondations dans les stratégies d'aménagement durable.
- Moderniser les stations de montagne en s'inspirant du référentiel de la démarche ADS et en anticipant le changement climatique.

ACTIONS À 3 ANS :

- Encourager la création de référentiels et d'outils favorisant la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les projets d'aménagement et de valorisation touristique.
- Qualifier l'ensemble de la chaîne touristique afin de créer des destinations de tourisme durable, en soutenant notamment la découverte du patrimoine naturel, le développement d'activités de pleine nature et accompagnant une diversification des offres de service.
- Répartir de manière équilibrée, dans le temps et dans les espaces, les flux de visiteurs. Mettre en œuvre des actions spécifiques sur les ailes de saison.
- Mener des actions de sensibilisation à l'écotourisme auprès des acteurs du tourisme et des habitants afin qu'ils deviennent éco-ambassadeurs des territoires
- Innover en matière de mobilité "décarbonnée" ou à faible impact, et de gestion des flux touristiques à l'échelle d'un territoire.
- Intégrer dans les cursus pédagogiques sur le tourisme des formations professionnelles initiale et continue des sujets relatifs à l'éco-responsabilité des entreprises.

INDICATEURS

- Nombre de destinations engagées dans le tourisme durable
- Nombre de projets accompagnés

● Fiche 25

Rendre les TPE actrices de la résilience des territoires et de la lutte contre le dérèglement climatique

DESCRIPTIF :

Les Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés) sont à l'origine de près du tiers de la richesse créée sur le territoire régional et constituent le socle du maillage économique du territoire : 50 000 créations d'entreprises en 2017, pour 234 000 Très Petites Entreprises représentant 778 000 salariés (soit 42 % des emplois régionaux)¹. La bonne santé des TPE est à la fois un gage de sécurité économique et d'équilibre territorial, en assurant un service de proximité essentiel à la population : ce sont ainsi 77,6 % des établissements artisanaux qui exercent une activité de type résidentiel ou présentiel. Elles jouent donc un rôle majeur dans les enjeux de transformation écologique et énergétique des chaînes de production économiques régionales et de résilience des territoires locaux face aux éventualités de chocs économiques et d'approvisionnement. Les TPE doivent s'adapter aux mutations économiques et écologiques en cours et à venir.

Pour la résilience des territoires : approche par filières stratégiques

Dans une ambition de résilience des territoires, il y a des filières stratégiques à sécuriser dans la mesure où elles permettent de répondre aux besoins essentiels à la population : l'alimentaire et l'eau, l'énergie, l'habitat, l'équipement de la personne, le transport et la santé.

Cela implique de travailler à l'endogénéisation complète de ces filières sur le territoire régional, en éco-circularité : l'approvisionnement en matières premières locales, leurs transformations à travers des savoirs faire préservés, leur distribution locale, leur retraitement pour une réutilisation.

Cette ambition pourrait servir le triple objectif d'augmenter la résilience des territoires régionaux à travers leur autonomisation, de renforcer leurs bases productives et les échanges « BtoB » en interne, et d'ainsi booster la dynamique de l'économie présente, tout en réduisant l'empreinte carbone des activités économiques via une chaîne d'approvisionnement locale éco-conçue.

Cette approche dépasse la stratégie propre aux TPE et sera à travailler avec les acteurs des industries, des filières, de la stratégie et des territoires. En la matière, l'un des plus gros défis sera de trouver les modèles économiques viables pour rendre ces filières locales compétitives et ainsi pouvoir démarrer cette transition dans le contexte actuel de concurrence internationale.

Pour lutter contre le changement climatique :

approche sectorielle pour impulser la conversion écologique de l'ensemble des TPE

L'ambition d'une transformation écologique globale des TPE passe également par une approche sectorielle adaptée : par exemple apporter aux TPE industrielles les expertises pour orienter leur process vers une écoconception, aux TPE du bâtiment les formations en matière d'écoconstruction, aux artisans/commerçants les leviers de transformation vers un approvisionnement local et une distribution en zéro déchet.

Cette approche peut être mise en pratique en trois étapes : la formation des chefs d'entreprise par secteur d'activité, le diagnostic et le plan d'action personnalisé. La Région peut impulser ces facteurs de transformation à travers le soutien à cette offre de formation et de conseil et le développement de l'éco-conditionnalité de ses aides.

L'offre de services de formation et d'accompagnement est effectivement déjà présente sur le territoire, via notamment le réseau d'experts auquel la Chambre des Métiers et de l'Artisanat fait appel pour former les artisans. Il convient d'amplifier leurs impacts en élargissant leurs interventions auprès des entreprises et en conditionnant les aides aux suivis de ces formations.

L'aide aux TPE passe en effet par un dispositif d'accompagnement - « Entreprendre, la Région à vos côtés » - qui pourrait intégrer une part plus importante de formation aux enjeux de transition écologique et énergétique. Chacune des aides individuelles pourrait de plus être conditionnée au suivi d'une formation générique du chef d'entreprise adaptée à son secteur d'activité. L'aide à la stratégie pourrait comporter un volet spécifique pour la conception de la « transformation écologique et énergétique » de l'entreprise avec un taux d'intervention régional très attractif. L'aide à l'investissement pourrait de même comporter un volet sur la transformation écologique au même titre.

Enfin l'ensemble des demandes d'aides pourrait comporter un volet de diagnostic sommaire de l'impact écologique de l'entreprise (approvisionnement des matières premières, localisation des fournisseurs, consommation énergétique, écoconception du produit et gestion du déchet final), avec bonification possible des projets les plus vertueux.

¹ Chiffres issus de la publication 2018 du Guide de la TPE : www.guide-tpe.fr par le CECOGEB

● Fiche 25

Rendre les TPE actrices de la résilience des territoires et de la lutte contre le dérèglement climatique

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Faire des TPE des leviers pour la résilience économique du territoire.**

- Structurer et consolider les filières stratégiques sur le territoire régional, en visant la production endogène des biens et services essentiels à la population : il s'agira de travailler à la conception d'écoproduits à partir de ressources locales et de trouver les modèles économiques viables pour rendre ces filières compétitives, via notamment la promotion des groupements d'achats solidaires d'entreprises du territoire

- **Rendre les TPE actrices de la lutte contre le dérèglement climatique :**

Amplifier la formation des chefs d'entreprise aux enjeux climatiques, écologiques et de résilience par :

- le développement d'un volet « environnemental » dans le cadre du dispositif d'accompagnement « Entreprendre, la Région à vos côtés »,
- l'intégration d'un volet environnemental à l'ensemble des mesures d'accompagnement proposées par la CRMA et la CCIR (notamment le Programme Croissance TPE)

- **Rendre les aides existantes mobilisables pour la transformation écologique des TPE :**

actuellement les aides aux TPE ne sont pas nécessairement mobilisables pour la « transformation écologique » des entreprises. Il est proposé que l'aide à la stratégie couvre également les diagnostics RSE, à l'exemple du diagnostic 3D en pratique dans l'agro-alimentaire. Et l'aide à l'investissement pourra être mobilisée pour tout investissement permettant d'améliorer l'éco-socio-responsabilité de l'entreprise

- **Développer l'éco-socio-conditionnalité des aides aux TPE :**

l'instruction des dossiers comporterait une grille analytique permettant d'apprécier l'engagement des TPE en matière de politique éco-socio-responsable, dans le but d'attribuer une bonification des aides régionales

INDICATEURS

- Empreinte carbone de la production des biens et services des TPE à court/ moyen et long terme

● Fiche 26

Cap vers une Région Numérique 100% durable

DESCRIPTIF

Le numérique est reconnu comme un levier de développement économique et social, la transition numérique apparaît comme incontournable pour l'ensemble des pays et des entreprises, tandis que les objets et interfaces numériques irriguent peu à peu tous les aspects de la vie sociale. La transition numérique est aussi considérée comme un moyen de réduire la consommation d'énergie dans un grand nombre de secteurs, à tel point que l'on considère de plus en plus, qu'il ne sera pas possible de maîtriser le changement climatique sans un recours massif au numérique.

Pourtant, les impacts environnementaux directs et indirects (effets rebond) liés aux usages croissants du numérique sont systématiquement sous-estimés, du fait de la miniaturisation des équipements et de « l'invisibilité » des infrastructures utilisées. Chaque année, la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne près de **200 projets d'entreprises** par an dans leur transformation digitale.

La tendance à la surconsommation numérique n'est pas soutenable au regard de l'approvisionnement en énergie et en matériaux qu'elle requiert. L'explosion de l'impact environnemental du numérique peut et doit être évitée par la mise en œuvre de la « sobriété numérique ».

L'objet de cette ambition est triple :

- amener les entreprises de la Nouvelle-Aquitaine à être vertueuses en matière de numérique,
- développer et promouvoir une filière Numérique Responsable en Nouvelle-Aquitaine,
- faire émerger un référentiel européen en matière d'évaluation de la consommation énergétique du numérique,
- faire de la Nouvelle-Aquitaine une Région Numérique 200% Durable.

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES :

Mise en place d'une gouvernance pour :

- structurer un projet de sobriété numérique pour les entreprises,
- mettre en place un référentiel de protocoles pour un parcours de sobriété numérique,
- développer un référentiel de formation avec les centres de formation de développeurs et de communication digitale (écoles, IUT, Universités) sur la transformation numérique,
- structurer et faire valider un référentiel d'indicateurs permettant d'évaluer l'empreinte énergétique d'une entreprise,
- candidater à un appel à projet européen LIFE pour expérimenter un parcours de sobriété numérique auprès de 200 entreprises sur 2 ans,
- structurer un appel à projets en direction des entreprises de la filière numérique et des start-up pour faire émerger une filière numérique responsable. Et par là, développer et valoriser une filière d'excellence et porteuse de valeurs,
- structurer un AAP destiné à tout porteur de projet, pour développer des solutions innovantes numériques au service de la transition écologique et énergétique.

Cette gouvernance est en cours de construction. L'INRIA, le CATIE, Tecnalía, Thalès, ERDF, les clusters IT, des membres IT du Club ETI (Cap Ingellec, Cheops Technology, Ingeliance, AT Internet), les communautés French Tech de la Nouvelle-Aquitaine ont été sollicités.

→ Suite des actions page suivante

● Fiche 26

Cap vers une Région Numérique 100% durable

ACTIONS IMMÉDIATES

- Organisation d'un « MeetUp » avec les clusters IT de Nouvelle-Aquitaine, The Shift Project, Enedis et des start-Up, sur la sobriété numérique au dernier trimestre 2019.
- Candidature à l'appel à projet européen LIFE.
- Lancement des 2 AAP.
- Mise en place de partenariats avec l'ADEME pour les référentiels d'évaluation.

ACTIONS À 3 ANS

- Mise en place d'un parcours Sobriété numérique dans le cadre de l'Usine du Futur.
- Développement et valorisation d'une filière numérique responsable.
- Développement de formations pour développeurs et communicants liés à la sobriété numérique.
- Faire de la Nouvelle-Aquitaine, le leader de la sobriété numérique.
- Mettre en place une plate-forme d'autoévaluation de la consommation énergétique en matière de numérique à destination des entreprises.

INDICATEURS

Le suivi de ce plan d'actions sera rendu possible par l'élaboration, en gouvernance partagée avec des Clusters IT, le Syntec Numérique, l'ADEME, Enedis, Thalès et le Shift Project d'un référentiel environnemental du numérique (REN) en Nouvelle-Aquitaine. Il permettra d'une part de faire un diagnostic, d'évaluer les pistes de progrès et d'autre part, de piloter d'un point de vue environnemental, la transformation numérique.

- Les indicateurs d'impact : mesures (à identifier) de la réduction de l'empreinte énergétique des entreprises ayant fait le parcours.
- Les indicateurs d'impact : mesures (à identifier) de la réduction de l'empreinte énergétique et écologique des projets retenus dans le cadre des AAP.
- Les indicateurs de réalisation : nombre d'entreprises labellisées Numérique Responsable.
- Les indicateurs d'impact : nombre de solutions Eco conçues développées.

● Fiche 27

Encourager un urbanisme des courtes distances

DESCRIPTIF :

L'étalement urbain en périphérie des agglomérations, constat inévitable des 50 dernières années, entraîne des formes urbaines spécifiques : quartiers pavillonnaires peu denses, zones commerciales gigantesques... Ces formes urbaines, si elles répondent à des besoins, génèrent aussi des difficultés sociales et environnementales qu'on ne peut plus – dans le contexte actuel – ignorer :

- l'augmentation des distances à parcourir pour accéder à l'emploi, aux services et aux commerces
- la dépendance à l'automobile, mode incontournable dans des secteurs où les transports collectifs classiques ne trouvent pas leur modèle
- la perte de sociabilité directement liée à l'usage généralisé de la voiture comme mode de déplacement au détriment des modes actifs, et notamment de la marche
- la précarité énergétique générée par le coût du carburant consommé

La promotion d'un urbanisme des courtes distances vise à rapprocher les usagers des transports collectifs, mais aussi des services, des commerces et des emplois. Il vise à redynamiser nos centres-villes et nos centres-bourgs, en valorisant les potentiels des territoires.

En ce sens, et dans la logique des actions déjà menées pour la création de pôles d'échange multimodaux et la réhabilitation des quartiers de gare, la Région a pris des mesures fortes, en imposant dans son SRADDET, des règles précises aux territoires pour :

- prioriser le développement dans les enveloppes urbaines existantes ;
- limiter l'extension des surfaces commerciales en périphérie ;
- intensifier le développement autour des points d'arrêts de transports collectifs structurants ;
- favoriser le réinvestissement des friches urbaines.

La Région a aussi voté le 12 avril un cadre d'intervention en faveur de la revitalisation des centres villes et centres bourgs dont l'un des objectifs est d'intensifier les usages de ces lieux de vie (habitat, commerces, services) et ainsi réduire l'usage de la voiture.

Elle est aussi attentive, à travers sa politique contractuelle, à privilégier les projets qui concourent à la revitalisation des centres de vie, et à la réduction de la dépendance à l'automobile.

En outre, elle mobilise ses compétences en urbanisme et transport pour contractualiser avec les territoires et accroître l'attractivité des points d'arrêts ferroviaires :

- animation des deux contrats d'axes existants : vallée de l'Isle et Béarn ;
- création de nouveaux contrats de mobilité : Vallée de la Dordogne et Vallée de la Nive.

ACTIONS IMMÉDIATES :

● Accélérer la réalisation de nouveaux contrats de mobilité

Les contrats de mobilité doivent participer à renforcer l'attractivité des transports régionaux. Il s'agit d'une attente forte des territoires

● **Conditionner l'allocation d'aides régionales** au respect des règles du SRADDET, et donc à une analyse de l'accessibilité des projets dans une logique de leur amélioration (flux de personnes, de matières ou de marchandises)

● **Politique patrimoniale et immobilière de la Région : se fixer des exigences d'accessibilité en modes alternatifs à l'automobile (marche à pied, vélo, transports en commun) et de non-participation à l'étalement urbain**

La territorialisation de l'action régionale doit être l'occasion pour la collectivité d'être exemplaire et en cohérence avec les attentes des territoires en favorisant des sites bien desservis et situés dans les enveloppes urbaines

INDICATEURS

- Nombre de contrats de mobilité signés entre la Région et les Territoires
- Fréquentation des TER circulant sur les axes concernés par un contrat de mobilité
- Nombre de sites de la Région desservis pas les transports en commun

● Fiche 28

Innover pour rapprocher et faciliter l'accès aux formations

DESRIPTIF :

La Nouvelle-Aquitaine est la région la plus vaste de France. Les apprenants, qu'ils soient en formation théorique, professionnelle ou clinique, sont appelés à se déplacer.

Faciliter l'accès à la formation est l'un des leviers pour l'accès à l'emploi ou la reconversion professionnelle. Avec 36 000 apprentis et 115 Centres de Formation d'Apprentis, 15 000 apprenants et 58 organismes gestionnaires d'écoles et instituts de formations sanitaires et sociales et 38 000 offres de formation sur l'ensemble du territoire néo aquitain, les conditions de vie et d'études de ces jeunes professionnels engagent nécessairement la région dans une politique de soutien à la mobilité.

Les problèmes de transport et de logements sont les principales difficultés matérielles qu'ils rencontrent. Les différences entre les territoires sont importantes et certains départements, plus ruraux, occasionnent des déplacements et temps de mobilité individuelle plus importants.

La formation des Néo-aquitains est un choix qui ne doit pas être subi en raison de contraintes extérieures comme le transport et le logement. Dans ce cadre, plusieurs démarches sont à initier au niveau régional : développer des lieux de mise à disposition de plateformes pour de la formation à distance grâce à la digitalisation des contenus de formation ; associer ces plateformes à des plateaux techniques ; mettre en place des plateformes d'aide à la mobilité ou de mise à disposition d'offres de logements existants recensées près des lieux de formation pour les publics fragiles des territoires. L'objectif de la modernisation de l'appareil de formation a pour enjeux la mutualisation des pratiques pédagogiques et la limitation et/ou la facilitation – en tant que besoin – des déplacements des apprenants et des formateurs.

INDICATEURS

Identification des territoires à conforter ;

- Nombre de conventionnements signés avec différents partenaires relatifs aux lieux d'accueils pour l'e-formation
- Nombre de plateformes créées
- Nombre de logements recensés et mis à disposition
- Nombre d'entreprises mobilisées pour le développement de cette pédagogie
- Nombre d'apprenants « installés » professionnellement sur le territoire numérisé
- Évaluation de l'indice de satisfaction des usagers
- Évaluation du développement économique des territoires qui ont accueilli une plateforme

ACTIONS IMMÉDIATES :

● Intensification des expérimentations sur le logement

- a- Pour un accès à des logements à proximité des lieux de stage en vue de limiter les déplacements : cartographie à établir pour un recensement des logements de fonction disponibles dans les établissements d'enseignement gérés par la région et dans les EPHAD afin de mixer les générations ; mobilisation des internats des lycées pour apprentis...
- b- Développement des actions de l'association « Un, Deux, Toit » sur l'ensemble du territoire néo-aquitain

ACTIONS À 3 ANS :

● Le numérique comme facteur de changement dans les pratiques pédagogiques et d'apprentissage

- a- Développer les outils de simulation numérique de type « Serious game » dans les lieux de formation
- b- Plateforme de formation à distance : poursuite et amplification des initiatives pédagogiques limitant les déplacements
- c- Digitalisation des contenus de formations avec des financements de salles de visio, mutualisation des cours via une plateforme numérique commune, cours par simulation pour éviter les déplacements des formateurs et des apprenants
- d- Formations à distance, formations en situations de travail dans les entreprises pour éviter d'aller sur les plateaux techniques souvent concentrés dans les chefs-lieux de département, formations dans les lycées de proximité...

● Lever le frein financier de la mobilité (déploiement de 1 à 3 ans)

- a- Meilleure prise en charge du coût des déplacements des stagiaires en revoyant les règlements d'intervention
- b- Règlement d'intervention pour le Transport – Hébergement – Restauration des apprentis avec un tarif préférentiel pour les transports en commun ou le covoiturage
- c- Soutien aux initiatives pour la mobilité
- d- Plateformes d'aide à la mobilité pour des publics fragiles dans les territoires

● Fiche 29

Favoriser l'articulation des flux de mobilités par une politique des temporalités et le déploiement des outils de management de la mobilité

DESCRIPTIF :

Les déplacements professionnels et domicile-travail constituent une part essentielle des déplacements contraints. Souvent sur les mêmes heures, les mêmes périodes, les flux privés, publics, collectifs ou individuels, s'accumulent, entraînant congestion et augmentation des temps passés dans les transports, temps majoritairement considérés comme « perdus ».

La Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (2015) a rendu l'élaboration de plans de mobilité (ex-Plan de déplacement Entreprise) obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 pour toute entreprise regroupant au moins cent travailleurs sur un même site, et située dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Au-delà de cette obligation restrictive, les TPE et PME en zone périurbaine hors PDU ou en zone rurale peuvent aussi agir sur leurs mobilités, favoriser le télétravail, l'auto partage, les mobilités électriques...

La Région Nouvelle-Aquitaine, en favorisant l'implantation des tiers-lieux en zones rurales, facilite déjà le développement du télétravail et offre une alternative efficace entre présence en entreprise et travail à domicile.

Pour amplifier le mouvement vers une mobilité professionnelle plus durable et permettre à toutes les entreprises de se saisir du sujet, nous proposons d'accompagner les démarches volontaires de Plan de Mobilité Entreprises.

ACTIONS À 3 ANS :

● Soutenir les démarches volontaires de plan de mobilité entreprises et inter-entreprises

en participant au financement de l'étude et des investissements engagés par les entreprises s'engageant dans une démarche volontaire de plan de mobilité

● Mettre en œuvre et développer une politique des temporalités à l'échelle régionale

La politique des temporalités doit permettre une nouvelle approche des flux de mobilités, visant à mieux les articuler. Sa mise en œuvre au sein de la Région, et son déploiement au sein des territoires peut notamment passer par :

- La sollicitation d'un pool de partenaires pour développer une acculturation de la politique des temps et la mise en place d'un comité de pilotage en prévision d'un dialogue territorial. Il rassemblerait notamment les Élu.e.s région, Métropoles et autres échelons territoriaux, ADEME, SNCF, Syndicats mixtes des AOT, CCI, CGPME, Rectorats, ARS, Urbanistes, ATMO...
- La réalisation d'un profil temporel du territoire: identifier les caractéristiques du territoire sous l'angle des temps.
- L'identification et l'accompagnement des territoires (collectivités, entreprises...) volontaires pour expérimenter des actions repérées et ciblées.

INDICATEURS

- Nombre de plans de mobilité soutenus
- Nombre de territoires innovants soutenus

● Fiche 30

Soutenir les solutions de mobilité innovantes dans les territoires

DESCRIPTIF :

Les personnes habitant des zones rurales sont confrontées à la raréfaction et à l'éloignement des services, notamment des transports en commun. Ces zones sont "surmotorisées" et très dépendantes de l'automobile. Face aux impératifs de réduction des consommations énergétiques et à la préservation de la qualité de l'air et de la santé, d'autres alternatives au "tout auto" doivent faire surface.

Autre problème soulevé, celui de l'organisation actuelle du transport collectif actuel. Avec la baisse des moyens alloués aux collectivités, la limite structurelle du transport collectif à desservir tout le monde, partout et tout le temps est ainsi désormais atteinte, contraignant les acteurs concernés à réinventer un modèle.

Dans notre Région et partout ailleurs, des territoires s'engagent et expérimentent des solutions pour répondre aux problématiques à la fois sociales et environnementales de la mobilité, comme le montre la démarche de recensement France Mobilités.

La mobilité inclusive (permettre à chacun de se déplacer et d'accéder à l'emploi, aux services...) et la mobilité en zone peu denses (là où les transports collectifs ordinaires ne trouvent pas leur modèle) ont encore besoin de solutions.

ACTIONS À 6 ANS :

● **Lancement d'un Appel à projets « Territoires eco-mobiles » :** encourager les territoires souhaitant s'engager dans des démarches d'écomobilité innovantes en faveur des mobilités en zones peu denses et en zone rurale et/ou en faveur des mobilités inclusives. Cela passerait par la mise en place d'un appel à projets destiné aux communautés de communes, de façon à les inciter à travailler sur la thématique de la mobilité. Ces collectivités « moteurs » constitueraient en outre des « laboratoires » à même d'expérimenter des solutions potentiellement intéressantes pour des territoires néo-aquitains.

INDICATEURS

- Nombre de projets soutenus

● Fiche 31

Continuer à investir pour des transports régionaux toujours plus attractifs

DESCRIPTIF :

Le réseau de lignes ferroviaires régionales

La Région, autorité organisatrice des services régionaux de voyageurs, a la charge de l'organisation et du financement des services ferroviaires régionaux de voyageurs depuis 2002. Le réseau TER est composé de 34 lignes et 3 410 km de voies. Il est emprunté quotidiennement par 60 000 voyageurs dans 700 trains reliant les 327 points d'arrêts des lignes régionales.

Depuis 2017, la fréquentation des TER a significativement augmenté (près de 10 %), bénéficiant notamment de l'effet LGV mise en service en juillet 2017.

Le réseau de lignes routières régionales

L'organisation des transports non urbains de voyageurs, réguliers ou à la demande, est une des compétences majeures que la loi portant sur la nouvelle organisation du territoire de la République (dite NOTRe) a transférée à la Région à compter du 1^{er} janvier 2017 : elle représente un service public rendu directement à la population avec près de 13,3 millions de voyages par an dont 6,2 millions de voyages commerciaux par an.

Ce service a été défini et organisé jusqu'à cette date par chacun des douze Départements, avec des objectifs et des modalités spécifiques à chacun d'entre eux. Il en était de même pour les transports routiers organisés par les trois ex-région avant la fusion. Cette situation a conduit à une juxtaposition de tarifications très disparates en plus d'effets frontières entre les territoires limitant l'intérêt de certains trajets.

Afin de garantir l'égalité de traitement des usagers, la Région a engagé un chantier d'harmonisation visant à proposer un réseau unifié, affranchi des effets frontières, ainsi qu'une nouvelle tarification harmonisée à l'échelle de la Région.

En anticipation de la loi d'orientation sur les mobilités, et en complémentarité avec le développement des services régionaux ferroviaires et routiers, la Région veut impulser des projets visant à améliorer la mobilité dans les territoires périurbains et ruraux.

Pour adapter son offre de transport aux besoins de mobilité, la Région engagera une large consultation avec les territoires, permettant la mise en œuvre de plusieurs expérimentations visant à instaurer des premiers territoires à écomobilité inclusive.

La mise en œuvre de ce nouveau plan de transport sera étalée sur plusieurs années, avec un objectif de mise en œuvre intégrale en 2030.

Il s'appuiera notamment sur le réseau de cars, composé de 237 lignes routières et près de 6 500 circuits scolaires.

Un nouveau système d'information voyageur facilitant la préparation du voyage via les transports collectifs régionaux

La Région, chef de file de l'intermodalité, a œuvré à la création du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités regroupant les différentes autorités en charge de la mobilité, afin de faciliter les déplacements en transports collectifs ou partagés. À cet effet, le syndicat a mis en place fin 2018 un système d'information multimodal à l'échelle régionale, intitulé Modalis, regroupant toute l'offre existante de transports collectifs, et notamment les services ferroviaires et routiers régionaux.

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES :

- **Plan régional des services routiers 2020-2030**, approuvé en Séance Plénière du 12 avril 2019, vise à réorganiser les 12 réseaux ex-départementaux et les 3 réseaux ex-régionaux pour en faire un réseau unique et harmonisé. Gain de fréquentation cible de 19 % (6,175 M à 7,329 M de voyageurs par an).

- **Nouvelle tarification routière**, approuvée en séance plénière du 12 avril 2019, mise en œuvre le 1^{er} juillet 2019 en Gironde et au 1^{er} septembre 2020 pour tous les autres sites. Principes d'une zone tarifaire unique (même tarif sur toute la Région), d'une gamme tarifaire simplifiée (billet unitaire, carnet 10v, abonnement) et d'un tarif incitatif (2 € le trajet et 40 € l'abonnement). Gain de 1,2 % à 2,5 % de voyageurs par an.

- **Instaurer une meilleure information sur l'offre régionale**

Le SIM régional Modalis, qui est disponible depuis fin 2018 sur le web et via une application depuis mars 2019, permet d'informer les voyageurs sur toute l'offre de transport disponible, régionale et également urbaine, en indiquant la possibilité si nécessaire d'effectuer le début du trajet en vélo ou en voiture vers une gare ou un point d'arrêt routier, ce que n'offrent pas aujourd'hui les moteurs de recherche « classiques ». Cette information sera également entièrement disponible en temps réel.

- **Nouvelle convention TER : objectif de croissance des recettes**

→ *Suite des actions page suivante*

● Fiche 31

Augmenter la fréquentation et l'efficacité des transports régionaux

Une nouvelle convention d'exploitation TER vient d'être signée entre la Région et SNCF Mobilités, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine pour la période 2019-2024. Elle vise à améliorer l'offre auprès des usagers (qualité de service, niveau d'offre, services élargis, service client amélioré) et à rendre notre politique publique plus performante (engagement de l'opérateur dans une trajectoire de croissance des recettes, respecter la trajectoire budgétaire). En matière de recettes issues du trafic, l'opérateur s'engage sur un objectif pluriannuel de +24 % des recettes, entre 2019 et 2024, soit une ambition d'augmentation de trafic de +3 à 4 % par an (engagement sans précédent avec un pluriannuel 3 fois plus important que les dernières conventions signées depuis 2016 par les autres régions)

● **Projet RER métropolitain**

La Région est pleinement mobilisée pour renforcer l'offre ferroviaire sur l'aire métropolitaine à court, moyen et long termes. Cet engagement s'est traduit par l'adoption d'une feuille de route partagée avec Bordeaux Métropole.

Le projet de « Réseau Express Régional Métropolitain » (RERM) a fait l'objet de délibérations conjointes par les assemblées du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le 17/12/2018, et de Bordeaux Métropole, le 21/12/2018. Le calendrier, pour les sujets ferroviaires, est le suivant :

Automne

2019 : Expérimentation de l'acceptation tarifaire sur la voie ferrée de ceinture (1^{re} étape vers le billet intermodal unique sur le territoire métropolitain)

2020 : Mise en service des premiers TER périurbains Libourne-Cestas

Augmentation de la fréquence des TER métropolitains

2021 : Mise en service de la halte TER du Bouscat Ste-Germaine

2023 : Réouverture de la halte TER de Talence-Médoquine

2024 : Aménagement d'un origine/terminus à St-Mariens permettant de renforcer l'offre périurbaine

2025 : Dessertes directes TER Libourne – Arcachon (fréquence à la ½ h en heure de pointe)

2028 : Dessertes directes TER St Mariens – Langon (fréquence à la ½ h en heure de pointe) (après achèvement AFSB)

● **Plan directeur des investissements ferroviaire**

Le Conseil régional a voté, le 12 avril dernier, un Plan Directeur d'investissement du réseau ferroviaire à hauteur de 1,257 Mds € à horizon 2027. Au travers de ce Plan, la Région double son financement annuel des infrastructures jusqu'en 2027. Ce PDI Fer traduit l'ambition de la Région de ne fermer aucune ligne et de remettre à niveau et moderniser le réseau ferroviaire de la Nouvelle-Aquitaine. La Région est prête à s'investir à hauteur de 532 M€, ce qui correspond à un effort supplémentaire de la Région de 358 M€ jusqu'en 2027.

● Fiche 31

Augmenter la fréquentation et l'efficacité des transports régionaux

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Projet cars express – Nouveaux projets cars express** en lien avec le plan régional des services routiers, vise à mettre en œuvre des lignes express et des services express sur les lignes existantes dans le bassin de la Métropole Bordelaise. Une expérimentation est programmée pour un an sur Bordeaux-Créon

- **Démarche Optim'TER**

La nouvelle convention d'exploitation TER formalise le lancement d'une démarche visant à optimiser et à rendre plus lisible l'offre de transport. Cette démarche (Optim'TER) vise à remettre à plat des horaires, pour chaque périmètre (5 lots conventionnels), afin de rendre plus attractif le TER. SNCF Mobilités Via Optim'TER, l'opérateur, s'engage à mettre en place des circulations de trains supplémentaires (+8 % d'offre au minimum). Un dispositif de pénalisation de l'opérateur inédit si non-respect de l'engagement en deçà de 5 % d'offre créée et de bonification en cas de création d'offre supérieure à 8 %. La démarche Optim'TER, progressive, verra ses premiers résultats dès le SA 2021.

ACTIONS À 3 ANS :

- **Faciliter l'achat des titres de transport régional**
Le SIM Modalis sera développé pour faciliter l'achat des différents titres de transport nécessaires à un voyage de bout en bout, ce qui est particulièrement recherché par les voyageurs occasionnels, qui veulent pouvoir choisir leur voyage et acheter en un clic un seul titre de transport.

INDICATEURS

- Fréquentation des lignes routières régionales
- Bilan d'activité des lignes routières régionales
- Nombre d'utilisateurs du SIM Modalis

● Fiche 32

Développer l'usage du covoiturage sur les courtes distances

DESCRIPTION DE LA PROPOSITION – CONTEXTE :

En région Nouvelle-Aquitaine, 82 % des actifs se rendent au travail en voiture (source recensement 2015). Loin devant la marche à pied, le vélo ou les transports en commun, la voiture reste donc l'indispensable outil de la mobilité quotidienne.

Dans les espaces périurbains ou ruraux notamment, où les transports collectifs ordinaires peinent à trouver leur modèle et à répondre aux besoins, la voiture est particulièrement indispensable. Mais elle génère aussi des externalités négatives bien connues : saturation des axes routiers, pollutions, précarité énergétique des ménages...

Or, tous ces véhicules particuliers sont sous-utilisés : seulement 1,16 personne/voiture à Angoulême (SCoT, EDVM 2012) et à Niort (SCoT, EDVM, 2016), 1,28 à Bayonne et sur la côte basco-landaise (EMD 2010)... C'est le résultat de ce qu'on appelle « l'autosolisme » : l'utilisation quasi individuelle de la voiture, ces files de voitures occupées chacune par une seule personne...

Si le covoiturage longue distance et occasionnel est bien développé – porté par des plateformes de mises en relation bien installées – le covoiturage courte-distance et quotidien peine à trouver sa place dans les pratiques.

Pourtant ces si nombreux véhicules sous-utilisés, parcourant la région quotidiennement, constituent une réelle opportunité. En augmentant le taux d'occupation de ces véhicules, nous pouvons ainsi espérer : une réduction du coût de déplacement de chacun, une diminution du trafic automobile et une amélioration de l'accès à la mobilité pour les plus vulnérables.

La Région doit ainsi participer à lutter contre cet « autosolisme » et se positionner en faveur du développement du covoiturage sur les courtes-distances, notamment dans les zones périurbaines et peu denses où les transports collectifs ordinaires peinent à répondre aux besoins. En outre, ce positionnement à prendre est renforcé par l'arrivée prochaine de la Loi d'Orientation de la Mobilité (LOM) qui confère à la Région le rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Aujourd'hui, la Région peut mener différentes actions en faveur du covoiturage en finançant des initiatives locales menées par les territoires ou des acteurs de l'ESS : covoiturage solidaire, autostop sécurisé (Rézo Pouce), le cas échéant en complément de financements LEADER. Ces actions figurent dans les contrats de territoire, mais sont encore peu répandues, et ne répondent pas à une stratégie globale régionale. La région est en capacité également de financer des

aides au poste sur la thématique des mobilités dans les **contrats de dynamisation et de cohésion** (réservés aux territoires de vulnérabilité forte ou intermédiaire).

Enfin, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent aussi bénéficier d'aides sur des projets de mobilité, dont le covoiturage, au titre de l'AAP Ruralité.

Il est préconisé en ce sens de lancer au plus vite d'une étude globale à même de déterminer une stratégie complète et coordonnée de l'ensemble des acteurs en tenant compte des initiatives déjà engagées.

En parallèle, il est proposé de lancer une expérimentation dans deux territoires cibles, sur la base d'une solution rapidement disponible : Karos.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Définition d'une stratégie régionale pour développer le court-voiturage dans les territoires périurbains et ruraux :** benchmark des solutions, cadre réglementaire d'intervention (compétences, responsabilités), panorama des solutions existantes et analyse comparative (autostop organisé, lignes, applications de mise en relation...), concertation territoriale avec remontées d'initiatives, des besoins et définition d'une stratégie régionale de développement du court-voiturage
- **Expérimenter dès 2020 dans 2 territoires cibles, l'un périurbain (par exemple Sud Gironde) et l'autre rural (par exemple plateau des Millevaches), des solutions complètes :** mise à disposition d'une application de mise en contact pour l'ensemble des usagers de ces territoires, en utilisant une solution prête commercialement et facilement mobilisable ; prise en charge du coût d'un AR en covoiturage par jour pour les abonnés TER ou cars interurbains.

ACTION À 3 ANS :

- **Mise en œuvre de la stratégie régionale définie**

INDICATEURS

- Nombre d'utilisateurs des outils mis en place
- Taux de remplissage des véhicules (enquêtes ménages uniquement)

● Fiche 33

Développer les services d'autopartage

DESCRIPTIF :

L'autopartage, c'est l'utilisation d'un même véhicule par plusieurs personnes. Rangé dans les « mobilités partagées », il répond pourtant à des besoins bien différents que le covoiturage, mieux connu.

S'il ne répond pas à un besoin de type domicile-travail, quotidien, il est pertinent pour des usages très fréquents :

- pour les particuliers : en seconde voiture, ou quand le besoin de voiture particulière n'est pas quotidien ;
- pour les entreprises : éviter de gérer une flotte de véhicules ou en complément pour limiter celle-ci tout en assurant les pics de besoins ;
- pour les touristes : venir en train/en avion/en covoiturage et disposer d'une voiture disponible sur place si besoin, pour des sites plus excentrés.

On estime ainsi qu'une voiture en autopartage remplace 9 voitures en stationnement ! L'autopartage peut avoir aussi une dimension inclusive et donner lieu à des initiatives d'acteurs de l'ESS en faveur de publics isolés et éloignés de l'emploi. La Région peut intervenir en faveur de ces projets dans le cadre de ses contrats de territoire, ou en contrepartie de financements LEADER.

L'autopartage peut ainsi être à la fois un maillon de :

- la multimodalité : disposer d'une voiture quand on en a besoin (pour une course, pour un week-end...)
- l'intermodalité : disposer d'une voiture en complément d'un autre mode de transport, par exemple le train, pour des déplacements professionnels ou touristiques.

Les modèles d'autopartage et les sociétés qui les portent sont aujourd'hui multiples (véhicules électriques ou non, en free floating, en boucle, en one way), portés par des coopératives d'usagers (Citiz), par des loueurs de voitures, par la location entre particuliers (Drivy, Ouicar)...

Nous comptons notamment sur le territoire néo-aquitain une entreprise de l'économie sociale et solidaire, Citiz, implantée sur 3 territoires (Citiz à Bordeaux, Otolis à Poitiers et Yélobobile à La Rochelle en DSP) et intéressée pour travailler avec la Région sur l'extension de ses services, notamment aux gares régionales.

Une telle proposition – d'implantation de véhicules en autopartage dans les gares TER les plus fréquentées – permettrait d'améliorer l'intermodalité autour de nos gares en proposant une solution Train+Voiture pour des déplacements professionnels ou personnels. On peut notamment percevoir un intérêt important pour favoriser un accès touristique de la Région en train.

La question de l'autopartage pour des usages professionnels soulève aussi la question des conditions dans lesquelles un tel service peut être utilisé par des entreprises ou des administrations. La Région doit tenir un rôle exemplaire en déployant une réelle politique pour favoriser l'usage Train+Voiture de ses agents : système de réservation abouti ; traitement des questions assurantielles ; communication interne...

La COBAN a lancé l'expérimentation d'un tel dispositif sur la gare de Biganos, avec un accord avec l'entreprise Renault Mobility. L'expérimentation, qui ne coûte à la collectivité que la mise à disposition de places de stationnement, est prévue jusqu'au 15 octobre 2019.

ACTIONS À 3 ANS :

- **AMI : Implantation de voitures en autopartage** sur les principales gares TER de Nouvelle-Aquitaine : lancement d'un AMI et étude d'opportunité et de faisabilité. À la suite de cet AMI, pourra être lancé un appel à projets et l'appui de la Région pourra porter sur l'acquisition des véhicules électriques ou hybrides, le développement des systèmes et l'ingénierie.

INDICATEURS

- Nombre de véhicules en autopartage sur les gares TER et niveau d'utilisation

● Fiche 34

Développer l'usage du vélo

DESRIPTIF :

En France, plus de 60 % des déplacements domicile-travail de moins de 2 km sont réalisés en voiture, pour seulement 4 % en vélo (INSEE, 2015). Et l'on sait que l'usage chez les scolaires ne cesse de se réduire, ne permettant pas d'imaginer un report massif à l'âge adulte.

Pourtant, sur ces très courtes distances, il est particulièrement pertinent, aussi voire plus rapide que la voiture individuelle, et le développement grandissant de l'assistance électrique permet désormais à chacun de se (re)mettre en selle quelle que soit sa condition physique et d'augmenter les distances parcourues.

La Région Nouvelle-Aquitaine intervient aujourd'hui sur une pratique cyclable uniquement touristique, à travers l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma Régional Véloroutes Voies Vertes. Elle a ainsi investi 2 M€ par an pour aider les collectivités à réaliser et à mettre en tourisme ces itinéraires identifiés.

En revanche, concernant le vélo quotidien, la Région est moins présente. Dans le cadre de son chef de filât sur l'intermodalité mais aussi de l'exploitation du réseau TER, elle traite de l'embarquement des vélos dans les trains et de leur stationnement – notamment via des préconisations dans le règlement d'intervention sur l'aménagement des arrêts ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux.

Consacrée « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la prochaine Loi d'Orientations des Mobilités, la Région devient compétente sur les mobilités actives.

La Région pourrait ainsi participer à l'effort général de promotion de ce mode : dans le cadre de son plan Vélo, l'État se fixe comme objectif d'augmenter la part modale du vélo à 9 % en 2024 à l'échelle nationale, engageant des montants financiers relativement importants pour réduire les discontinuités.

En ce sens, il est préconisé d'agir sur deux points :

- tout d'abord l'infrastructure : stationnement sécurisé, aménagements cyclables qui sécurisent l'usage du vélo quotidien ;
- d'autre part, l'incitation à se (re)mettre en selle.

ACTIONS IMMÉDIATES :

● Adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables

La Région est déjà adhérente à l'association Vélos & Territoires (ex-Départements et Régions cyclables), historiquement positionnée sur le vélo touristique. En complément, pour le développement du vélo utilitaire et dans un objectif de partage d'expérience avec les autres collectivités partenaires, il est proposé d'adhérer à l'association « club des villes et territoires cyclables », historiquement positionnée sur le vélo quotidien. Les Régions Bourgogne Franche Comté, Centre Val de Loire, Île de France et Occitanie sont déjà adhérentes, ainsi que de nombreuses agglomérations de Nouvelle-Aquitaine.

● Près de 1000 Vélos à Assistance Électrique (VAE) pour les particuliers

Le « passage à l'acte » d'acquisition d'un VAE, qui constitue un investissement conséquent, est parfois difficile à franchir. En ce sens, certaines collectivités ont mis en place des systèmes de « prêts » de VAE. Ces prêts – de plus ou moins longue durée – permettent aux administrés de « tester » le VAE, de voir si celui-ci peut correspondre à ses besoins – avant de réaliser ou non l'investissement nécessaire.

● Un tel système pourrait être mis en œuvre sur le territoire régional, comme a pu le faire Ile-de-France Mobilités, avec une participation de l'utilisateur de 40 €/mois. Dans un premier temps, ce système pourrait s'appuyer sur les abonnés TER, de manière à encourager l'intermodalité vélo + TER, vélo + car.

● Appui aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire souhaitant utiliser le vélo au quotidien

Pour développer les usages professionnels du vélo, comme outil de travail, à l'image de certains artisans, un appui financier pourrait être apporté aux petites entreprises souhaitant investir dans des véhicules de type vélo cargos ou remorques pour les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire afin d'éviter les entreprises de livraisons rapides favorisant un emploi souvent précaire.

→ Suite des actions page suivante

● Fiche 34

Développer l'usage du vélo

ACTIONS À 3 ANS :

● Aide à l'ingénierie pour réaliser un schéma modes actifs

Il s'agit d'appuyer les collectivités de petite taille, sans compétences en mobilité, dans la réalisation de leurs schémas modes actifs : soit sous la forme d'un financement d'études ; soit sous la forme de financement d'ingénierie.

● Aides aux collectivités pour la réalisation d'aménagements cyclables utilitaires

Il s'agirait ici de proposer un complément aux financements régionaux accordés dans le cadre du Schéma Régional Véloroutes Voies Vertes (SR3V) en prévoyant un budget annuel consacré à aider les collectivités dans leurs projets d'aménagements cyclables utilitaires. Les conditions de financement seront à étudier pour être complémentaires de l'intervention pour les véloroutes et voies vertes à vocation touristique.

● Aide à l'achat de Vélos à Assistance Électrique (VAE)

L'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique, qui permet de parcourir des distances plus longues et plus confortablement que sur un vélo ordinaire sous condition de ressources et en fonction des aides déjà mobilisées.

INDICATEURS

- Nombre de collectivités aidées dans la réalisation de schémas ou d'aménagements cyclables
- Nombre de VAE subventionnés/prêtés
- Nombre d'entreprises aidées pour l'acquisition d'un vélo cargo ou d'une remorque

● Fiche 35

Favoriser l'écomobilité scolaire

DESCRIPTIF :

La Région Nouvelle-Aquitaine, c'est près de 300 lycées publics, 160 lycées privés, et plus de 200 000 lycéens. Autant de jeunes citoyens qui vivent, étudient et se déplacent au quotidien.

Les constats actuels sont sévères : l'usage du vélo au quotidien par les scolaires chute, et on peut constater, chaque jour, les files de voitures devant les établissements scolaires...

La Région, compétente sur la gestion des lycées peut agir et accompagner les établissements, les lycées, vers une mobilité plus propre.

Il s'agit notamment, pour ces jeunes, parfois plus conscients de la crise environnementale que leurs aînés et prêts à s'engager si on leur en donne les moyens :

- d'offrir dans les établissements et à leurs abords, les conditions de l'autonomie, de l'éco-mobilité sécurisée ;
- de donner l'occasion, au croisement des vies scolaires, étudiantes et professionnelles, de « bonnes habitudes » de mobilité quand cela est possible ;
- de développer une culture commune de l'éco-mobilité, en proposant la continuité des actions mises en place par les écoles et les collègues, et confortées par la future Loi d'Orientation des Mobilités.

Pour atteindre cet objectif d'écomobilité des jeunes, il est proposé de s'appuyer sur les lycées sur lesquels nous sommes compétents et d'initier :

- un « Plan Vélo Lycées »,
- des plans de déplacements scolaires.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche relative au développement de l'usage du vélo.

INDICATEURS

- Nombre de lycées engagés dans une démarche de plan de mobilité scolaire
- Nombre de sessions de sensibilisations ou apprentissage organisées par les associations locales
- Nombre de lycées/lycéens ayant participé au challenge inter-établissements

ACTIONS IMMÉDIATES :

● **Lancement d'un « plan vélo lycées » :** développer l'usage du vélo, lorsque l'environnement local (accès viaires, proximité des zones d'habitat) s'y prête. Ce plan reposerait sur 2 piliers, et s'appuierait notamment sur les nombreuses associations cyclistes locales que compte la région :

- Le stationnement :

La sécurité du stationnement est une préoccupation majeure des cyclistes, et les jeunes ne font pas exception. Offrir un stationnement suffisant, réellement sécurisé, voire abrité est donc un premier pas pour favoriser la pratique. Un guide de recommandation pourrait ainsi être réalisé pour guider les établissements et fixer les attendus.

- La sensibilisation :

L'organisation de session de sensibilisation dans les lycées est un outil au service de la promotion du vélo. L'âge des lycéens permet en outre d'ouvrir l'éventail des possibles : des simples sessions de communication, notamment sur la nécessité de bien s'équiper (distribution d'éclairages, de « goodies » de type pince à vélo fluo, housse de selle...) aux ateliers d'apprentissage de la réparation vélo, pour rendre les jeunes les plus autonomes possible.

● **Réalisation de plan de mobilités scolaires sur les lycées.**

Au-delà du plan vélo, qui se limite à un seul mode et se veut une politique « générale » pour l'ensemble des lycées, il s'agit de lancer des démarches propres à chaque lycée pour améliorer la mobilité des lycéens et des salariés. Un plan de déplacement scolaire vise à encourager le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-lycées et pour les déplacements internes à la vie scolaire. Il se concrétise par un plan d'actions, propre aux caractéristiques de chaque établissement.

● **Aide aux collectivités pour développer l'usage des modes actifs** vers les établissements

scolaires. Afin de favoriser l'usage des modes actifs par les élèves résidant à proximité de leur établissement, il est nécessaire de développer les infrastructures nécessaires, ou d'encadrer les pratiques pour sécuriser les parents. En ce sens, il est proposé de mettre en place des mécanismes d'appuis financiers aux collectivités, intégrés dans les contrats de mobilités ou prenant la forme d'appel à projets.

● Fiche 36

Augmenter la part modale du fer, du fluvial et du maritime pour le transport de marchandises

DESCRIPTIF :

Située sur le corridor de transit atlantique, la Région Nouvelle-Aquitaine constitue un vaste espace dynamique, ce qui se traduit par un accroissement des déplacements et des trafics liés aux flux de marchandises. La région subit ainsi d'importants flux de transit routier Nord-Sud en raison de sa position dans les systèmes d'échanges des marchandises nationaux et européens, générant des problèmes de congestion et de saturation sur certains axes. Chaque jour, plus de 9 900 poids lourds traversent la frontière espagnole à Hendaye.

Les trafics internes à la région ont représenté en 2016, 170 millions de tonnes de marchandises par le mode routier en Nouvelle-Aquitaine (flux de marchandises départementaux et interdépartementaux). Cette situation pourrait être valorisée en optimisant les organisations logistiques et au bénéfice du report modal vers les modes moins émetteurs comme le ferroviaire, le fluvial ou le maritime en fonction des distances de pertinence.

La Programmation Pluriannuelle de l'énergie anticipe une croissance du trafic de marchandises de 1 % par an d'ici 2030 (limité pour les poids lourds grâce à un meilleur taux de chargement), alors que la part modale du fret (11,4 %) et du fluvial (2,3 %) devrait se stabiliser à l'horizon 2030.

La Région poursuit plusieurs objectifs visant à réduire la dépendance au transport routier d'ici 2030 en augmentant la part modale du fer, du fluvial et du maritime pour le transport de marchandises :

1. moderniser le réseau ferroviaire et assurer une offre fiable et de qualité ;
2. développer une stratégie portuaire coordonnée ;
3. intégrer pleinement la Région dans le Corridor Atlantique et dans le futur réseau central du Réseau Transeuropéen de Transport RTE-T ;
4. structurer la chaîne logistique des marchandises, en favorisant le report modal et le développement des plateformes multimodales ;
5. réduire les trafics poids lourds en transit international par la mise en place de péages, l'incitation à utiliser les autoroutes ferroviaires ou la voie maritime, etc.

Définir et proposer une stratégie régionale de report modal en faveur du transport de marchandises dans le cadre d'une étude globale sur l'ensemble du territoire sur les différentes solutions de transport : maritime, ferroviaire, fluvial. Le plan d'action issu de cette nouvelle stratégie pourrait alors se traduire par les dispositifs ci-contre :

ACTIONS IMMÉDIATES :

● **Aide de la Région sur l'investissement en faveur du report modal ferroviaire, transport combiné, fluvial ou maritime** : aide aux ITE (installations terminales embranchées), aide au développement des plateformes multimodales, et si possible dans le cadre des régimes d'aides européens aux entreprises : aide aux entreprises sur le surcoût à l'utilisation d'un mode ferroviaire, fluvial ou maritime.

● **Soutien financier aux capillaires fret** indispensables au développement du fret ferroviaire et au développement économique des entreprises. Des solutions innovantes notamment en matière de transfert de gestion de l'infrastructure seront recherchées afin de préserver certaines voies ferrées abandonnées par SNCF réseau.

● **Poursuite du soutien régional aux projets structurants de niveau européen comme les autoroutes ferroviaires.**

ACTIONS À 3 ANS :

● **Étude de la faisabilité de la mise en place d'une bourse du fret** : soutien aux opérateurs ferroviaires de proximité. Parallèlement, la Région poursuivra ses efforts en faveur du ferroviaire et du maritime : soutien aux ports néo-aquitains

● **Soutien et développement des connexions intermodales des ports.**

● **Aides aux entreprises pour le développement d'innovation** : logistique innovante du type Pimpampost ou Gayaskin, logistique fluviale, motorisations innovantes du type Energy Observer ou bus de mer équipé d'une pile à combustible à La Rochelle (projet Atlantech), APU hydrogène, APU voile...

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises aidées
- Tonnage des marchandises transférées sur le maritime, le ferroviaire et/ou le fluvial (traduction sur la réduction des pollutions)

● Fiche 37

Verdir les flottes régionales de transport de voyageurs

DESRIPTIF :

La Région, autorité organisatrice des services régionaux de voyageurs, a la charge de l'organisation et du financement des services ferroviaires régionaux de voyageurs depuis 2002. Elle est aussi l'autorité organisatrice des transports interurbains et scolaires depuis 2017.

Le réseau TER est composé de 32 lignes et 3 410 km de voies. Il est emprunté quotidiennement par 53 000 voyageurs dans 700 trains reliant les 332 points d'arrêts des lignes régionales. Le parc de matériel roulant existant est de 191 rames pour la Région, dont : 46 en mode exclusivement électrique (24 % du parc), 82 en bimode électrique-thermique (83 % du parc), 63 en mode exclusivement thermique (33 % du parc). Sur les rames exclusivement thermiques, 37 rames sur 63 sont équipées de motorisation « étape 3A » qui répond aux normes et les 26 restantes (soit moins de 14 % du parc) feront l'objet d'une remotorisation (actuellement à la norme Euro 3).

Le réseau de cars est composé de 280 lignes routières (dont 17 lignes inter-départementales) et 6 500 circuits scolaires. La Région fait rouler chaque jour plus de 4 600 cars (majoritairement équipé de motorisation diesel). Sur ces plus de 4 600 véhicules, 78 % d'entre eux sont affectés à des lignes scolaires, permettant la desserte des différents établissements de la région.

Sur une année, les cars de la Région Nouvelle-Aquitaine produisent environ 46 200 tonnes de CO₂.

La Région souhaite être exemplaire et veut engager un verdissement de sa flotte avec l'objectif d'une réduction des consommations de carburants d'origine fossile à horizon 2030 et vers le « zéro émission » en 2050.

Dans ce cadre, **plusieurs démarches ont été initiées au niveau national et régional** telles que :

- l'expérimentation de TER hybride avec les régions Grand Est et Occitanie et plus récemment Centre Val de Loire, la SNCF et Alstom,
- des tests pour faire évoluer la flotte d'autocars vers des modes alternatifs : expérimentation de lignes bioéthanol (Bordeaux – Blaye en 2017, Dax – Mont-de-Marsan en 2019), bioGNV (Dax – Mont-de-Marsan en 2019, Parthenay – Niort en 2019), électrique (La Rochelle – Ile de Ré en 2018),
- la participation de la Région au rapport du député Benoît SIMIAN sur le verdissement du parc ferroviaire,
- la participation de la Région à l'étude menée par SNCF Innovation et l'Ademe sur le TER hydrogène,
- la participation de la Région aux études menées par d'autres constructeurs sur des alternatives aux combustibles fossiles (batterie, biocarburant).

→ *Suite des actions page suivante*

● Fiche 37

Verdir les flottes régionales de transport de voyageurs

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES :

● **Bilan des émissions de gaz à effet de serre et de polluant de l'activité TER :** Un bilan des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de l'activité TER est en cours, l'étude sera finalisée en septembre 2019.

● **Réalisation d'une étude stratégique pour le verdissement du transport routier de voyageurs régional :** Un bilan des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du transport routier de voyageurs est en cours, des résultats intermédiaires seront présentés pour la séance plénière et l'étude sera finalisée en septembre 2019.

● **Test d'un TER hybride (diesel / batteries) :**
Phase d'expérimentation : Expérimentation d'un TER hybride (diesel/électrique) en cours en lien avec plusieurs régions (3 M€ en 2017 – sur un montant total d'opération de 15 M€).

ACTIONS À 3 ET 6 ANS :

● **Supprimer les TER diesels (expérimentation à 3/6 ans, puis déploiement) :**

Phase d'expérimentation :

- TER batteries : cette expérimentation pourra se faire avec des matériels roulants neufs ou après remotorisation de rames bimodes électriques/diesel en bimodes électriques/batteries ;
- TER H2 sous réserve d'une participation et d'un engagement de l'État ;

Déploiement de solutions suivant les typologies de lignes et les retours d'expérience :

- Priorité 1 : renouvellement des XTER et ATER Alstom (63 rames) ;
- Priorité 2 : remotorisation batterie des BGC bimodes (62 rames) ;
- Priorité 3 : verdissement Régiolis bimode (20 rames).

● **Amorcer le verdissement de la flotte de cars régionaux en 2030 (déploiement progressif à 3 ans, puis accélérer à 6/10 ans) :**

- Faire passer tout le parc en Euro VI
- Déployer les solutions « vertes » : bioGNV, bioéthanol, électrique en fonction des typologies de ligne et de la maturité technologique des solutions.

INDICATEURS

- Nombre de TER diesels en 2021/2025/2030
- Nombre d'autocars diesel en 2021/2025/2030
- Émissions de GES des transports ferroviaires de voyageurs en 2021/2025/2030
- Émissions de GES des transports routiers de voyageurs en 2021/2025/2030
- Émissions de polluants (NOx, particules...) des transports ferroviaires de voyageurs en 2021/2025/2030
- Émissions de polluants (NOx, particules...) des transports routiers de voyageurs en 2021/2025/2030

● Fiche 38

Expérimenter des solutions de transport plus écologiques pour les entreprises

DESCRIPTIF :

Le **parc de véhicules privés est très largement dominé par la motorisation diesel** en Nouvelle-Aquitaine. Si la part de marché des motorisations essence augmente rapidement pour les véhicules particuliers (supérieur au diesel pour les véhicules neufs depuis 2017), cette motorisation n'apparaît pas adaptée pour une transition écologique pour les véhicules lourds.

Les **parts marchés des carburants ou motorisations alternatifs restent faibles** en 2019 : moins de 5 % de vente de véhicule hybride et électrique pour les véhicules particuliers, le gaz naturel étant seulement utilisé pour le transport urbain de voyageur dans certaines agglomérations.

Il est donc indispensable d'**accompagner le déploiement de nouvelles motorisations moins polluantes** (gaz à effet de serre et polluants atmosphériques) pour réduire les impacts des transports routiers de marchandises et de voyageurs sur le dérèglement climatique et la pollution de l'air, notamment dans les agglomérations.

La Région accompagne les expérimentations et le déploiement de véhicules fonctionnant grâce :

- Au **BioGNV** : le biométhane ou Bio Gaz Naturel pour véhicule est un carburant issu du réseau de gaz et produit à partir de déchets organiques issus de l'industrie agro-alimentaire, de la restauration collective, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères ou encore de boues de stations d'épuration. Ce carburant alimente des moteurs thermiques à allumage commandé. Par rapport à un véhicule diesel actuel, il permet de réduire de 95 % les émissions de particules fines, de 50 % les émissions de NOx, et présente un bilan carbone (CO₂) quasi neutre.
- Au **bioéthanol** (de génération avancée) : le bioéthanol (ou ED95) est un carburant produit à partir de ressources agricoles non alimentaires (résidus viniques par exemple) et d'additif non pétrolier (5 %). Ce carburant alimente des moteurs thermiques adaptés. Par rapport à un véhicule diesel actuel, la combustion de ce carburant émet très peu de particules fines, permet de réduire de 50 % les émissions de NOx, et présente un bilan carbone (CO₂) quasi neutre (- 95 %).

- À **l'électrique** (batterie et hydrogène) : les moteurs électriques peuvent être alimentés par des batteries, rechargées à partir du réseau électrique, ou par une pile à combustible reliée à un réservoir d'hydrogène. Ces véhicules présentent un bilan environnemental positif si l'électricité ou l'hydrogène sont produits à partir d'énergies renouvelables. À l'utilisation les véhicules électriques n'émettent ni particules ni de NOx en phase de fonctionnement, et pas d'émissions carbonées (CO et CO₂). L'impact environnemental d'un groupe propulseur avec stockage batterie serait supérieur à celui d'un groupe propulseur thermique (essence ou diesel), des études sont en cours.

La Région accompagne donc plusieurs expérimentations sur le territoire pour tester et promouvoir les carburants suivants :

1. Bioéthanol : en lien avec l'appel à projet « production innovante de gaz verts, de biocarburants avancés à partir de ressources renouvelables », la région peut financer l'acquisition de véhicules bioéthanol ED95,
2. BioGNV : La Région a lancé un appel à projet en 2017 visant à promouvoir l'utilisation du BioGNV (produit localement par méthanisation) par les transporteurs régionaux. La Région finance jusqu'à 50 % du surcoût des véhicules BioGNV par rapport aux véhicules diesel équivalent (46 véhicules – 850 k€ de subventions – déjà financés),
3. Électrique : la Région soutien la mise en place de bornes de recharge électriques rapides, à hauteur de 50 % en zones vulnérables, et ultrarapides, à hauteur de 60 % sur l'ensemble de la Région, ainsi que des expérimentations de poids lourds électriques,
4. Hydrogène : en lien avec l'appel à projet « production innovante de gaz verts, de biocarburants avancés à partir de ressources renouvelables », la région peut financer l'acquisition de véhicules hydrogène.

Par ailleurs, la Région exonère les véhicules propres de taxe régionale sur le certificat d'immatriculation (pour les particuliers et les entreprises). En plus de son soutien aux entreprises, la Région accompagne les particuliers et les autorités organisatrices de la mobilité en développant la production de carburants propres (biométhane, électricité renouvelable, hydrogène vert) et la distribution de ces carburants (bornes de recharges rapides, station BioGNV ou

→ *Suite des actions page suivante*

● Fiche 38

Expérimenter des solutions de transport plus écologiques pour les entreprises

ACTIONS IMMÉDIATES ET À 3 ANS :

- **Aide aux entreprises de transports pour les poids lourds BioGNV** : Appel à projet Mobilité BioGNV pour accompagner le développement des stations délivrant du BioGNV en Nouvelle-Aquitaine, la Région soutient les transporteurs pour le renouvellement de leur flotte.
- **Aide aux entreprises de transports pour les poids-lourds électriques, bioéthanol** :
 - Accompagner les expérimentations sur le transport lourd de marchandises par camions à motorisation bioéthanol, électrique, hydrogène.
 - Accompagner les expérimentations sur le transport maritime (bateau électrique/hydrogène La Rochelle).

INDICATEURS

- Nombre d'expérimentations soutenues en 2021/2025
- Nombre de véhicules BioGNV en 2021
- Nombre de véhicules Bioéthanol en 2021
- Nombre de véhicules Electrique à batterie en 2021
- Nombre de véhicules Hydrogène (électrique) en 2021/2025
- Tonnes de CO2 économisées (par rapport à la norme Euro VI) en 2021/2025

● Fiche 39

Déployer une offre de station d'avitaillement en carburant alternatif et de recharge électrique favorisant une mobilité plus « verte »

DESCRIPTIF :

Le parc de véhicules motorisés français est dominé par les véhicules diesel et essence, le réseau de stations délivrant ces carburants pétroliers est donc très dense sur l'ensemble du territoire (plus de 1 100 stations en Région).

Pour faciliter l'émergence et le déploiement de motorisations plus vertes, il convient d'accompagner la mise en service de stations d'avitaillement délivrant des biocarburants de générations avancés (BioGNV, bioéthanol, hydrogène vert...) et des bornes de recharges électriques nouvelles générations.

Le développement du véhicule électrique est fortement conditionné au maillage de bornes de recharge et la mise place de bornes rapides et ultrarapides qui répondent spécifiquement à l'itinérance. **La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne, en lien avec les syndicats départementaux d'énergie, le déploiement de bornes de recharge électriques dans les territoires.** Il existe différents types de bornes lentes, rapides, ultrarapides. La Région a déjà soutenu l'installation de 65 bornes de recharge rapides effective (+ 74 à venir), et continue d'accompagner les territoires dans le déploiement des infrastructures de recharge électrique, comme en Charente-Maritime.

Les bornes en services sont disponibles sur le site suivant : <https://mobive.fr/fr/carte/>

La Région accompagne aussi le déploiement des stations BioGNV (alimentées par du biogaz produit en Nouvelle-Aquitaine) à travers l'appel à projet Mobilité BioGNV. L'association française du gaz (regroupant les gestionnaires de réseau), en lien avec la Région, a proposé un schéma directeur de la mobilité GNV/BioGNV en Nouvelle-Aquitaine permettant de répondre à la demande des transporteurs régionaux.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Aide à l'émergence des stations de biogaz - AAP Mobilité BioGNV - Renforcement de l'AAP Mobilité bioGNV**

Appel à projet Mobilité BioGNV : aide à l'implantation de stations délivrant du BioGNV en Nouvelle-Aquitaine, objectif de 15 à 20 stations accompagnée en 2021. L'aide permet aux transporteurs s'approvisionnant dans les stations accompagnées de bénéficier du BioGNV au prix du GNV pendant 3 ans (surcoût BioGNV/GNV : 10 c€/kg).

- **Aide au déploiement de borne de recharge ultrarapide (et rapide en zone vulnérable)**

L'objectif de l'AAP est la mise en place a minima de 40 bornes de recharge de plus de 150 kW d'ici 2020 en Nouvelle-Aquitaine à raison de 3 à 4 bornes par département.

- **Aide à l'émergence de stations d'avitaillement en bioéthanol/hydrogène vert pour véhicules** (en lien avec l'appel à projet « production innovante de gaz verts, de biocarburants avancés à partir de ressources renouvelables »).

INDICATEURS

- Nombre de stations BioGNV en 2021/2025
- Quantité annuelle de BioGNV distribuée en 2021/2025
- Nombre de stations Bioéthanol en 2021/2025
- Quantité annuelle de Bioéthanol distribuée en 2021/2025
- Nombre de bornes électriques
- Tonnes de CO₂ économisées (par rapport à la norme Euro VI) en 2021/2025

● Fiche 40

Accélérer le développement de solutions énergétiques propres, notamment pour les applications de mobilité et stockage stationnaire d'énergie

DESCRIPTIF :

Les systèmes de stockage d'énergie et en particulier les batteries sont au cœur de la transition énergétique de notre société, de nos territoires, de nos entreprises. Ils offrent une capacité accrue d'utilisation des énergies d'origine renouvelables à la production intermittente, et un vecteur d'alimentation des véhicules de transport. De plus, le basculement vers une électrification massive des voitures, appelé par tous et annoncé pour 2025, constitue une opportunité de marché européen sur laquelle bâtir une filière industrielle avec des acteurs ayant tous les atouts nécessaires pour proposer les prochaines générations de batteries plus performantes, plus sûres, plus vertes et concurrentielles, et ainsi challenger un leadership aujourd'hui asiatique (Japon, Corée, Chine).

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est mobilisée sur ce sujet depuis plusieurs années, au regard des forces industrielles et de recherche présentes sur le territoire. La région abrite en effet quatre fabricants de batteries, au premier rang desquels Saft : expert des batteries de haute performance implanté sur trois sites de production de cellules et un centre de recherche (1450 emplois), et qui a annoncé clairement sa volonté de se positionner. Cela fait de la Nouvelle-Aquitaine la première région de France en matière de production de batteries.

La chaîne de valeur industrielle est largement couverte sur le territoire, depuis la chimie, avec Arkema et Solvay, les cellules jusqu'aux systèmes de batteries, et la Nouvelle-Aquitaine offre un environnement propice, notamment pour soutenir une stratégie de développement industriel à court et plus long termes.

À l'échelle des constituants stratégiques de la cellule, les chimistes français, Solvay et Arkema, sont déjà bien présents au niveau mondial. Ils développent en région des spécialités complémentaires pour les électrolytes et les électrodes (matériaux inorganiques pour Solvay, polymères, produits soufrés et nanotubes de carbones pour Arkema, notamment).

Outre ces acteurs, la filière Chimie-Matériaux est très dynamique, avec plus de 30 000 emplois. Un réseau fort de laboratoires de recherche et centres technologiques, regroupés au sein du Pôle Européen de la Céramique, d'Elastopôle et du cluster Aquitaine Chimie Durable. Leurs expertises dans le domaine des batteries sont reconnues, comme l'atteste leur forte implication dans des coopérations européennes et internationales, et la décision d'Hydro-Québec, ayant opéré des transferts industriels réussis de technologies de cellules au lithium-ion, d'installer à Lacq un laboratoire dédié aux batteries (le premier hors du sol canadien). La Région dialogue avec le CEA et le CNRS pour renforcer encore leur position en Nouvelle-Aquitaine. La présence d'équipementiers industriels est étudiée et pourrait également être un atout.

D'autres acteurs complètent la chaîne de valeur plus en aval, fabricants de packs batteries (Forsee Power, Arts Energy, EasyLi...), de composants, de systèmes de gestion de l'énergie, etc. À titre d'exemple, Serma, entreprise experte en matière de fiabilité et qualification de systèmes, a investi 20 M€ dans une plateforme de tests unique en Europe dédiée aux filières de l'énergie électrique, déjà très sollicitée par des constructeurs automobiles. Le cluster Énergie & Stockage lancé par la Région en 2017 compte aujourd'hui plus de 160 entreprises qui interagissent pour développer et déployer commercialement des solutions énergétiques innovantes, et pour consolider la filière Énergie (le cœur de la filière compte plus de 30 000 emplois sur le territoire) sur des sujets transversaux comme la formation.

Enfin, la Région encourage les marchés applicatifs sur son territoire, en favorisant le dialogue avec les acteurs industriels intégrateurs de batteries (ENR, avions plus électriques et drones avec le Pôle Aerospace Valley, nautisme et naval, ferroviaire, bus avec Heuliez Bus...), et en soutenant les déploiements de solutions (financement de projets d'autoconsommation photovoltaïque avec stockage, soutien au TER Hybride d'Alstom...).

→ *Actions page suivante*

● Fiche 40

Accélérer le développement de solutions énergétiques propres, notamment pour les applications de mobilité et stockage stationnaire d'énergie

ACTIONS À 3 ANS :

● Inscrire la filière dans une stratégie d'économie circulaire des batteries

Cette action est déjà partiellement intégrée dans la précédente, les choix d'innovation devant être guidés par une logique d'écoconception à tous les niveaux. Les acteurs soutenus devront démontrer une attitude responsable au regard de ces enjeux. Ici, il s'agit plus particulièrement de définir la stratégie régionale en matière de 2e vie et recyclage des batteries actuelles et de nouvelles générations. Le territoire a-t-il une place dans la ou les chaîne(s) de valeur (sens économique, expertises, enjeux environnementaux...)? Une étude est proposée avant de définir plus précisément un plan d'actions.

● Placer les ressources humaines au cœur du succès de la filière

Comme pour toute filière économique, les ressources humaines sont un enjeu important, qui se traduit dans le domaine du stockage d'énergie et des batteries par :

- un besoin de donner une identité à la filière qui la rende attractive (des salariés « fiers d'appartenir à cette filière et de contribuer à un meilleur avenir », des jeunes talents motivés et des intrapreneurs engagés pour la transition).

- un besoin d'accompagner la formalisation et la transmission des savoir-faire (en raison d'une pyramide d'âge vieillissante dans quelques métiers chez certains industriels, ou pour gérer une croissance d'activité et l'intégration de nouvelles recrues).

- un besoin de formation, à tous les niveaux (opérateur à ingénieur), qu'il soit lié à certains métiers en tension ou nécessaire pour anticiper et accompagner les évolutions (développement de nouvelles technologies, usine du futur...).

Le cluster Énergie & stockage en fait un chantier transversal prioritaire pour 2019, avec un objectif de co-construction d'une feuille de route avec les parties prenantes.

ACTIONS À 6 ANS :

● Soutenir les projets industriels de production de batteries dans leur phase d'amorçage

Comme a pu le faire la Région en 2018 pour l'entreprise Forsee Power qui s'est installée sur le territoire du grand Poitiers, la Région se mobilisera pour l'industrialisation des batteries développées par Saft et ses partenaires régionaux (Solvay...). Cette industrialisation fait l'objet d'une demande de labellisation européenne en IPCEI (« important project of common european interest ») pilotée par plusieurs états, dont français et allemand. Le soutien régional interviendra en complément de la mobilisation de fonds nationaux et européens et en fonction du niveau de retombées industrielles sur le territoire.

ACTION À 10 ANS :

● Faire émerger un hub d'innovation régional lisible et visible dans le domaine des batteries pour accompagner le développement de la filière en Nouvelle-Aquitaine, le renforcer :

un AAP Recherche spécifique favorisant les coopérations pluridisciplinaires et renforcement des équipements de recherches.

INDICATEURS

- Nombre d'évènements d'animation sur les sujets ci-dessus
- Nombre de projets de R&D financés
- Nombre d'études et/ou feuille de route formalisée
- Nombre de formations/personnes formées
- Capacités de stockage produites en Nouvelle-Aquitaine, en kW/an, à l'échelle de la cellule de batterie et à l'échelle du système de batteries.
- Niveau moyen de réduction des impacts environnementaux par kW produit de cellules et batteries (analyse ACV), par rapport à une référence 2019

● Fiche 41

Accélérer les transitions en matière de mobilité par l'innovation

DESRIPTIF :

Le transport et la mobilité : un secteur économique dynamique, avec d'une part des besoins croissants et des enjeux de transition écologique et environnementale majeurs et d'autre part une maturité des technologies numériques, qui offrent des opportunités d'innovation, de développement et d'émergence de nouvelles activités.

Mettre l'accent sur la transition énergétique et environnementale consiste à privilégier l'innovation par exemple en matière de : véhicules et infrastructures plus propres et économes en énergie et en espace, parcours optimisés multicritères (gestion dynamique intelligente de voies de circulation, de parcours de livraison, préconisations voyageurs multicritères et information en temps réel...) pour répondre aux besoins de déplacement ou transport de marchandises tout en limitant les impacts négatifs (émission de GES, bruit...), mutualisation des ressources de mobilité (comme les solutions d'auto-partage ou de covoiturage), etc. jusqu'aux innovations permettant de s'inscrire dans une logique de dé-mobilité (solutions d'e-formation, d'e-communication...).

Des acteurs économiques variés en Nouvelle-Aquitaine, mobilisés ou à encourager :

Une large palette des vecteurs de mobilité présents industriellement sur le territoire : filière automobile/transport routier, parmi laquelle on trouve par exemple Heuliez Bus et Goupil Industries, produisant d'ores et déjà des véhicules hybrides ou 100 % électriques (mais aussi d'autres industriels impactés par la sortie des énergies fossiles), ferroviaire, naval/nautisme, aéronautique, petite mobilité (vélos, scooters...). À noter également la présence d'industriels positionnés sur les infrastructures de recharge pour véhicules propres.

Acteurs de la mobilité connectée et intelligente rassemblés notamment au sein du cluster Topos, s'intéressant au véhicule autonome (terrestre, aérien), aux infrastructures connectées, aux nouveaux services (information voyageur, optimisation temps réel de flux, parking partagé intelligent...).

Une filière Énergie et Stockage présentant une force-clé pour la mobilité propre, les batteries, avec des industriels régionaux majeurs, fabricants de cellules et chimistes, se mobilisant pour développer et produire en Europe les générations de demain (plus performantes, plus sûres, plus respectueuses de l'environnement) avec l'appui des expertises des laboratoires académiques néo-aquitains.

Des filières transversales plus technologiques pouvant également contribuer aux innovations : chimie/matériaux, optiques/laser, numérique.

ACTION À 3 ANS :

- **Accélérer le développement de solutions énergétiques propres pour les applications de mobilité et leur intégration**

ACTIONS À 10 ANS :

- **Faire de la Nouvelle-Aquitaine un terrain d'expérimentation des mobilités innovantes :**

L'invention de nouvelles solutions de mobilité exige de mettre autour de la table trois catégories d'acteurs : des citoyens utilisateurs, des collectivités (bien souvent) et des entreprises (celles en charge de la construction des infrastructures et/ou de réalisation de la prestation de mobilité, ou encore celles concevant des briques techniques de solutions). Dans ce contexte, a été formulé dans le SRDEII l'intérêt de créer un « living lab » sur le territoire régional pour co-construire et expérimenter, soit des innovations de rupture, soit des solutions réinventées en local de modes de déplacement plus durables en utilisant des solutions déjà éprouvées.

Il s'agit de coupler plusieurs approches : confronter les solutions innovantes à des usages réels et en conditions « ouvertes » (laboratoire hors les murs), offrir des premiers marchés, diffuser les connaissances et solutions, structurer une (au moins) zone d'expérimentation attractive et offrant des services accessibles aux entreprises souhaitant tester leurs solutions (avec une priorité thématique sur les véhicules connectés et autonomes).

Une approche par projets est proposée, qui permet de construire pas à pas des briques d'intérêt commun de ce Living Lab régional et de faire un travail renforcé de pédagogie, auprès des différentes parties prenantes aux niveaux de maturité inégaux sur ce sujet des mobilités innovantes. Elle se décline en trois axes :

- Des ateliers pour sensibiliser, donner à voir (des enjeux, des besoins, des pistes de solutions) et initier un processus de co-construction et de partenariats entre acteurs locaux/régionaux ;
- Un Appel à manifestation d'intérêt destiné à soutenir la maturation des projets d'expérimentation et leur mise en œuvre ;
- Le soutien à la création d'une ou plusieurs zones d'expérimentation « structurées ».

→ *Actions page suivante*

● Fiche 41

Accélérer les transitions en matière de mobilité par l'innovation

Les enjeux de transition énergétique et environnementale seront partagés avec les parties prenantes et les ambitions et leviers identifiés dans le cadre de Néo Terra guideront les travaux et les choix de financement.

Accompagner les entreprises des filières traditionnelles de la mobilité dans leur mutation et dans cette transition écologique et environnementale : Le marché automobile national évolue rapidement depuis quelques années, notamment avec la baisse de la part de marché du diesel dans les nouvelles immatriculations, le positionnement des constructeurs sur de nouvelles technologies ou l'émergence de nouveaux modèles économiques et nouveaux usages liés à la mobilité.

Les acteurs régionaux de la filière - 200 entreprises industrielles, 12000 emplois et un chiffre d'affaires de 3 milliards euros - sont de plus en plus impactés par ces changements.

En parallèle, le secteur des mobilités intelligentes est en forte croissance et voit des start-up se créer chaque jour.

Pour cette filière peu structurée sur le territoire (ni cluster ou pôle, ni grand constructeur en région), l'action VACA initiée en 2019 vise à renforcer collectivement le développement des entreprises régionales, dynamiser leur rapprochement sur la base de technologies clés ou mutualisation de moyens et faciliter leur positionnement en grappes sur de nouveaux marchés ou sur le véhicule de demain (nouvelles motorisations, véhicule autonome connecté...):

- État des lieux précis de l'impact des évolutions sur les PME en Nouvelle-Aquitaine,
- Cartographie de la structuration des projets en cours dans les PME régionales en proposant à une vingtaine d'entreprises un processus d'analyse financière individuelle pour une consolidation Court Terme,
- Identification des savoir-faire technologiques des PME et des moyens d'industrialisation mutualisables afin de constituer des grappes pour développer de nouveaux services et produits à Moyen Terme et de préconiser des orientations à prendre pour approcher d'autres marchés (véhicule du futur), voire d'autres filières que l'automobile à long terme.

Les enjeux de ces filières sont majeurs pour notre Région, et des stratégies fortes peuvent contribuer à leur vitalité, par le soutien aux organisations qui contribuent à leur dynamisme, et tout particulièrement les clusters et pôles. En effet le travail de ces clusters et pôles permet d'insuffler une vitalité essentielle au développement des forces économiques et de la compétitivité de notre Région. Que ce soit par des projets collaboratifs, par les synergies entre entreprises et recherche, par une animation des écosystèmes et des filières ou bien en assurant un positionnement fort au niveau Européen, les clusters et pôles sont un levier majeur qui nous permet de faire face aux grandes transitions sociétales, économiques et environnementales qui sous-tendent les évolutions liées à l'automobile et à la mobilité.

À ce titre, ID4CAR, qui est historiquement présent dans notre Région, notamment sur le territoire picto-charentais, est actif avec succès dans ces secteurs depuis 2005. Cette implantation, trop limitée jusqu'à présent, peut être l'assise d'un développement d'ID4CAR, pôle de compétitivité et ARIA, en Nouvelle-Aquitaine. Ce développement est un souhait partagé des donneurs d'ordre de la filière à travers la Plateforme Française de l'Automobile, de la gouvernance du pôle ainsi que du conseil régional.

Pour être toujours plus efficace au service des entreprises régionales, il est proposé de renforcer le partenariat avec ID4CAR et les pôles et clusters régionaux, élargir les actions du type VACA à un plus grand nombre d'entreprises (>60) et accompagner les projets correspondant à la mutation de cette industrie régionale.

→ Actions page suivante

● Fiche 41

Accélérer les transitions en matière de mobilité par l'innovation

● Innover pour des matériaux plus légers et recyclables

Les matériaux innovants peuvent permettre aux industries en aval de relever les défis d'un développement plus respectueux de l'environnement. Pour les transports, des matériaux plus légers sont une clé pour réduire la consommation de carburant. Le développement de matériaux plus facilement recyclables doit être favorisé. On cherchera à aller jusqu'à une industrialisation de ces matériaux sur le territoire régional. Les démarches d'innovation doivent se faire dans une logique d'éco-conception permettant de prendre en compte et de réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie des produits. La mise en œuvre de cette action peut passer notamment par un travail d'animation renforcée d'Aquitaine Chimie Durable sur ces sujets (expertise éco-conception, journées de mise en relation industriels des matériaux/industriels des transports...).

INDICATEURS

- Nombre d'évènements d'animation sur les sujets ci-dessus
- Nombre de projets de R&D financés
- Nombre de projets d'expérimentation financés
- Nombre de projets (R&D, expérimentation) dans lesquels la Région est impliquée au titre d'autres compétences que le développement économique.
- Consommation de carburant évitée
- Production de déchets finaux évitée
- Réduction des émissions de GES

● Fiche 42

Accompagner les opérations de rénovation énergétique des bâtiments

DESCRIPTIF :

Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) constitue le premier secteur consommateur d'énergie de Nouvelle-Aquitaine (38% du bilan énergétique régional) et voit ses émissions de gaz à effet de serre augmenter. A cet enjeu énergétique et climatique, s'ajoute un enjeu social : plus de 14% de la population néo-aquitaine est touchée par la précarité énergétique, des passoires thermiques souvent synonymes d'habitat insalubre, des logements inadaptés face à une population vieillissante... Le bâtiment représente enfin une économie locale non délocalisable, portée notamment par des artisans et de très petites entreprises, qui irriguent la vie de nos territoires.

Priorité à la rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires publics :

La Région Nouvelle-Aquitaine compte 1 956 180 logements en maison individuelle dont plus de la moitié ont été construites avant 1948. L'objectif régional vise la rénovation de 100 000 logements par an en donnant la priorité à la résorption des passoires thermiques sur les territoires les moins tempérés, l'ensemble du parc devant être au niveau BBC en 2050. La politique régionale doit ainsi être renforcée dans un triple objectif de massification, de performance énergétique et de lutte contre la précarité énergétique. Cela suppose notamment, à travers le Programme régional pour l'efficacité énergétique, la réorganisation du service public de la performance énergétique de l'habitat et la mobilisation des professionnels pour le développement d'une offre privée adaptée.

La Région Nouvelle-Aquitaine se donne également pour ambition la rénovation de 25% des bâtiments publics d'ici 2022. A l'horizon 2050, l'objectif est de couvrir 100% du tertiaire public. Cet objectif suppose la mobilisation d'une ingénierie territoriale et le développement d'un outil financier mutualisé à l'échelle régionale. Il participe au devoir d'exemplarité des acteurs publics.

Une rénovation qui participe à la politique d'aménagement et de revitalisation des territoires

Le logement collectif social avec 250 000 logements et les copropriétés avec 762 000 logements, représente 37 % des résidences principales en Nouvelle-Aquitaine. Ce parc se situe en grande majorité dans les villes et les bourgs centres. Sa rénovation énergétique doit participer à la revitalisation des territoires, dans une logique de renouvellement urbain. Le soutien à la rénovation énergétique du parc collectif doit ainsi se poursuivre dans une stratégie renouvelée visant à la fois la reconquête des centres bourgs, la lutte contre l'habitat insalubre et indigne, la mutation énergétique des logements, et l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux aux opérations.

Des professionnels acteurs de la politique régionale, pour des bâtiments durables

La politique régionale doit s'appuyer sur des professionnels compétents et mobilisés sur les enjeux énergétiques, environnementaux et numériques. Dans le même temps, le secteur du bâtiment et des travaux publics connaît un besoin en renouvellement de ses effectifs. Des modes de contractualisation déclineront cet axe stratégique de formation et montée en compétence des professionnels de manière opérationnelle et ce, à plusieurs niveaux, sur le volet emplois-compétences : Feuille de route construction, Contrat Régional de Filière BTPNM avec un article dédié, démarches compétences dans les entreprises...

L'ensemble de la filière BTP se mobilise par ailleurs à travers la Feuille de route régionale BTP autour de l'efficacité environnementale et énergétique, de l'économie circulaire, de l'innovation... La démarche « bâtiment durable » doit permettre de co-construire avec les acteurs du bâtiment le référentiel et la politique de construction durable régionale.

→ *Actions page suivante*

● Fiche 42

Accompagner les opérations de rénovation énergétique des bâtiments

L'appui aux filières régionales qui concourent à limiter les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment

La Région accompagne la structuration des filières locales de matériaux et de combustibles biosourcés (bois, chanvre, paille...) dans une logique de décarbonation de la filière bâtiment (matériaux et chauffage). Elle accompagne le développement de ce marché en intégrant dans ses politiques l'exigence bilan carbone.

Des outils financiers à mobiliser et développer

La mise en œuvre de ces politiques par la Région et les collectivités locales nécessitent une mobilisation des financements émergents et le développement d'outils financiers mutualisés, tout particulièrement pour la rénovation énergétique. La Région mobilise ainsi les CEE, étudie l'émission d'obligations vertes et la création d'un outil financier innovant pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES :

- Accompagner les opérations de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires privés et publics en vue de leur massification.
- Amplifier les actions d'orientation et de formation professionnelles participant à la transition énergétique et écologique.
- Financer la transition énergétique.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Massifier la rénovation énergétique globale performante de l'habitat individuel privé et lutter contre la précarité énergétique.
- Poursuivre la rénovation énergétique du logement collectif participant notamment à la revitalisation des centres bourgs.
- Lutter contre l'habitat insalubre.

INDICATEURS

- Nombre de logements et bâtiments tertiaires rénovés
- Economies d'énergie et évitement de GES
- CA des entreprises régionales pour la rénovation énergétique
- % précarité énergétique des ménages

● Fiche 43

Accompagner les territoires dans leur transition écologique et énergétique

DESCRIPTIF :

Transition écologique et énergétique sont toutes deux vitales pour l'humanité. La sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, et, au même titre, la préservation de la biodiversité, des terres arables et des espaces naturels sont les piliers de la politique régionale d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, et de lutte contre l'érosion de la biodiversité. La seule prise en compte de ses enjeux ne constitue plus une réponse suffisante, la transition écologique et énergétique doit constituer un des socles des politiques et des actions, de l'échelle territoriale à l'aménagement urbain.

Des stratégies territoriales écologiques et énergétiques

La question du maintien d'un équilibre entre enjeux de consommation d'espace, de développement des énergies renouvelables et de préservation de la biodiversité se pose aujourd'hui au sein de certains territoires. Il s'avère nécessaire d'accompagner les collectivités dans un développement maîtrisé et non subi, sur la base de stratégies territoriales construites avec les acteurs locaux et les citoyens.

Une biodiversité et une agriculture au cœur de l'urbain

La prise en compte de la biodiversité dans la construction, la rénovation et la gestion du bâti et des sites industriels est renforcée, par des actions simples, et à toute échelle, en cohérence avec des objectifs de développement urbain, d'efficacité énergétique et de renforcement de la trame verte et bleue.

A ce titre, et dans un objectif notamment social et de lutte contre les îlots de chaleur, la Région favorise le développement de l'agriculture urbaine, au sol ou hors sol, à vocation productive, sociale, environnementale ou récréative, au centre ou en périphérie, dans une dimension provisoire ou pérenne.

Région Nouvelle-Aquitaine : Première « région étoilée » de France

La Nouvelle-Aquitaine compte 1.000.000 points lumineux pour l'éclairage public. Celui-ci représente une consommation annuelle de 530 GWh (équivalent de la consommation d'électricité hors chauffage de 200 000 ménages) soit 70 millions d'euros. L'objectif de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France vise la réduction par 4 des consommations électriques de l'éclairage public à l'horizon 2050, par rapport à 2015, et l'arrêt de la pollution lumineuse (éclairage du ciel) dès 2025 notamment en vue de préserver la biodiversité et la santé humaine.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Accompagner les territoires pour concilier transition énergétique et écologique.
- Accompagner le développement de quartiers et bâtiments durables.
- Intégrer la biodiversité dans la ville et les bâtiments.
- Développer l'agriculture urbaine (appel à projets).

ACTION À 3 ANS :

- Réduire les pollutions lumineuses nocturnes.

INDICATEURS

- Nombre de logements et bâtiments tertiaires rénovés
- Economies d'énergie et évitement de GES
- CA des entreprises régionales pour la rénovation énergétique
- % précarité énergétique des ménages

● Fiche 44

Accompagner la transformation de la filière BTP vers des pratiques écoresponsables

DESCRIPTIF :

Encore trop pollueur et énergivore, le secteur du bâtiment dégage à lui seul « 39 % des émissions totales de CO₂ liées à l'énergie » et consomme « 36 % de l'énergie finale ». (chiffre ONU 2019)

Confrontée aux enjeux grandissants de la transition environnementale, énergétique et numérique mais également de la formation initiale et continue, cette filière accélère sa révolution en Nouvelle-Aquitaine.

Les échanges avec les acteurs du territoire ont montré l'importance de développer et d'accompagner les entreprises, et plus particulièrement les TPE et PME, dans des actions structurantes qu'elles soient en lien avec la transition énergétique, environnementale ou numérique. En parallèle, le développement de filières respectueuses de l'environnement face aux filières plus « traditionnelles », permettrait de faciliter les transitions en développant des nouveaux marchés, créateurs d'emplois sur le territoire. La thématique de la gestion des déchets et de leur réutilisation sur des chantiers locaux, en lien avec le développement d'une économie territoriale et circulaire paraît également importante. La prise en compte de la construction dans son ensemble en favorisant le partage d'expériences et le bien-être de ses habitants (santé et qualité de l'air), également. D'autres thématiques importantes ont été la formation des jeunes et des professionnels en lien avec le numérique, les ressources humaines au travers de la mise en œuvre de formations innovantes qui valorisent davantage le partage d'expérience, les chantiers expérimentaux, les groupements d'entreprises, et les gestes que la théorie. La nécessité de développer la formation continue à tous les niveaux (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises, assurances, bureaux d'étude...) a largement été évoqué afin de développer des compétences nécessaires pour répondre à ces nouveaux enjeux.

- 57 125 établissements
- 108 659 salariés (chiffres CERC 2018)

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES :

- Définir une feuille de route construction durable à 5 ans.
- Amplifier les actions d'orientation et de formation professionnelles participant à la transition énergétique et écologique (en faisant de la Nouvelle-Aquitaine une Région exemplaire).
- Encourager le développement et la structuration de la filière chanvre pour les filières BTP, textile, santé, agroalimentaire et plasturgie.
- Bâtiment durable Nouvelle-Aquitaine : programme structurant de la filière avec montée en compétences de tous les acteurs : 50 projets exemplaires neufs ou rénovation.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Impulser la conversion écologique des TPE de la filière BTP.
- Accompagnement des Maîtres d'œuvre, Bureaux d'études fluides et Entreprises CVC à la montée en compétences sur la rénovation énergétique au-delà de la réglementation en vigueur.

ACTIONS À 3 ANS :

- Aménager, bâtir et rénover en intégrant la biodiversité.
- Favoriser la prescription bois et bois local dans les constructions et l'utilisation de matériaux biosourcés.

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre de leur conversion écologique
- Nombre d'entreprises engagées dans la feuille de route bâtiment durable

● Fiche 45

Promouvoir le matériau bois et augmenter l'utilisation de bois local dans la construction et l'aménagement

DESCRIPTIF :

En participant à la réduction de l'empreinte carbone et des consommations d'énergie, l'utilisation du bois dans la construction constitue un élément déterminant pour contribuer à l'effort de sobriété et d'efficacité. C'est aussi un moyen de tendre vers une économie plus circulaire et plus durable.

Pour répondre à ces ambitions, le bois est en effet une des réponses les plus pertinentes pour construire, aménager ou rénover des bâtiments publics ou privés confortables, durables et économes. Ainsi, compte tenu des performances techniques et environnementales du bois matériau et de son potentiel de valorisation de la ressource régionale, le développement du bois dans la construction et la rénovation constitue un axe fort pour tendre vers une bioéconomie forestière régionale compétitive et durable au service des territoires.

Pour ne parler que du segment de la construction neuve en Nouvelle-Aquitaine 7,78 millions de m² de bâtiments sont construits chaque année ce qui correspond à environ 40 000 permis de construire déposés. Actuellement, seulement 10% de ces bâtiments sont construits en bois. La marge de progrès est donc considérable en comparaison à d'autres pays (Autriche, Suède, Japon,...).

Il est donc capital d'accompagner ce secteur d'activités très diversifié en tachant de répondre aux besoins exprimés par l'ensemble des opérateurs économiques qui composent la chaîne de transformation depuis les écosystèmes forestiers jusqu'aux usagers privés et publics : en premier lieu les industries de la première et seconde transformation fabriquant les produits de construction (ossature, bardage, menuiserie, panneaux, décoration...) mais aussi les entreprises chargées de la mise en œuvre de ces produits (charpentiers, menuisiers, constructeurs, agenceurs...), les concepteurs et prescripteurs (bureaux d'études, architectes, ...) sans oublier les maîtres d'ouvrages.

ACTIONS IMMÉDIATES :

● Renforcer la promotion du matériau bois

- Renforcer la prescription du matériau bois
- Informer et convaincre les maîtres d'ouvrage publics et privés des avantages du bois pour son utilisation dans leurs projets de réhabilitation et de construction.
- Communiquer à travers notamment la marque internationale Woodrise.
- Faire de la Nouvelle-Aquitaine un point d'ancrage majeur de la démarche Woodrise.

● Accompagner les maîtres d'ouvrage publics à l'acte de construire en bois et matériaux biosourcés

Soutenir les maîtres d'ouvrage faisant appel à un accompagnement spécifique pour l'intégration de matériaux bois et biosourcés dans leurs opérations.

● Développer l'utilisation du matériau bois en augmentant la part du bois :

- dans les bâtiments d'élevage en rapprochant le monde agricole de la filière construction bois.
- dans les logements sociaux.
- dans les bâtiments industriels du futur et dans les bâtiments de moyenne et grande hauteur.

● Soutenir l'innovation en matière de matériaux et procédés bois à faible impact environnemental et en substitution de matériaux fossiles

Stimuler l'innovation, notamment à travers le pôle Xylofutur, en fédérant les PME autour de solutions technologiques (à base de bois et de procédés mixtes) sobres en ressource et performantes sur les plans énergétique et environnementale.

→ Actions page suivante

● Fiche 45

Promouvoir le matériau bois et augmenter l'utilisation de bois local dans la construction et l'aménagement

- **Permettre aux entreprises du bois de répondre aux exigences du label E+/C- afin de positionner des produits bois dans la réponse aux appels d'offres**

Accompagner les PME régionales dans l'élaboration des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) des produits bois dans le cadre de l'analyse de cycle de vie des produits. (Voir échelle Bâtiment).

- **Lever les freins à la commande publique régionale**

Organiser des rencontres techniques entre la maîtrise d'ouvrage des lycées et les acteurs de la filière forêt bois en lien avec les interprofessions, le FCBA, COFOR, CAPEB, FFB...

- **Mieux valoriser les atouts du bois en matière de santé, confort et bien-être**

Être en capacité de mesurer les performances du matériau bois à différentes échelles : recherche/innovation (stage laboratoires), transfert (stage espaces de vie monitorés et évolutifs : living lab) et appropriation par les usagers (cahiers des charges et référentiels santé, bien être appliqués aux logements, tertiaire, industrie...).

INDICATEURS

- Nombre de contacts établis entre l'offre et la demande
- Nombre de rencontres techniques réalisées avec les chargés d'opération
- Nombre de bâtiments publics et privés en bois
- Volume de bois utilisé
- Nombre d'entreprises ayant réalisé des ACV des produits bois
- Nombre d'AMO accompagnées
- Nombre de projets industriels innovants et nombre de PME impliquées

● Fiche 46

100 % des populations concernées par des risques d'inondations, submersion et érosion couvert par des actions de prévention

DESCRIPTIF :

La Nouvelle-Aquitaine est concernée par des phénomènes globaux et locaux qui peuvent exposer les populations à des risques plus nombreux et multifformes. Il s'agit d'adapter ces territoires par une planification anticipatrice ou corrective qui intègre cette composante dans les aménagements, l'habitat, les équipements, les infrastructures. Elle est indissociable d'une connaissance et d'une culture du risque démocratisée, de proximité et pédagogique. Elle s'adosse aux PPR, PPRN et PPRL. Elle nécessite une augmentation du soutien aux PAPI fluviaux et continentaux, un soutien aux PAPI littoraux, aux stratégies locales gestion de la bande côtière et à la structuration d'une observation partagée avec l'Etat et les collectivités ayant la compétence GEMAPI. Par son importante contribution financière depuis 10 ans, la Région a déjà permis aux territoires d'améliorer la protection des populations. Les actions de prévention et d'adaptation restent à poursuivre. La participation régionale pourrait être en conséquence recentrée dans les nouvelles programmations pour les PAPI sur les axes* 1, 4, 6 et non plus sur les ouvrages de l'axe 7.

La Région est un acteur de l'aménagement qui doit contribuer à faire évoluer le rapport aux risques et s'inscrire dans une démarche préventive et non curative. Elle s'appuie sur les partenariats en cours avec les observatoires et les réseaux de surveillance. Elle favorise les investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, à développer les instruments de prévention dans l'habitat et les entreprises. L'harmonisation des financements à l'échelle Nouvelle-Aquitaine est à rechercher tout autant que l'optimisation des moyens au travers des nouvelles programmations CPER et fonds européens. Une augmentation du soutien aux PAPI fluviaux et continentaux permettraient d'accélérer la mise en œuvre de certaines programmations.

ACTION IMMÉDIATE :

- **Soutien aux PAPI littoraux et Stratégies locales gestion de la bande côtière.**

ACTION À 3 ANS :

- **Augmentation du soutien aux PAPI fluviaux et continentaux.**

INDICATEURS

- Suivi des plans de prévention des risques naturels

● Fiche 47

Une adaptation aux risques naturels et au changement climatique privilégiant la résilience et les solutions souples

DESCRIPTIF :

La population s'accroît de manière exponentielle sur les 970 km de côtes néo-aquitaines. Or ce linéaire affronte diverses menaces littorales et retro littorales accentuées par le changement climatique : la submersion et l'érosion ainsi que le risque incendie dans le massif résineux le plus important d'Europe et qui touche le linéaire atlantique. Consciente de ces risques depuis longtemps, la Région riposte en développant des actions anticipatrices et préventives (basées sur la connaissance et le regroupement d'acteurs) et curatives (en favorisant les solutions de moindre impact et durables).

Le risque Incendie fait l'objet depuis 60 ans d'une organisation établie et reconnue, basée sur la prévention, la surveillance et le suivi du massif. L'adaptation au changement climatique est depuis longtemps pris en compte (aménagement forestiers, études scientifiques).

Les risques érosion et submersion sont croissants et inéluctables : face à eux, l'organisation néo-aquitaine, unique et exemplaire, s'avère efficace grâce à un consortium d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, universités, GIP Littoral Aquitain...). Il confirme la pertinence d'outils de gestion mutuelle de ces menaces : «stratégie régionale de gestion de la bande cotière» (SLGBC) pour le risque érosion ou les «Stratégies Locales de Gestion du Risques Inondation (SLGRI) pour le risque submersion. Ces derniers priorisent désormais l'adaptation et la résilience au travers de techniques de «lutte souple» : rechargement-reprofilage des plages, gestion des dunes, constructions adaptées réversibles et mobiles, espaces naturels «tampons» absorbant les attaques marines ...

Les effets du changement climatiques, déjà visibles à l'échelle locale (modification des écosystèmes, augmentation de la température etc...) impactent directement la gestion d'espaces naturels dont les pratiques doivent s'adapter à ce nouveau contexte.

La Région doit poursuivre, encourager et diffuser son avance en matière de gestion adaptative. Ces nouvelles options sont promues par la Région Nouvelle-Aquitaine et intégrées d'ores et déjà dans ses diverses politiques Recherche, Environnement, Littoral, Biodiversité, Tourisme Croissance bleue, urbanisme-foncier...). L'adaptation et la résilience doivent être renforcées avec une double approche : une nécessaire prise de conscience publique (encore

trop faible) et une gestion technico-scientifique à généraliser pour anticiper et intervenir durablement (mutualisation des décisions, nouvelle organisation spatiale, protections souples...). Dès lors la Région et ses partenaires doivent valoriser ces principes notamment dans les documents de planification (SRADDET, SRCAE, Document Stratégique de Façade...).

Connaître , surveiller, conseiller : les structures expertes existantes tel l'Observatoire de la Côte Aquitaine doivent développer leur action et consolider le consortium technico-scientifique.

Réduire les risques (érosion/submersion) en mobilisant des solutions fondées sur la nature : accompagnement possible d'opérations nouvelles au titre du nouveau dispositif intégrateur biodiversité (cf fiche : la biodiversité en action en réponse aux défis sociétaux).

Informier : La culture du risque doit impérativement toucher les populations et décideurs (Appel à Projets «mémoire du risque»...).

ACTIONS IMMÉDIATES :

- AMI/AAP Biodiversité intégrateur.
- Renforcement soutien programme recherche biodiversité et changement climatique du type Sentinelle, RNF.
- Extension de l'Observatoire de la Côte Atlantique à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.
- Modification RI littoral pour intégrer la culture, la mémoire du risque et l'éducation à l'environnement.
- Acquisition, déconstruction et renaturation du Signal.

INDICATEURS

- Avancement des stratégies de gestion des risques actuels
- Indicateurs de résultats des règles SRADDET
- Nombre de programmes pluridisciplinaires initiés sur les techniques adaptatives

● Fiche 48

Les Parcs Naturels Régionaux, des territoires exemplaires qui innovent et relaient les politiques régionales

DESCRIPTIF :

Les PNR sont par essence des territoires porteurs de stratégies en faveur de la transition écologique et énergétique. Ils constituent à ce titre des terrains d'expérimentation d'initiatives pilotes en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable. Ils sont à ce titre mentionnés dans plusieurs objectifs du SRADDET, en matière d'offre touristique durable, ou d'innovation technologique et sociale.

Dans le cadre de sa politique dédiée aux PNR, la Région les a légitimé et les encourage dans cette voie, notamment via la signature de contrats de Parcs et l'animation d'un réseau inter-parcs de Nouvelle-Aquitaine. L'enjeu est donc de développer davantage le potentiel d'innovation, d'expérimentation et d'exemplarité que représentent les PNR, en relais des priorités régionales, et au bénéfice de l'ensemble du territoire régional. En effet, les acquis des expérimentations portées par les PNR, et plus particulièrement par le réseau des PNR de Nouvelle-Aquitaine, doivent être capitalisés et transférés à d'autres territoires engagés dans la transition écologique et énergétique. Il s'agit donc d'accompagner des expérimentations inter-parcs structurées, au delà des actions portées individuellement par chaque PNR (inscrites dans les contrats de Parcs), et d'organiser leur capitalisation et leur transfert à des territoires volontaires, notamment ruraux mais également urbains en vue de s'inscrire dans une meilleure relation urbain/rural.

L'accompagnement de la Région se traduira par une mobilisation de moyens dédiés (techniques, méthodologiques, financiers) à des projets expérimentaux inter-parcs, sur des thématiques prioritaires proposées par la Région, et intégrant un volet capitalisation/transfert.

ACTION IMMÉDIATE :

- Développement de projets interparcs hors contrat de parc et promouvoir leur modèle et leur expertise à l'international.

INDICATEURS

- Nombre de projets inter-parc accompagnés

● Fiche 49

Développer et diversifier la production de chaleur renouvelable

DESCRIPTIF :

En constante augmentation depuis plusieurs décennies, la **filière Bois Énergie** représente en 2015, la première énergie renouvelable de la région avec 61 % de la production globale d'EnR (23 508 GWh).

En puissance, la répartition entre la production des installations collectives et industrielles et celles des particuliers est équilibrée avec un usage plus important pour ces derniers en milieu rural notamment au travers du bois bûche.

Par ailleurs, la Nouvelle-Aquitaine possède le second potentiel **géothermique** français. En effet, différentes techniques (sondes géothermales, PAC sur nappe superficielle, etc.) peuvent être adaptées pour produire de l'énergie géothermale dans la région.

Cependant, si ce fort potentiel est connu, il est encore largement sous-exploité sur le territoire régional. (2 187 GWh en 2015).

La production de chaleur géothermique a pourtant de nombreux atouts : elle n'émet de manière directe aucun polluant atmosphérique et constitue une opportunité, avec la réversibilité d'équipements performants, pour le rafraîchissement du bâti (établissements de sanitaire et sociaux, bâtiments tertiaires, logements collectifs...).

Concernant la **filière solaire thermique**, l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'un ensoleillement favorable à son développement. Il s'agit d'une technologie simple, mature et rentable qui a également un impact positif sur l'emploi local. Il existe des fabricants français ainsi que des installateurs qualifiés et formés. Le travail mené depuis 5 ans sur la filière permet aujourd'hui de garantir la qualité et la performance des installations. Il s'agit par ailleurs, d'une technologie qui n'émet de manière directe aucun polluant atmosphérique.

Cependant, malgré ses avantages cette technologie est encore peu développée régionalement (136 GWh pour 256 000 m² de surface de capteurs installés en 2015).

Aussi, afin de pouvoir soutenir le développement de ces filières de chaleur renouvelable, la Région au travers du SRADDET s'est fixé les objectifs suivants :

- Maintenir la production de Bois Énergie et poursuivre à 2030 le développement de nouvelles installations collectives et industrielles.
- Développer la géothermie très basse énergie sur les aquifères superficiels pour le bassin sédimentaire et sur sondes verticales pour l'ensemble du territoire et généraliser le développement de la géothermie profonde dans les zones de forte densité de population (réseaux de chaleurs pour logement et tertiaire) et auprès des gros consommateurs.
- Favoriser un développement ambitieux du solaire thermique via la généralisation de l'installation de panneaux solaires thermiques sur l'ensemble des constructions neuves et lors des réhabilitations lourdes ou de la reconversion de bâtiments et développer le solaire thermique dans les réseaux de chaleur à basses températures, le secteur industriel ainsi que les bâtiments agricoles.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Poursuite du soutien aux nouveaux projets de Chaleur renouvelable** portés par des collectivités ou des industriels à travers son appel à projet Chaleur renouvelable ou son règlement d'intervention pour les projets de plus grande envergure.
- **Appel à projet ADEME/Région sur le développement de la Chaleur Renouvelable :** développement d'un règlement d'intervention commun ADEME-Région pour une meilleure lisibilité des dispositifs d'intervention et un meilleur accompagnement des projets. Ce dispositif est à l'étude pour une mise en œuvre opérationnelle en 2020.

INDICATEURS

- Nombre d'installations
- Production thermique
- Émissions de CO₂ évitées

● Fiche 50

Diversifier la production de gaz vert

DESCRIPTIF :

Les « gaz verts » – qui regroupent à la fois les « biométhanés » – méthane d'origine biogénique – et l'hydrogène « vert », produit à partir d'énergies renouvelables – biomasse ou électricité renouvelable – sont aujourd'hui au cœur des discussions autour de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Concernant le biométhane : si actuellement, le volume de biométhane produit reste faible au regard des consommations régionales, le poids des secteurs agricole et agroalimentaire en Nouvelle-Aquitaine confère un potentiel de développement important de la filière que la Région accompagne de manière très volontariste.

Les objectifs du SRADDET reflètent ce potentiel : l'ambition affichée est de couvrir environ 30 % des besoins régionaux en méthane dès 2030, et d'atteindre l'autonomie régionale en 2050, via trois modes de production : la méthanisation – seul mode de production aujourd'hui opérationnel en Nouvelle-Aquitaine, pyrogazéification et la production de gaz vert par Power to Gas.

De telles ambitions, bien supérieures aux objectifs fixés dans le projet de la PPE publié en janvier 2019 – 7 à 10 % de gaz vert consommé en 2030 – nécessitent de tracer les trajectoires permettant d'atteindre ce scénario pour définir de la façon la plus opérationnelle possible les étapes clé à franchir entre 2018 et 2050 et les transformations à opérer, notamment celles des filières agricoles et sylvicoles.

ACTIONS IMMÉDIATES :

● Réalisation d'un scénario « 100 % gaz vert en Nouvelle-Aquitaine »

- Régionaliser l'étude nationale « Un mix de gaz 100 % renouvelable en 2050 » de l'ADEME à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine en affinant les données utilisées à un niveau régional, en cohérence avec les différents schémas de planification énergétique en cours de rédaction en Région Nouvelle-Aquitaine (SRB, SRADDET, etc.)
- Tracer deux trajectoires - une trajectoire tendancielle, « La Nouvelle-Aquitaine autonome en gaz en 2050 » et une trajectoire volontariste, « La Nouvelle-Aquitaine exportatrice et solidaire dès 2050 » - marquées par des photos précises à trois pas de temps : 2023, 2030 et 2050
- Évaluer l'impact pour les territoires de ces trajectoires : coût du gaz, facture énergétique des différents consommateurs impact sur l'emploi

● Expérimentations Hydrogène et Méthane de synthèse (méthanation)

- Mise en œuvre effective à l'échelle de 6 ans des premiers démonstrateurs nécessitant 3 à 4 ans de développement en moyenne (échelle pilote ou échelle industrielle selon ambition de l'investisseur) de production d'hydrogène vert (à partir d'un mixte ENR pour la fourniture d'électrons) ou décarboné (réseau électrique « offre verte ») par électrolyse ou gazéification ou encore de production de méthane de synthèse (par méthanation du CO₂/bioCO₂ capté et valorisé). Valorisation complémentaire de l'hydrogène fatal (actuellement dissipé dans l'atmosphère) pour amorcer les usages dans un premier temps.
- Déploiement de la mobilité Hydrogène (bornes de distribution liées à des unités de production de proximité) et du verdissement de l'industrie (substitution progressive de l'hydrogène d'origine pétro-chimique) avec positionnement et spécialisation des entreprises régionales sur cette activité, selon feuille de route établie par l'unité filière verte.

→ Actions page suivante

● Fiche 50

Diversifier la production de gaz vert

- Tests des premiers projets d'injection d'hydrogène dans les réseaux gaziers et définition des seuils de mélange acceptables pour maintenir un PCS suffisant (hythane : mélange méthane – hydrogène dans la limite actuelle de 6 %). Contribution limitée à l'objectif 30 % de gaz verts à l'horizon 2030 au côté du biométhane des sites de méthanisation, premier contributeur à cet objectif ambitieux.
- Contribution de la filière H2 aux objectifs nationaux d'utilisation de 7 % de biocarburants 2G supplémentaires dans la consommation de carburants à l'horizon 2030 (objectif de 15 % de substitution). À cet horizon de 10 ans, si la filière hydrogène représentait 1 % des carburants consommés régionalement dans les bouquets de biocarburants, ce serait 1 500 véhicules lourds hydrogène (poids lourds, bus, benne PM...) ou encore 140 000 véhicules légers (particuliers ou utilitaires) qui fonctionneraient à l'hydrogène.

Moyens/outils :

- Lancement d'un AAP spécifique « label territoires hydrogène vert Nouvelle-Aquitaine » sur l'hydrogène vert ou de carboné (moyens de productions innovants + mobilité associée/ injection réseau de gaz/logistique de stockage spécifique y compris dans l'industrie). Complémentarité avec les aides d'état.
- Relance d'un 2° AMI « label territoires innovants Nouvelle-Aquitaine » sur la production de gaz verts et biocarburants avancés pour les autres molécules cibles (syngaz, méthane de synthèse, biopropane/biobutane, bioethanol et biodiesel cellulosiques 2G, autres vecteurs nouveaux ou technologies très originales pour une énergie connue comme l'électricité...). Complémentarité avec les aides d'état.
- Prise de participation potentielle dans les sociétés de projet, pour certains projets innovants et avant-gardistes (dégageant un équilibre économique), via le fonds d'investissement régional TERRA ÉNERGIES, et un partenariat privilégié avec la banque des territoires pour les projets les plus coûteux et importants.

INDICATEURS

- Nb de sites de production construits et de clients desservis (nb de véhicules et de stations de distribution, nb d'industriels convertis, nb de points d'injection réseaux, maillage territorial...)
- Énergie produite et valorisée en Mwh/an
- Rendement du process innovant
- Énergie fossile substituée en MWh/an
- Tonnes eq CO2 substituées/an
- Taux de substitution du gaz naturel des réseaux (consommé en région)
- Taux de substitution des carburants fossiles (consommés régionalement)
- Taux de substitution de l'hydrogène industriel
- Nombre d'emplois créés et nb d'entreprises régionales intervenantes sur les chantiers

● Fiche 51

Développer la production de biométhane

DESCRIPTIF :

La filière méthanisation (biogaz) est une filière stratégique et porteuse en raison de la vocation agricole et agroalimentaire régionale et constitue un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et répondre aux objectifs de transition énergétique. Outre la production d'énergie, la méthanisation permet de répondre à plusieurs enjeux régionaux : la valorisation des déchets organiques, l'essor de transports plus propres (la mobilité gaz étant quasiment exempte de particules fines), une agriculture durable et résiliente (captation du méthane des effluents d'élevage, optimisation de la fertilisation, diversification des activités et revenus complémentaires).

Avec plus d'une soixantaine d'unités en fonctionnement en Nouvelle-Aquitaine, la dynamique est bien engagée mais encore insuffisante au regard des objectifs de production que la région s'est fixés dans le SRADDET (7 000 GWh en 2030 représentant la couverture d'environ 30 % des besoins régionaux en gaz).

Aussi, la Région propose plusieurs types de soutien qu'il s'agit de pérenniser voire renforcer.

INDICATEURS

- MWh/an d'énergie injectée

ACTIONS IMMÉDIATES :

● Renforcer l'accompagnement à la méthanisation à travers le dispositif MéthaN-Action

Co-piloté par la Région et l'ADEME le dispositif MethaN-Action propose un accompagnement technique et organisationnel aux porteurs de projets. Il vise à faire émerger un nombre croissant d'unités de méthanisation et accompagner toutes les initiatives du territoire de la phase d'émergence à l'exploitation. Le dispositif s'appuie sur des partenaires du secteur agricole (Fédération Régionale des CUMA et Chambre régionale d'agriculture) mais aussi des relais de proximité dans les fédérations départementales CUMA et chambres départementales d'agriculture.

● Soutenir les solutions matures de production de biométhane (méthanisation)

Quelle que soit la typologie de projets (agricole, territorial, industriel, station d'épuration...) et le mode de valorisation du biogaz retenu (cogénération ou injection), la Région apporte son soutien via des aides financières à l'investissement. En complément des tarifs de rachat sur le gaz ou l'électricité, les aides à l'investissement sont cruciales pour améliorer l'économie globale des projets et permettre d'atteindre le niveau de fonds propres requis par les banques pour lever la dette bancaire.

● Accompagner les innovations

La Région soutient l'expérimentation dans de nouveaux modèles de valorisation du biométhane tel que l'injection portée de biométhane. Il s'agit de transporter le biogaz issu de méthaniseurs « à la ferme » éloignés des réseaux de gaz vers un point d'injection unique qui serait mutualisé.

● Fiche 52

Faire du potentiel de production d'électricité renouvelable de la Nouvelle-Aquitaine un atout pour les territoires et les industriels

DESCRIPTIF :

En France le secteur des énergies renouvelables, et en particulier la filière solaire photovoltaïque, est en pleine mutation. De nouveaux modèles émergent, tant du point de vue du mode de financement, que du mode de consommation :

Concernant le mode de financement : dans un contexte de baisse rapide des prix pour les énergies renouvelables, le modèle des tarifs d'achat proposés par l'Etat dans le cadre d'appels d'offres semble aujourd'hui en fin de course, à l'image de l'échec des derniers appels d'offres gérés par la CRE, suspendus en avril dernier. Les acteurs de la filière se préparent donc dès aujourd'hui à la sortie de ces dispositifs via notamment l'émergence de « Green Corporate PPA », des contrats long-terme d'achat d'électricité signés directement entre le producteur et le consommateur. La conséquence directe de ce nouveau mode de financement est la perte d'une partie importante des prérogatives de l'Etat (cahier des charges de la Commission de Régulation de l'Energie) sur le développement des projets de solaire photovoltaïque au détriment des communes ou intercommunalités qui pourront avec la délivrance des permis de construire autoriser ou non l'émergence des projets. L'Etat, avec les Préfectures et la DREAL, interviendra encore au travers des études d'impacts environnementales. Si aujourd'hui, en France, seuls deux Green Corporate PPA ont été contractualisés, tous deux avec des acteurs de la grande distribution (Métro, Boulanger), le développement de nouveau mode de financement représente une opportunité pour les territoires de construire un nouveau modèle de développement du photovoltaïque permettant aux ETI et PME de la Nouvelle-Aquitaine d'accéder à une électricité « verte » à un prix stable et compétitif sur la durée. Sur un modèle « gagnant-gagnant », les industriels de la Nouvelle-Aquitaine s'engageant dans des Green Corporate PPA pourraient également permettre de faire émerger des projets photovoltaïques en achetant directement l'électricité produite.

Autre concept à considérer c'est l'autoproduction et l'autoconsommation d'énergie qui consiste à produire son énergie sur place et la consommer directement. S'agissant d'électricité, le photovoltaïque en autoconsommation est le modèle qui a trouvé son équilibre économique où le coût de production est plus faible que le coût d'achat, ceci est possible par l'absence de taxe sur l'électricité produite. Le phasage entre l'activité diurne et la production solaire

le jour permet d'autoconsommer jusqu'à 100% de la production qui peut couvrir près de 20% des besoins d'électricité, diminuant d'autant la facture. La plage de couverture peut être améliorée significativement jusqu'à 35 à 40% par la mise en place de systèmes de stockage et de gestion numérique des flux d'électricité. Ces éléments complémentaires rehaussent le coût de production mais améliore le taux de couverture à la fois sur l'intermittence des usages et la plage d'utilisation. L'appel à projet photovoltaïque en autoconsommation a pour objectif d'optimiser et de rationaliser l'offre et la demande d'électricité de manière la plus économique d'une activité ou d'un site et s'inscrit dans une démarche de réseau intelligent d'un point de vue d'un bâtiment (autoconsommation individuelle) ou d'une zone d'activité ou lieux de vie (autoconsommation collective). L'autoconsommation est un des outils de la transition énergétique et son soutien permet d'accélérer cette mutation.

ACTIONS IMMÉDIATES :

● Faire émerger un premier projet photovoltaïque régional en Green Corporate PPA

- Identification d'un site industriel « pilote » situé sur la Nouvelle-Aquitaine.
- Identification d'un projet solaire photovoltaïque de 5 à 10 MW, « prêt à construire » sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.
- Accompagnement à la contractualisation entre l'industriel et le développeur solaire.
- Financement du projet de centrale solaire pour compenser le surcoût de production de l'électricité achetée par l'industriel.

Action immédiate : signature du contrat de PPA dès 2019 ou 2020 pour une mise en service de la centrale photovoltaïque mi 2021.

→ Suite des actions page suivante

● Fiche 52

Faire du potentiel de production d'électricité renouvelable de la Nouvelle-Aquitaine un atout pour les territoires et les industriels

● Lancer dès 2020 un Appel à Manifestation d'Intérêt pour les industriels de taille moyenne (ETI et PME) de la Région

- Identification d'industriels intéressés par la souscription d'un contrat de type Green Corporate PPA via le lancement dès 2020 d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour les industriels de la Région.
- Construction d'appels d'offres mutualisés entre plusieurs de ces industriels à destination des développeurs photovoltaïque.
- Rencontre et mobilisation des développeurs solaires et émergence de projets solaires photovoltaïques.

Coût financier non défini, selon résultat de l'AMI. L'AMI pourrait consister en un simple accompagnement contractuel (études d'AMO) et des mises en relation. Au-delà de l'accompagnement technique et juridique, la Région pourrait également apporter son soutien (via la mobilisation du FEDER 2021/28) à des projets photovoltaïques notamment sur les territoires les plus vulnérables ou sur des terrains dégradés (reconversions de friches industrielles, mutualisation des toitures agricoles...).

● Soutenir les projets d'autoconsommation

L'objectif de l'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine est de promouvoir un nouveau modèle de développement pour les projets de production d'électricité d'origine renouvelables connecté au réseau et basés essentiellement sur l'autoconsommation individuelle, la numérisation des flux et le stockage d'énergie, destinée aux besoins électriques d'une activité.

Il s'agit d'accompagner l'installation de systèmes productifs d'électricité d'origine photovoltaïque avec une gestion intelligente des flux d'électricité de type Energy Management System (EMS) avec ou sans stockage et une gestion du stockage d'électricité de type Battery Management System (BMS) ; dans l'objectif d'optimiser et de nationaliser l'offre et la demande d'électricité de manière la plus économique d'une activité ou d'un site.

L'intérêt de l'autoconsommation individuelle ou collective réside principalement dans la baisse de la facture qui est un facteur social notamment pour les personnes en précarité énergétique en logement social ; plus largement, l'autoconsommation est un outil de gestion des réseaux par l'effacement de site ou de zones sans affecter le service énergétique.

Après les appels à projet lancés en 2013 et leurs montées en puissance jusqu'à 2018, l'appel à projet 2019-2020 a pour but de soutenir des activités, des secteurs ou des territoires qui ont été absents jusqu'à présent.

INDICATEURS

- Nombre de MWc installés en Nouvelle-Aquitaine sous contrat PPA
- Nombre d'industriels néo-aquitains sous contrat PPA
- Nombre de projets solaires ayant émergé grâce à la conclusion de Green Corporate PPA
- Nombre de MWc installés en autoconsommation
- Quantité de kWh effacé du réseau (produit et consommé)
- Nombre d'opérations réalisées

● Fiche 53

La prévention de la production des déchets priorité du modèle néo-aquitain de production et de consommation

DESCRIPTIF :

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La prévention des déchets est au cœur de la politique régionale « déchets » car elle constitue le mode prioritaire de la gestion de ces derniers. En cohérence avec le PRPGD, la stratégie de la Région porte les ambitions chiffrées suivantes en matière de prévention et de gestion des déchets :

Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés en 2020 puis de 12 % en 2025, et de 14 % en 2031 par rapport à 2010.

S'articulant autour de trois axes principaux : la réduction de la consommation de biens et de ressource, la prolongation de la durée de vie des produits, et le recyclage des matières, l'économie circulaire est un facteur d'innovation, de performance des entreprises et de développement des territoires, agissant à tous les stades de la chaîne de valeur qui précédemment dans le modèle linéaire contribuait à produire du déchet. En amont de cette chaîne, l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité, les éco gestes et la lutte contre toute forme de gaspillage, l'achat responsable et la RSE contribuent à réduire la dépendance des ressources primaires grâce à un changement de comportement de tous les acteurs.

Ensuite, agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets sera l'opportunité d'accompagner les acteurs à développer et optimiser les filières par une amélioration des procédés de tri, la création de nouvelles activités de collecte et de recyclage permettant de nouveaux débouchés, incluant les bio déchets pour lesquels gestion de proximité et collecte sont deux outils complémentaires. Enfin, dans l'exercice de ses compétences et pour son fonctionnement, par son exemplarité la Région lancera une dynamique positive en direction des entreprises, des associations et des citoyens du territoire.

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES :

- AAP - réduisons nos déchets à la source
- AAP - « Réduisez les pertes et gaspillages alimentaires »

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Massifier de l'AAP - réduisons nos déchets à la source
- AAP - Gestion des biodéchets dans les lycées
- Massifier l'AAP - « Réduisez les pertes et gaspillages alimentaires »
- AAP - Défi Famille Zéro Déchets
- AAP - gestion de proximité des Biodéchets
- AAP - Responsabilité Sociétale des Entreprises
- Programme Écoproduit et éco procédé avec PEI

ACTIONS À 3 ANS :

- Programme « valorisation matière et organique des déchets »
- Programme « économie de la fonctionnalité »
- Réduire les dépôts sauvages des déchets en permettant aux citoyens de prendre une part active dans la protection de l'environnement (via le signalement des dépôts sauvages grâce à une application informatique mise à leur disposition gratuitement et téléchargeable sur leurs téléphones portables)
- Recy-plastique : développement des filières de recyclage de plastique, y compris de plastique bio sourcé, en Nouvelle-Aquitaine carton en substitution des plastiques pour des emballages utiles et durables
- Pap Pack : utilisation du papier carton en substitution des plastiques pour des emballages utiles et durables

INDICATEURS

- Quantité de déchets ménagers et assimilés produits
- Quantité de biodéchets produit

● Fiche 54

Aider au développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation

DESCRIPTIF :

Le réemploi, la réparation et la réutilisation permettent la réduction de la consommation des ressources et des déchets par l'allongement de la durée de vie des produits. Ces activités contribuent à atteindre les objectifs du PRPGD et donnent l'opportunité de développement économique aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (Recycleries/Ressourceries) et aux Territoires (grâce aux EPCI qui collectent et gèrent les déchets).

L'action proposée consiste à formaliser et signer un accord « multi-partenarial » sous l'égide de la Région avec des principaux acteurs de la politique déchets autour des objectifs chiffrés (ci-dessous), à savoir :

- EPCI (en charge de la collecte et la gestion des déchets) qui devraient s'engager à détourner un type et une quantité des déchets définis au préalable avec la Région de leurs déchetteries à les mettant à disposition des acteurs ESS (recycleries) de son territoire ;
- recycleries/Ressourceries d'un territoire donné qui devraient s'engager à réemployer, mettre en état et réutiliser ces déchets et développer ainsi les emplois (en collaboration avec la direction ESS qui a un budget pour les aider),
- Eco-organismes (ex ECO-MOBILIER pour les déchets issus des meubles, ECO-SYSTEME pour les appareils électriques (ordinateurs, télé, etc.) et de l'électroménager (fours, machines à laver), ECO-FOLIO pour le papier dans les bacs ou sacs de collecte sélective et les autres par type des déchets) qui devraient s'engager à faciliter les activités des acteurs ESS par l'accès au gisement de ces déchets et par la professionnalisation de ces acteurs-là ;
- ADEME (qui dispose d'un budget pour financer les recycleries création et/ou modernisation).

Une première expérimentation pourrait être conduite avec un EPCI (une collectivité à compétence « collecte et traitement des déchets » ex. CYCLAD qui mène déjà une réflexion à ce sujet et qui nous a sollicités) et ensuite si les résultats s'avèrent encourageants, nous pouvons élargir cette expérience à tous les EPCI (136) de la Nouvelle-Aquitaine.

ACTION IMMÉDIATE :

- Développement de ressourceries

INDICATEURS

- Nombre de ressourceries sur le territoire régional

● Fiche 55

Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets

DESCRIPTIF :

L'état des lieux de la gestion des déchets du BTP a été établi, pour l'année 2017, à environ 11 millions de tonnes le gisement des déchets inertes issus des activités du BTP. Mais, 35 % de ces déchets n'ont pu être tracés, donc non retrouvés sur les installations de traitement qui leur sont dédiées. Ils sont supposés constituer des sites illégaux (décharges sauvages), ou utilisés en aménagement agricole ou sur d'autres chantiers.

Pour le reste, les exutoires sont le stockage, et la valorisation par concassage ou remblaiement. La part de valorisation connue est de 54 % du gisement total estimé. Or, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets fixe un objectif de 80 % de déchets inertes valorisés en 2025.

L'appel à projet proposé poursuit un double objectif : disposer d'exutoires sur l'ensemble du territoire régional en proximité des lieux de production des déchets inertes du BTP par le développement d'installations de valorisation.

L'appel à projets cible l'aide aux investissements nécessaires à la création de plateformes de broyage et de concassage de déchets inertes pour être substitués en lieu et place de matériaux d'extraction afin de mettre en place un maillage optimal d'installations en région.

ACTION IMMÉDIATE :

- AAP - 50 plateformes de valorisation des déchets du BTP

ACTION À 3 ANS :

- Application géolocalisation des décharges sauvages

INDICATEURS

- Nombre de plateformes de valorisation des déchets

● Fiche 56

La Nouvelle-Aquitaine, une région tendant vers le « zéro plastique »

DESCRIPTIF :

L'interdiction des plastiques à usage unique à l'horizon 2024 a été avalisée par le Parlement européen. Au niveau français, l'extension généralisée des consignes de tri des emballages à l'horizon 2022 et des dispositions fiscales telles que la hausse de la TGAP et baisse de la TVA sur les activités de récupération et de recyclage créent un environnement favorable pour tendre vers le zéro plastique en Nouvelle-Aquitaine.

Quatre objectifs majeurs pourraient être poursuivis par la Région :

- Zéro plastique en enfouissement ;
- mise au point de matériaux ou de solutions de substitution pour réduire la part du plastique ;
- recyclage pour réduire la pression sur la ressource ;
- un engagement majeur pour interdire tout apport régulier dans les océans via le littoral aquitain et collecter en vue de transformation.

Mise au point de matériaux et/ou de solutions de substitutions :

Vers le Zéro plastique dans les emballages alimentaires :

- appel à projet pour les expérimentations d'emballages consignés : études pour la mise au point de prestations de collecte et logistique inverse, aide à l'investissement d'unités de lavage, aides à la mise au point de contenants adaptés à la réutilisation
- développement d'emballages bio sourcé à partir de papier carton, bois
- programme d'aide et appel à projets à destination des cuisines centrales pour engager un programme de substitution des barquettes plastiques à usage unique pour les cantines et livraisons de repas aux personnes âgées (études, aide à l'investissement en barquette inox ou autres, accompagnement méthodologique). 3AR. Objectif 1 million de repas sans plastique.

Vers le Zéro plastique en agriculture :

- aide à l'innovation pour la mise au point et expérimentation de matériaux de substitution inspirés du bio mimétisme performants en fin de vie c'est-à-dire compostables, méthanisables ou recyclables et adaptés aux filières de tri ou de collecte.

Vers le zéro plastique pêche, aquaculture :

- substitution des consommables plastique de type : cagettes, filets de pêche, poches à huîtres par des solutions éco conçus et/ou bio sourcées : résistantes, réutilisables, traçables, collectables, recyclables ou bio dégradables
- animation de la filière pêche/aquaculture en écologie industrielle territoriale.

Zéro plastique en enfouissement :

- Évaluation de la part des déchets plastiques dans les exutoires pour déchets ménagers, déchets du BTP et déchets d'activité économique et plus spécifiquement des activités agricoles, aquaculture et pêche et tourisme littoral.
- Objectif -100 % des apports à l'horizon 2025.

Zéro plastique apporté dans les océans :

- programme d'observation des apports fluviaux, détection, quantification et qualification des macro-sources potentielles et des sources diffuses permettant la mise au point d'un programme de prévention. Ifremer, Universités de Bordeaux et de la Rochelle.
- Ma plage, ma station balnéaire ou mon camping sans plastique : Programme d'animation porté par les territoires du tourisme et du littoral pour la substitution des emballages plastiques à usage unique à destination des professionnels (commerces de bouche et petits objets divers) et des touristes (plats à emporter, boissons, emballages).

Zéro plastique non recyclable :

- Développer des polymères aux qualités de recyclabilité performantes
- Développement de procédés de recyclages innovants par dissolution sélective, dépolymérisation chimique, thermique, enzymatique, (centres techno, industriels du recyclage, plasturgistes, universités, filières et EPCI) via un appel à manifestation d'intérêts (AMI) en lien avec Aquitaine Chimie Durable.

ACTION À 3 ANS :

- Approche globale de sortie des plastiques - de l'écoconception à la dépollution en passant par la prévention, le réemploi et le recyclage

INDICATEURS

- % de plastiques recyclés
- Quantité de plastiques produits par habitant/an

● Fiche 57

L'économie circulaire comme facteur de performance des entreprises et de développement des territoires

DESCRIPTIF :

La Région soutient les filières régionales qui sont le principal moteur du développement économique de la région : filière aéronautique/chimie/matériaux, filière santé/silver, industries, tourisme, commerce et artisanat, filière forêt/bois/papier, filière cuivre/luxe/ textile, etc.

Dans le contexte actuel de mutations économiques, technologiques et environnementales, l'économie circulaire est un levier de compétitivité et de résilience pour les entreprises. Le déploiement de solutions circulaires, déjà amorcé par de nombreux acteurs économiques, permet de transformer les contraintes liées à la raréfaction des ressources en opportunités créatrices de valeurs socio-économiques et environnementales.

L'économie circulaire permet aux entreprises de répondre aux défis auxquels elles doivent faire face au XXI^e siècle : maîtrise des coûts, évolution des modèles économiques traditionnels, anticipation des évolutions réglementaires et gestion des risques et adaptation aux contraintes environnementales.

L'économie circulaire permet aux entreprises de transformer les contraintes de ressources en opportunités de renouvellement et de consolidation de leur modèle économique : gains de compétitivité, développement de nouveaux marchés, performance globale et réputation et adaptabilité et résiliences.

Il s'agit également de limiter la dépendance des acteurs des territoires de Nouvelle-aquitaine aux flux de ressources entrants en favorisant le bouclage de flux de ressources et de gisements territoriaux. Cela permet d'optimiser l'utilisation de la matière et de l'énergie au profit de l'économie locale.

ACTION DÉJÀ ENGAGÉE :

- AAP – Ecologie industrielle territoriale.

ACTION IMMÉDIATE :

- Soutenir les innovations socio-économiques et technologiques.
- Encourager les nouvelles coopérations intra et inter-sectorielles.
- Accompagner les analyses de cycle de vie des produits ou les Building Information Modeling.
- Transformer le Centre de Ressources EIT en cluster Économie circulaire.

ACTION À 3 ANS :

- Aider les entreprises à adopter une vision stratégique de long terme en les engageant dans un processus de certification/labellisation.

INDICATEURS

- Nombre de synergies d'économie circulaire entre entreprises

● Fiche 58

L'économie circulaire facteur de transition des filières d'excellence de la Nouvelle-Aquitaine

DESCRIPTIF :

Dans un contexte de pression croissante sur les ressources, l'économie circulaire permet d'optimiser l'efficacité des ressources régionales en réduisant la quantité de matière et d'énergie pour une même production. Elle constitue ainsi un levier de développement, de compétitivité et d'investissements privilégiant l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires. En stimulant l'innovation écologique, l'économie circulaire permet le développement de nouvelles opportunités et les emplois associés.

Trois orientations majeures pourraient être mises en place :

- Faire du recyclage un moteur du développement industriel régional ;
- Impulser les filières prioritaires vers l'éco conception en intégrant la fin de vie du produit ;
- Valoriser les ressources de la Nouvelle-Aquitaine et favoriser la structuration de filières.

INDICATEURS

- Nombre de filières engagées dans une démarche globale d'économie circulaire

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Soutenir les innovations socio-économiques et technologiques.
- Encourager les nouvelles coopérations intra et inter-sectorielles.
- Accompagner les analyses de cycle de vie des produits ou les Building Information Modeling.
- Favoriser le déploiement des innovations en éco matériaux ou éco procédés :
 - Développer une production régionale de matériaux facilement recyclables tels que les composites à base de résine thermo plastique à destination de l'automobile par exemple en organisant la filière.
 - S'appuyer sur les atouts néo-aquitains en matière de chimie durable pour déployer des éco-procédés qui rendent possible le recyclage.
 - développer des éco procédés en vue d'une exploitation des gisements de biomasse.
- Valoriser les ressources de la Nouvelle-Aquitaine et favoriser la structuration de filières :
 - Valoriser les biodéchets et coproduits issus de la mer et des activités maritimes.
 - Valoriser la biomasse forestière et agricole non alimentaire.
 - Favoriser la structuration d'une filière textile de valorisation régionale.
 - Organiser la montée en puissance du recyclage dans l'aéronautique, les matériaux composites, les filières vertes et le numérique.

ACTION À 3 ANS :

- Aider les entreprises à adopter une vision stratégique de long terme en les engageant dans un processus de certification/labellisation.
- Faire de la Nouvelle Aquitaine un acteur majeur du recyclage (cluster recyclage) :
 - Devenir un producteur de matières premières recyclées (MPR) en développant les procédés industriels sur l'ensemble de la chaîne de valeur du recyclage.
 - Développer des champs applicatifs en lien avec les filières prioritaires et sur des gisements orphelins.
 - Doter la Nouvelle- Aquitaine d'un panel de fournisseurs de solutions de recyclage local pour éviter l'exportation et animer la filière pour assurer son développement.

● Fiche 59

Préserver les hotspots de la biodiversité pour stopper l'extinction des espèces

DESSCRIPTIF :

Les extinctions d'espèces constituent l'aspect le plus grave de la crise de la biodiversité : elles sont irréversibles. L'extinction est un processus naturel mais les impacts humains l'ont accéléré d'un facteur supérieur à 1000. Le nombre d'espèces menacées d'extinction est croissant, il est urgent d'agir et crucial d'identifier des priorités de conservation. La définition des Hotspots (zones où se concentrent les enjeux) permet de définir les zones prioritaires d'action sur lesquelles il est proposé de doubler les surfaces en maîtrise foncière en s'appuyant sur les 25 années d'expériences des CEN ; mener une politique ambitieuse sur les Réserves Naturelles Régionales et atteindre 25 RNR en 2030 ; soutenir les projets associatifs en faveur des espèces les plus en danger (Chiroptères, Outardes canepetières, Desman des Pyrénées, Mulettes (moules d'eau douce), et créer un fond «crowdfunding» mobilisant des fonds privés.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Convention cadre État-Région - reconquête biodiversité
- Accompagnement des PNA/PRA
- AMIA/AAP Biodiversité intégrateur

ACTIONS À 3 ANS :

- Création d'un fonds crowdfunding mobilisant fonds privés
- Élaboration de conventions territoriales d'exercice concerté

ACTIONS À 10 ANS :

- 25 nouvelles Réserves naturelles régionales
- Doublement des surfaces en Maîtrise foncière – Conservatoires des Espaces Naturels

INDICATEURS

- Nombre de réserves naturelles régionales
- Nombre d'espèces menacées et en voie d'extinction

● Fiche 60

Des territoires engagés vers la sortie totale des pesticides en zone agricole et non agricole

DESCRIPTIF :

La problématique des pesticides est devenue aujourd'hui un sujet d'envergure qui nécessite la concertation et l'implication de l'ensemble des acteurs de l'environnement, de la santé et de l'agriculture. Si leur utilisation a permis d'assurer une abondance alimentaire, elle est également responsable d'un déclin de la biodiversité, d'une altération de la qualité de l'eau et du développement de maladies.

La France utilise aujourd'hui 66 000 tonnes de pesticides par an ce qui la place en 3ème position à l'échelle mondiale et 2ème à l'échelle européenne. La Région Nouvelle-Aquitaine utilise 30 000 tonnes de ces substances par an et une augmentation de 6% a été notée entre 2015 et 2016. Si l'agriculture représente 95% de l'utilisation des pesticides, les 5% restant utilisés par les particuliers, les collectivités et les entreprises sont également impactant car au plus près des populations.

Les impacts sur l'environnement sont quantifiables et mesurables : 37 molécules différentes détectées dans l'air régional en 2017, diminution de 33% des espèces d'oiseaux inféodées aux milieux agricoles, 36% du linéaire de cours d'eau Néo Aquitain impacté par ces molécules, 400 captages d'eau potable fermés entre 1970 et 2000, la quasi-totalité de la région affectée par les produits phytosanitaires ou encore 81 captages classés prioritaires au titre des SDAGE 2016-2021 sur la région Nouvelle-Aquitaine.

Les impacts sur la santé sont plus difficilement mesurables mais pourtant avérés par nombreux scientifiques. Depuis 2012, la maladie de parkinson est reconnue en tant que maladie professionnelle des agriculteurs. En 2013, une étude de l'INSERM établit un lien entre exposition aux pesticides chez les enfants et leucémies, tumeurs, malformations congénitales... Certains pesticides contiennent des perturbateurs endocriniens qui ont des effets délétères sur le système hormonal. Ces molécules seraient responsables de perturbations sur le système reproducteur, d'anomalies de développement, ou encore de l'émergence de cancers.

Il devient urgent d'enrayer les effets délétères de ces substances par la mise en place d'actions ambitieuses et le renforcement d'actions existantes. La territorialisation de ces actions sur des espaces fragiles (PNR, bassins d'alimentation de captage), concertés (EPCI) avec des politiques en place (SAGE, syndicat d'eau) permet d'élaborer des stratégies pertinentes,

ciblées, afin de faire du territoire Néo Aquitain un lieu d'expérimentation pour un cadre de vie sain et un environnement préservé.

ACTIONS IMMÉDIATES :

● AMI - Territoires sans pesticide :

Les pesticides sont présents partout et impactent l'environnement et la santé. L'objectif de cet AMI est de soutenir des territoires qui veulent s'engager dans la sortie des pesticides de synthèse, sur l'ensemble de leur territoire, toutes cibles confondues, zone agricole et non agricole. Accompagnement dans la réalisation d'un état des lieux, dans la mise en œuvre d'un programme d'actions adapté et d'une animation territoriale. La région accompagne une trajectoire. Les cibles privilégiées sont les intercommunalités, les PNR, les structures publiques porteuses d'une politique en matière d'eau et de milieu aquatique (SAGE, EPAGE...).

● Programme Re-sources - Ambition « Zéro pesticide et engrais de synthèse » :

L'objectif de ce programme est d'accompagner et de favoriser le changement des pratiques et des systèmes de production à l'origine des pollutions sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires. La majorité des actions est orientée vers le monde agricole. Cependant, les collectivités, les particuliers et les entreprises sont également visés selon l'impact de leur activité sur les territoires. Ainsi, des actions de sensibilisation, d'éducation, d'information et de formation des acteurs locaux sur la qualité de la ressource en eau sont déclinées dans les programmes d'actions : journées techniques, expérimentations, groupes d'échanges, accompagnement technique individuel. Au vu des enjeux régionaux, il est nécessaire d'intégrer de nouveaux champs captants et de renforcer le programme avec une nouvelle ambition « Zéro pesticides et engrais de synthèse » sur les zones de captages prioritaires en Nouvelle-Aquitaine.

INDICATEURS

- Nombre de territoires sans pesticides
- Nombre de captages prioritaires engagés dans Re-Sources
- Respect des normes de qualité des ressources en eau

● Fiche 61

Une agriculture, sylviculture, pêche contributrice nette de biodiversité

DESCRIPTIF :

Établir un juste équilibre entre l'exploitation des ressources et du vivant et le maintien de la biodiversité, est un enjeu majeur. Il s'agit de concilier les activités humaines et la biodiversité ainsi que le partage des avantages tirés de l'exploitation de la biodiversité.

Les premiers résultats d'Écobiose ont montré que pour les plaines agricoles, les forêts, et la vigne, la biodiversité augmente la production de biomasse et est bénéfique aux filières.

En agriculture, l'importance des surfaces crée de fait des liens étroits et des synergies entre l'agriculture et la biodiversité dans ses 3 dimensions : la diversité des ressources génétiques, des espèces et des écosystèmes.

Les agriculteurs possèdent, par les pratiques qu'ils mettent en œuvre, les clefs du maintien de la biodiversité en milieu agricole. En effet, la biodiversité est un outil au service d'une agriculture économiquement performante et respectueuse de l'environnement.

Considérées comme des espaces naturels par excellence, les forêts font néanmoins l'objet d'une valorisation par une gestion active sur la grande majorité de leur surface, et subissent des pressions anthropiques importantes. Il est important de distinguer les vieilles forêts qui sont des sanctuaires de la biodiversité et qu'il faut absolument protéger, des autres forêts à vocations variées (production, récréative, multifonctionnelles...), qui jouent un rôle important les processus de production de services écosystémiques qui font de la forêt une source d'influence sur l'ensemble des autres milieux et de leur biodiversité.

ACTION DÉJÀ ENGAGÉE :

- **Poursuivre l'Appel à projet : « Aides aux investissements pour la mise en place d'Infrastructures Agro-Écologiques pour une agriculture durable favorable à la biodiversité ».**

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Appel à candidatures « zone atelier » post écobiose :** Cette proposition fait suite aux travaux d'Écobiose et propose de créer un réseau de zones ateliers expérimentant des modes de faire innovants et participatifs en plaines agricoles, forêts, vignes, littoral, montagne, ville... Il s'agit de mettre en pratique des solutions concrètes, locales, et collectives pour répondre à l'urgence d'agir.
- **Identifier les vieilles forêts en Nouvelle-Aquitaine,** sanctuaire de biodiversité, pour les protéger par la maîtrise foncière, contractuelle ou réglementaire.
- **Élaborer un RI biodiversité domestique et cultivée**

ACTION À 3 ANS :

- **Expérimentation Paiement pour service à l'Environnement (PSE) :** Le concept de PSE désigne le dispositif permettant à un agent économique – un agriculteur par exemple – de générer par ses pratiques une plus-value environnementale rémunérée par un tiers (aménageur, gestionnaire d'espaces naturels, gestionnaire de la ressource en eau).

INDICATEURS

- Nombre de territoires test
- Nombre d'agents économiques engagés dans l'expérimentation Paiement pour service à l'Environnement

● Fiche 62

Zéro perte nette de surface en milieux naturels, notamment zéro destruction nette de zones humides

DESCRIPTIF :

La Nouvelle-Aquitaine est une région consommatrice d'espaces avec un rythme d'artificialisation prononcé et en progression. Tant en milieu urbain ou péri-urbain qu'en milieu rural, les espaces naturels sont en diminution. Les zones humides sont particulièrement touchées. Or, la destruction des habitats et des espèces, l'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats naturels constituent l'un des premiers facteurs d'érosion de la biodiversité remarquable et ordinaire. La disparition des zones humides a également des conséquences en matière de qualité (rôle d'épuration des milieux humides) et de quantité (stockage) des ressources en eau ainsi qu'en matière d'aggravation des phénomènes d'inondations ; les zones humides jouant un rôle de zones tampons. Fort de ce constat, il est primordial de stopper la perte d'espaces naturels et notamment de zones humides.

Pour ce faire plusieurs actions peuvent être envisagées :

- la poursuite de la préservation et de la restauration des zones humides dans le cadre de la stratégie régionale de l'eau,

- le doublement des surfaces en Maîtrise foncière : Depuis leur création, il y a maintenant plus de 25 ans, les trois Conservatoires d'Espaces Naturels (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes) qui sont en train de fusionner sous l'impulsion de la région, sont fortement implantés sur le territoire et œuvre avec une grande efficacité dans la préservation, la connaissance, la gestion et la mise en valeur des milieux naturels. Leurs activités sont multiples : acquisition d'espaces naturels remarquables, travaux de génie écologique, valorisation de sites naturels, études et prestations techniques, missions d'assistance et de conseil...

Toutefois, la maîtrise foncière demeure le moyen le plus efficace pour garantir la pérennité d'un site patrimonial. Ainsi avec l'appui de la Région les CEN gèrent près de 500 sites, ils interviennent sur près de 28 500 ha et sont propriétaires de 3 000 ha.

Dans les années à venir, la Région estime très important qu'un effort soit fait afin d'augmenter les surfaces acquises par le Conservatoire d'espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et de porter le total à 6 000 ha. La richesse des milieux naturels remarquables justifie amplement cette ambition.

- la mise en place d'une stratégie de préservation des marais rétro-littoraux : Les marais rétro littoraux de Nouvelle-Aquitaine représentent plus 100 000 ha. Ils sont des zones dont l'histoire multiséculaire est constituée soit d'une série d'aménagement et d'organisation de systèmes hydrauliques issue d'une

conquête sur la mer par endiguement et poldérisation, soit ils résultent de la formation d'éléments physiques caractéristiques de l'évolution du trait de côte : lagunes, lacs, estuaires/barthes, pertuis.

Ces milieux dynamiques au-delà de présenter des paysages atypiques et une grande qualité environnementale, d'usages culturels, ils constituent des espaces économiques : activités primaires (conchyliculture, pisciculture, saliculture, agriculture...) et de loisirs (tourisme nature, rando, loisirs aquatiques...).

Dans un contexte régional d'accroissement des risques littoraux (enjeux d'érosion et/ou de submersion, risques d'inondation en lien avec la densification urbaine sur ces mêmes lieux), la Région va mobiliser ses efforts sur les zones de marais rétro-littoraux en déclinant une stratégie dédiée pour apporter une plus-value à la connaissance et par des voies alternatives possibles en appui aux procédés réglementaires (intégration des marais rétro-littoraux dans la gestion des risques submersion/inondation en proximité urbaine, dépoldérisation et le génie écologique, maîtrise foncière, déclinaison de projets économiques (agricoles, salicoles, piscicoles...) d'entretien et de gestion, urbanisation soucieuse de la gestion hydraulique, la santé (moustiques, qualité de l'eau...) - la mise en œuvre de la stratégie foncière régionale (DATAR).

ACTION IMMÉDIATE :

- Convention cadre Agence de l'eau – Région

ACTION À 3 ANS :

- Élaborer un dispositif à destination des marais et zones humides littorales et rétro-littorales

ACTION À 10 ANS :

- Doublement des surfaces en Maîtrise foncière – Conservatoire des Espaces Naturels

INDICATEURS

- Nombre d'hectares des surfaces en Maîtrise foncière par le Conservatoire des Espaces Naturels

● Fiche 63

1000 territoires néo-aquitains engagés dans la reconquête de la biodiversité : aménagement du territoire, urbanisme opérationnel, planification, nature en ville, espaces naturels...

DESCRIPTIF :

La biodiversité nous entoure dans ses différentes facettes, faune, flore, milieu naturel ou semi-naturel, ordinaire ou protégé. Elle est le support de nombre d'activités humaines (agriculture, sylviculture, loisirs, tourisme...), rend de précieux services à l'homme (pollinisation, alimentation...) et présente de nombreuses aménités (qualité de vie, santé...). Les solutions fondées sur la nature sont aujourd'hui une source d'inspiration technique, technologique notamment pour lutter ou s'adapter au changement climatique (zones humides comme champ d'expansion des crues, végétalisation des villes pour lutter contre les îlots de chaleur urbains...). Son effondrement se manifeste depuis plusieurs décennies à toutes les échelles territoriales : parcelle, échelon communal, intercommunal, département, région et au-delà. Enrayer ce phénomène aux conséquences nombreuses est l'affaire de tous, à différents échelons du territoire, afin de tendre vers un effort collectif de connaissance de la biodiversité, de prise en compte et de cohérence de l'action publique, et de contribution à la biodiversité.

Malgré une prise de conscience de plus en plus forte des enjeux de la biodiversité et des conséquences de son effondrement, les territoires de Nouvelle-Aquitaine, sont cependant souvent démunis pour passer à l'action, mobiliser les acteurs et mettre en œuvre des actions à leur niveau.

L'objectif est donc double. Il s'agit :

- d'une part d'inciter par l'accompagnement technique et financier les territoires, communes, communautés de communes, agglomérations, métropoles, syndicats de collectivités, syndicats mixtes... à s'engager dans la reconquête de la biodiversité selon leur propre domaine de compétences ;
- d'autre part de mobiliser les territoires dans leur rôle de catalyseur d'initiatives portées par d'autres acteurs notamment les habitants, les agriculteurs, les sylviculteurs, les entreprises de leur territoire etc.

ACTIONS IMMÉDIATES :

● **Convention opérationnelle État-Région - Territoires Engagés pour la Nature** : il s'agit d'une initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et solidaire et de Régions de France, à laquelle l'Agence française pour la biodiversité et les Agences de l'eau contribuent activement. Ce dispositif, déployé au niveau régional, accompagne et valorise les collectivités qui s'engagent en faveur de la biodiversité dans une démarche de progrès avec des objectifs planifiés, mesurables et un plan d'actions évolutif dans le temps. La Région souhaite construire une convention opérationnelle avec l'État de mise en œuvre du dispositif Territoires Engagés pour la Nature en Nouvelle-Aquitaine, afin de mutualiser les moyens publics et articuler les initiatives d'accompagnement nationales, régionales et des autres partenaires de la biodiversité, notamment les Départements et les Agences de l'Eau.

● **AMI/AAP Biodiversité intégrateur** : la Région a initié en 2017 dans le cadre de sa stratégie en faveur de la biodiversité un appel à projet et un appel à manifestation d'intérêt à destination des collectivités pour la reconquête de la trame verte et bleue. D'autres initiatives ont été lancées en faveur des pollinisateurs, des paysages. Ces initiatives si elles ont eu un certain succès, se trouvent néanmoins assez isolées et dispersées dans le temps, au niveau géographique et sur les thématiques. Il s'agirait dès 2020 de proposer un appel à initiatives uniques avec différents volets s'inscrivant dans un objectif commun, plus lisible, plus visible et donnant davantage de cohérence et de cohésion à l'action de la Région dans son ambition de transition écologique.

INDICATEURS

- Nombre de territoires engagés dans la transition écologique

● Fiche 64

Mettre en place un dispositif : « La biodiversité en action en réponse aux défis sociétaux »

DESCRIPTIF :

Les premiers résultats d'Ecobiose, comme ceux des scientifiques nationaux et internationaux démontrent que la biodiversité, du fait de son érosion alarmante, mais aussi de son rôle capital pour les sociétés humaines à travers les services rendus par les écosystèmes, est un enjeu majeur du XXI^e siècle, au même titre que le climat.

Pour répondre à cet enjeu, il est proposé de construire un dispositif qui intègre toutes les problématiques sur lesquelles il est possible d'agir pour d'une part inverser la tendance et enfin stopper l'érosion de la biodiversité, et d'autre part valoriser la biodiversité comme un levier de développement pour le territoire néo-aquitain (phytoremédiation, biomimétisme...).

L'objectif étant de passer à l'action et faire émerger des initiatives novatrices fondées sur les solutions basées sur la nature au service :

- de la biodiversité : continuités écologiques, nature en ville, biodiversité marine, pollinisateurs... ;
- de la réduction des risques : submersion, érosion, inondation ;
- de la réduction des pollutions : phytoremédiation, dépollution friches... ;
- du développement économique : entreprise, biomimétisme... ;
- des territoires : paysage, attractivité ;
- des lycéens : 50 espaces de biodiversité.

Ainsi en complément des thématiques déjà abordées dans le cadre de la politique régionale en matière de biodiversité (trame verte et bleue, pollinisateurs notamment) d'autres champs seront questionnés pour proposer un outil à la hauteur des enjeux de la transition. Les cibles de ce nouveau dispositif seront les collectivités, les entreprises, les organismes de recherche, les associations...

ACTIONS IMMÉDIATES :

- AMI/AAP Biodiversité intégrateur
- AAP sur le biomimétisme
- Solutions fondées sur la nature

INDICATEURS

- Nombre de projets soutenus

● Fiche 65

Une stratégie régionale biodiversité ambitieuse et partagée à la hauteur du déclin de la biodiversité

DESSCRIPTIF :

La Région est chef de file Biodiversité (Loi MPATAM 2014), elle organise les modalités de l'action commune des collectivités et de leurs établissements publics en faveur de la Biodiversité. La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 renforce ce rôle en confiant aux Régions l'élaboration des Stratégies Régionales pour la Biodiversité, aux côtés de l'État et de ses opérateurs (AFB).

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité rassemble les objectifs, enjeux, orientations stratégiques et actions à mener sur le territoire régional pour les 10 ans à venir. Elle doit être co-construite avec les acteurs régionaux (élus, scientifiques, agriculteurs, forestiers, entreprises...) pour garantir sa pertinence et son efficacité, ainsi que son appropriation pour un passage immédiat à l'action.

Afin de construire et mettre en œuvre une Stratégie Régionale pour la Biodiversité ambitieuse, au regard des enjeux alarmants et de l'urgence à agir, il s'agira de :

- bâtir le cadre partenarial régional de pilotage de la SRB (convention cadre État-Région pour la biodiversité, convention opérationnelle SRB) ;
- mobiliser les experts pour dresser l'état des lieux et les enjeux de biodiversité (lien avec Ecobiose), puis partager ceux-ci avec les acteurs régionaux afin de faciliter leur compréhension et sensibilisation ;
- définir une stratégie d'actions pragmatique, pertinente et cohérente construite et validée par l'ensemble des acteurs souhaitant agir pour la Biodiversité ;
- associer les référents des politiques sectorielles de la Région afin de construire une politique régionale cohérente (transition écologique de la Région) ;
- organiser et coordonner l'action des collectivités territoriales sous le chef de filât régional (mise en place d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté en déclinaison de la SRB) ;
- accompagner, suivre et évaluer les actions à déployer sur les territoires, dans les filières, auprès des citoyens, et avec les partenaires techniques et scientifiques (formalisation des engagements et partenariats, déploiement des dispositifs d'aide régionaux).

ACTION À 3 ANS :

- Stratégie régionale biodiversité ambitieuse et partagée

INDICATEURS

- Formalisation de la stratégie régionale biodiversité
- Nombre de réunions de concertation et de mobilisation des acteurs

● Fiche 66

Plus de « zone blanche » en matière de connaissance de la biodiversité : biodiversité des sols, biodiversité marine, entomofaune...

DESCRIPTIF :

Le territoire néo-aquitain, bordé par l'océan atlantique, le massif des Pyrénées et le massif central, est soumis à des influences bioclimatiques variées (océanique, continentale, méditerranéenne...). Il se caractérise par une diversité géologique, paysagère et de milieux naturels, ainsi que par une richesse spécifique de faune et de flore. Plusieurs espèces patrimoniales sont endémiques du territoire, notamment sur les secteurs littoraux et montagnards.

Mais la géodiversité et la biodiversité régionales sont encore mal connues, malgré des démarches d'inventaires, d'atlas et d'observatoires déjà engagées sur les territoires aquitain, picto-charentais et limousin (l'étude sur les lacunes de connaissance en matière de biodiversité devrait être rendue en juin 2020). Ces connaissances et référentiels sont pourtant indispensables pour développer des projets de territoires et d'acteurs intégrateurs des enjeux de biodiversité.

Il est donc nécessaire d'organiser l'action régionale pour la connaissance sur la Biodiversité avec les partenaires scientifiques et techniques, et de renforcer la dynamique de production, structuration et mutualisation des données naturalistes et écologiques préalable à toute vulgarisation auprès des acteurs locaux. L'effort de prospection et d'étude doit notamment être porté sur les secteurs géographiques les moins prospectés, les groupes d'espèces peu étudiés (entomofaune, fonge, bryophytes...), la biodiversité marine, le fonctionnement des écosystèmes (lagunes...), les services écosystémiques, et les interactions biodiversité/activités humaines, la biodiversité et le changement climatique.

L'action régionale impulsée pour la connaissance doit également nous permettre de construire des nouveaux référentiels régionaux faune/flore/habitats naturels/géodiversité et des indicateurs de suivi de l'état de la géo- et biodiversité.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Lancement mission biodiversité marine**
- **La finalisation, restitution et valorisation des travaux du comité scientifique Ecobiose** sur les rôles joués par la biodiversité dans les socio-écosystèmes régionaux.
- **L'identification des secteurs à enjeux forts de biodiversité (Hotspots)** sur lesquels la Région pourra mettre en place des outils de préservation des espaces naturels.
- **L'identification et la caractérisation des vieilles forêts du territoire régional** afin de préserver ces secteurs à forte patrimonialité (notamment en articulation avec la gestion forestière et la filière Bois).
- **RI connaissance** : la définition d'un nouveau cadre d'intervention régional sur la connaissance pour accompagner l'organisation, la production et la vulgarisation des données et études scientifiques à l'échelle régionale (règlement d'intervention spécifique pour 2020).

INDICATEURS

- Indicateurs biodiversités

● Fiche 67

Limiter les incidences sur les milieux marins et littoraux (eau et biodiversité)

DESCRIPTIF :

Riche de sa façade littorale, la Nouvelle-Aquitaine présente une responsabilité particulière pour la préservation de ses milieux marins et littoraux. Théâtre de nombreuses activités professionnelles et de loisirs, le golfe de Gascogne présente de forts enjeux socio-économiques mais également écologiques. Habitat, nourricerie, et lieu de passage pour de nombreuses espèces, le golfe concentre en son sein une grande diversité et richesse biologiques.

La pêche professionnelle repose sur l'exploitation de cette richesse et s'inscrit dans le cadre de la politique commune de la pêche qui encadre les activités à l'échelle européenne afin d'assurer la gestion de la flotte et de préserver les stocks de poissons. Ainsi, les pêcheurs sont soumis au respect du rendement maximal durable établi pour chaque espèce et à l'obligation de débarquement, qui vise à limiter les rejets des captures non désirées. La politique européenne répond également à la volonté d'aller vers une pêche toujours plus sélective afin de mieux cibler les espèces prélevées et ainsi limiter l'impact sur le milieu.

Malgré cet encadrement strict, les captures accidentelles restent présentes et affectent notamment les cétacés, dont le dauphin commun.

À ce stade, l'incidence réelle de la pêche sur les écosystèmes n'est pas toujours bien connue et nécessite des travaux de suivi et d'analyse plus précis afin de mettre en place des mesures préventives adaptées. Aussi, la Région continuera d'accompagner les études scientifiques et les expérimentations portant sur le lien entre la pêche et les écosystèmes, ainsi que les investissements à bord des navires pour l'adaptation des activités à la protection des espèces.

Parallèlement, la Région s'engage à élaborer une feuille de route « échouage » afin de disposer des connaissances nécessaires visant la préservation des espèces sensibles, réfléchir à des dispositifs de réduction des captures accidentelles et soutenir des actions de sensibilisation sur la nécessité de préserver les mammifères marins auprès des différents publics.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Mise en place d'un observatoire participatif de la biodiversité marine (OPBM) s'appuyant sur l'initiative existante sur le territoire du Bassin d'Arcachon (parc naturel marin) pour l'étendre à l'ensemble de la façade atlantique néo-aquitaine.
- Financement des études et suivis scientifiques des espèces halieutiques et des espèces sensibles.
- Accompagnement des structures professionnelles et des centres techniques régionaux dans leurs démarches de suivi et de gestion des ressources.
- Financement des investissements à bord des navires pour adapter le métier à la protection des espèces (dispositifs d'effarouchement et d'échappement des captures non désirées, engins de pêche sélectifs...).

INDICATEURS

- Nombre de mammifères marins échoués

● Fiche 68

Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques en assurant une cohérence entre les aménagements et la trame verte et bleue : passer sous le seuil de 15 obstacles à l'écoulement pour 100 km, résorber de 50 % des points noirs terrestres et réduire de 50 % le taux de fragmentation écosystèmes aquatiques

DESCRIPTIF :

La fragmentation des milieux naturels est reconnue comme l'une des principales causes de perte de biodiversité et de fonctionnalité des écosystèmes naturels.

Avec près de 30 771 kilomètres de son réseau hydrographique (42 %) classés au titre des obligations de restauration de la continuité écologique, l'aménagement des ouvrages transversaux constitue un enjeu important pour la Région Nouvelle-Aquitaine tant pour la préservation des espèces que pour le bon fonctionnement des milieux.

Cet engagement est d'autant plus important pour le territoire étant donné qu'il abrite encore une diversité de poissons migrateurs amphihalins et plus globalement une petite faune patrimoniale dépendante pour partie de la continuité écologique. Pour ces migrateurs, il est également nécessaire d'apporter une réponse à la dégradation de la fonctionnalité des estuaires et des marais rétro-littoraux et fluviaux qui constituent les territoires de transit essentiels à ces migrateurs.

Pour répondre à cet enjeu, la Région Nouvelle-Aquitaine amplifiera les travaux de restauration des continuités écologiques tant longitudinales (trame bleue et trame verte) que latérales (interactions trames bleues et vertes) en privilégiant les actions de restauration (équipement d'ouvrages, effacement, restauration d'habitats...) concertées, en tenant compte notamment des enjeux locaux et des usages, construites selon une véritable logique d'axes prioritaires et/ou de bassins versants. Elle proposera également une intervention particulière sur les marais rétro-littoraux pour maintenir qualité et fonctionnalité des réseaux hydrographiques. Cette action sera construite de manière complémentaire entre les règlements d'intervention Eau et Biodiversité.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Démultiplier l'accompagnement à la restauration des continuités aquatiques** en se concentrant sur les axes migratoires les plus importants.
- **Mise en œuvre d'un appel à projet dédié**, construit en partenariat avec les Agences de l'Eau, permettant d'être proactif et de disposer d'une véritable animation par axe migratoire.

INDICATEURS

- Nombre d'obstacles réduits

● Fiche 69

100 % de ressource hydrique et milieux aquatiques en bon état d'ici 2025

DESCRIPTIF :

La préservation et la restauration des ressources en eau (quantité et qualité) et des milieux aquatiques fonctionnels, ainsi que l'adéquation des besoins aux ressources disponibles, constituent des enjeux de première importance pour la Région Nouvelle-Aquitaine, notamment en termes de santé publique, de préservation du vivant, mais également d'attractivité, de développement économique, et de résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

En réponse à ces enjeux, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'une Stratégie Régionale de l'Eau socle de l'intervention régionale.

Dans le cadre de cette stratégie, la Région accompagne déjà de nombreuses actions :

- soutien d'étiages : soutiens d'étiages de la Garonne à partir des réserves pyrénéennes, l'élaboration et la révision des programmes de gestions des étiages construits à l'échelle de bassin ;
- élaboration et mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outils de planification et de concertation pour une gestion durable et équilibrée de la ressource à l'échelle des bassins ;
- émergence et mise en œuvre de programmes pluriannuels de restauration de milieux, déclinaisons opérationnelles des SAGE à l'échelle de territoires hydrographiques cohérents ;
- opérations de préservation et de restauration des fonctionnalités des écosystèmes aquatiques et associés. À ce titre la Région concentre ses efforts sur les projets à fort gain écologiques permettant de restaurer les milieux aquatiques et de limiter les impacts du changement climatique ;
- acquisition de connaissances collectives et à forte valeur ajoutée sur les ressources en eau (quantité et qualité), les milieux aquatiques, les espèces, ainsi que le partage des données et la mise en réseaux des acteurs de l'eau/recherche pour un meilleur transfert.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Convention cadre Agence de l'eau – Région**
- **Accompagnement soutien d'étiage**
- **Accompagnement élaboration et mise en œuvre des SAGE**
- **Accompagnement de la préservation et la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et associés**
- **Accompagnement des contrats de territoires milieux aquatiques**
- **Développement de connaissances**
- **Prise de la compétence Animation au titre de l'article 12 de la loi NOTRe** : Création d'un forum régional de l'eau, afin de favoriser les temps d'échanges entre les acteurs de l'eau (administrations, collectivités territoriales, associations, professionnels, unités de recherche...). Ce forum permettra également d'étudier plus globalement la question de l'intérêt d'une prise de compétence par la Région d'une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- **Re-sources - Nouveau dispositif - zéro utilisation de pesticides et d'engrais de synthèse**
- Déclinaison locale d'AcclimaTerra et Adour Garonne 2050 par grands bassins versants.

ACTIONS À 3 ANS :

- **Développement programme R&D perturbateurs endocriniens et STEP**
- **Accompagnement des projets d'accès à l'eau et l'assainissement et de gestion intégrée de la ressource en eau dans nos programmes de coopération décentralisée** et l'appel à projets Développement solidaire (projets de solidarité internationale au bénéfice des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement).

INDICATEURS

- Suivi de la progression des masses d'eau en bon état écologique

● Fiche 70

Faire des friches une opportunité de sobriété foncière et de développement économique

DESCRIPTIF :

Il s'agit de structurer une organisation visant à réduire significativement les friches urbaines afin de contribuer à la réduction de l'étalement urbain, à la requalification urbaine et afin de limiter les risques environnementaux que constitue une friche non dépolluée. Ces espaces, par leur nouvel usage, contribueront à la production de la ville y compris à la préservation/restauration de la nature en ville et de la trame verte et à la production d'énergies renouvelables. Les acteurs du BTP, du génie de l'environnement, verront leur activité dynamisée par cette ambition qui leur permettra de monter en compétence. À noter également qu'une friche peut avoir en tant que telle une valeur environnementale pour la nature en ville, qu'un diagnostic préalable peut identifier et permettre de concilier avec un projet d'aménagement.

INDICATEURS

- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'entreprises participant à la structuration de la filière

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Déploiement avec l'ADEME d'un dispositif friche avec en complément la dépollution biologique**
- **Fournir de l'ingénierie aux collectivités afin d'accompagner à l'élaboration de projets urbains répondant à l'objectif de résorber les friches**
- **Structurer la filière économique pour positionner les entreprises régionales dans la dynamique du pôle de compétitivité AXELERA voir de créer un cluster dédié :** Un travail de structuration de la filière économique sera réalisé afin de positionner les entreprises régionales dans la dynamique du pôle de compétitivité Axelera (chimie/environnement), d'Aquitaine Chimie Durable et le cas échéant de créer un cluster ad hoc afin que le territoire bénéficie pleinement des investissements et des commandes publiques à venir.
- **Création d'un centre de ressources sur le foncier : ingénierie technique, financière et juridique.** Le centre de ressource sur le foncier (cf fiche sur le sujet) accompagnera les porteurs de projet de la phase amont à la phase opérationnelle, il offrira une ingénierie, technique, financière et juridique aux porteurs de projet et capitalisera et médiatisera les retours d'expériences. Des éléments d'observations seront apportés par l'observatoire NAFU mis en œuvre par le GIP Atgeri.
- **Inclure des usages temporaires pour les friches :** les friches peuvent avoir des fonctions urbaines multiples : logement, économie, équipements mais également espaces de nature en ville, agriculture urbaine ou espace de production d'énergie renouvelable. Les friches sont également conçues comme des possibilités de mettre en œuvre la compensation environnementale.

● Fiche 71

Dépolluer les friches industrielles pour développer la ville et maîtriser l'étalement urbain

DESCRIPTIF :

Il est proposé de lancer plusieurs actions complémentaires, de manière concomitante afin de pouvoir avoir une action rapide et efficace, il est prévu de soutenir des opérations de reconversion de friches industrielles par des techniques de dépollution exemplaires.

On entend par « techniques de dépollution exemplaires » :

- Les techniques de traitement innovantes pour les sols : les opérations constituées des premières applications opérationnelles en vraie grandeur de nouvelles technologies, de nouveaux procédés, les organisations ou systèmes innovants et économes soit issus de la R&D soit pour créer rapidement des références nationales ou régionales ;
- Les techniques de traitement classiques (par exemple, in situ et/ou sur site) alternatives à l'excavation pour mise en centre d'enfouissement des terres et le traitement hors-site des eaux polluées ;
- Les techniques incluant une approche « économie circulaire ».

En complément, un appel à projet sur la dépollution biologique sera lancé par la Région.

Parce que la question du financement est souvent un élément bloquant, la Région œuvrera afin de rendre éligible la résorption des friches aux financements européens. Parce que la résorption d'une friche s'inscrit sur le temps long, la Région incitera également les porteurs de projets à inclure des usages temporaires transitoires.

Il est important de noter que la mobilisation des friches (temporaire ou définitive) peut avoir des fonctions urbaines multiples : logement, économie, équipements mais également espaces de nature en ville, agriculture urbaine ou espace de production d'énergie renouvelable. Les friches sont également conçues comme des possibilités de mettre en œuvre la compensation environnementale.

ACTION IMMÉDIATE :

- **AAP Reconversion de friches par dépollution biologique**

INDICATEURS

- Nombre de projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets

● Fiche 72

Augmenter la séquestration carbone en forêt

DESCRIPTIF :

L'étude conduite par l'INRA et l'IGN sur le potentiel d'atténuation des émissions de GES par la filière forêt-bois française à l'horizon 2050 confirme le rôle central de la filière dans l'atténuation du changement climatique. Au stockage du carbone dans la biomasse forestière s'ajoutent les bénéfices importants à attendre d'une accélération des usages du bois en tant que source d'énergie et surtout en tant que matériau.

Au niveau régional, avec ses 2,8 millions d'hectares et ses 56 000 emplois, l'écosystème forêt-bois en Nouvelle-Aquitaine constitue donc un atout majeur pour la croissance verte en combinant stockage du carbone et substitution.

La filière régionale compense ainsi une part importante des émissions de CO₂ grâce au stockage de carbone en forêt et dans les produits bois. Parallèlement, les sources renouvelables d'énergie ainsi que les biomatériaux et bioproduits améliorent le bilan carbone régional en se substituant aux énergies ou matériaux d'origines fossiles concurrents plus émetteurs en GES.

Conforter et développer la filière forêts-bois en alliant gestion durable, compétitivité économique et innovation constitue donc un enjeu stratégique pour la Région. Cela suppose la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels de la filière depuis la ressource jusqu'aux marchés en passant par la recherche, le transfert et la formation.

Les actions décrites ci-contre ont pour objectif de :

- Revaloriser des terrains occupés par des peuplements sans avenir et amélioration de la qualité des bois : 1 500 hectares (au lieu de 350 ha en 2018).
- Développer des peupleraies de qualité : 700 hectares (au lieu de 443 ha en 2018) par rapport à un déficit cumulé depuis 2013 estimé à 2 400 hectares.

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES :

- Considérant que les forêts régionales jouent un rôle majeur en matière de séquestration du carbone et que la qualité des bois produits conditionne leur utilisation en bois d'œuvre, il est proposé de renforcer les dispositifs régionaux de soutien à la sylviculture adoptés en juin 2017 :
 - aides aux peupleraies de qualité,
 - revalorisation des taillis dégradés et amélioration de la qualité des bois produits.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Augmentation du taux d'intervention dans la limite des plafonds autorisés (40 %) au lieu de 20 % actuellement.
- Simplification par l'adoption de barèmes lorsque cela est possible en lieu et place des devis/factures.
- Meilleure prise en compte des spécificités des massifs et des territoires et de la participation financière des Départements (24, 47 et 64).
- Exigences environnementales confortées : Documents de gestion durable, zéro glyphosate.
- Modulation des surfaces éligibles en adéquation avec les territoires.
- Suivi de l'impact des mesures dans un observatoire dédié.

INDICATEURS

- Nombre de dossiers soutenus
- Surfaces réalisées
- Évaluation de l'impact carbone global

● Fiche 73

Nouveau mode de gestion forestière

DESCRIPTIF :

Les études récentes montrent que les massifs forestiers de Nouvelle-Aquitaine devraient être de plus en plus marqués par les effets du changement global.

- Les évolutions climatiques, actuelles et futures, rendent ces forêts de plus en plus vulnérables et ont intensifié les épisodes à risque (tempêtes, érosion, incendie, ravageurs).
- La forêt est aussi porteuse de solutions face au changement climatique, sous réserve que ses modes de gestion maximisent la séquestration de carbone dans le sol et la partie aérienne des arbres.
- Dans le même temps, la demande sociale s'accroît, notamment à l'égard des forêts publiques ouvertes par nature, espaces de médiation privilégiés entre forêt et société.

La Nouvelle-Aquitaine doit donc faire face à de nouveaux défis :

1. Rendre les forêts plus résistantes et résilientes face aux menaces de plus en plus sévères,
2. Adopter des sylvicultures qui maximisent l'effet « puits de carbone », en prenant en compte le stockage dans le sol, dans les arbres et la séquestration dans le bois d'œuvre et ses usages,
3. Diversifier les modes de gestions, pour promouvoir les sylvicultures de bois d'œuvre et les cycles longs compatibles avec la multifonctionnalité, dont celles à couvert continu (futaie régulière par coupes progressives, futaie irrégulière, taillis sous futaie...),
4. Placer la protection et le renforcement de la biodiversité au cœur de la gestion forestière,
5. Optimiser la prise en compte du paysage dans la gestion forestière,
6. Innover dans l'exploitation durable des ressources ligneuses et produits forestiers non ligneux afin de diversifier la valorisation économique des massifs forestiers de Nouvelle-Aquitaine (biotechnologie, chimie verte, etc.) sur des productions biosourcées.

Les forêts publiques (domaniales ou propriétés des collectivités) sont gérées durablement avec le concours de l'Office National des Forêts. Cette gestion s'attache à concilier les enjeux de protection de la biodiversité et

des paysages, de production de bois et de services, et les enjeux sociaux et culturels. La multifonctionnalité est au cœur de la gestion des forêts publiques. Elles représentent 302 000 ha (soit 11 % des surfaces boisées régionales) mais 30 % des forêts avec document de gestion durable. Outre les fonctions précédentes, elles ont aussi vocation à être des espaces de démonstration et d'innovation. Elles possèdent donc des fonctions multiples aux enjeux stratégiques pour le territoire (filrière économique, biodiversité, stockage carbone, accueil du public et paysage).

Les forêts publiques, y compris un réseau de forêts régionales représentatives à constituer, seront les supports d'une nouvelle stratégie forestière de peuplements mélangés et de sylvicultures alternatives et résilientes, pour les générations futures.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Convention Région et Office National des Forêts pour mener des expérimentations sur les nouveaux modes de gestion forestière.

ACTIONS À 3 ANS :

- Echantillonnage et sites pilotes : La structuration territoriale doit être un axe fort du projet. La logique de « cluster forestier » découpé par massif pourrait permettre de mettre en place un réseau de forêts pilotes. Au sein de ces forêts, il serait mis en œuvre des opérations expérimentales afin de tester des itinéraires techniques innovants : principe de chantiers démonstrateurs.
- Suivis scientifiques accompagneraient les travaux pour assurer des conditions scientifiques optimales aux expérimentations.
- Au réseau de forêts publiques existantes se rajouterait des forêts régionales à acquérir, en priorité dans les contextes péri-urbains, pour développer des espaces de médiation forêt / société pilotés par la région.
- La biodiversité au cœur de la sylviculture : Développer des sylvicultures de peuplements mélangés à haut potentiel de biodiversité.
- Un réseau de 100 ilots d'avenir pour tester de nouvelles essences ou de nouvelles provenances.

● Fiche 74

Vers le zéro déchet

DESCRIPTIF :

Aujourd'hui La politique française de prévention des déchets s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources mais restant porteur de croissance économique.

13 millions de Français travaillent dans des bureaux, soit 46 % de la population active. Chaque salarié produit entre 120 et 140 kg de déchets sur son lieu de travail dont 3/4 de papier.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Une démarche « zéro déchets » au bureau doit donc repenser les achats en amont, en commençant par lutter contre la surconsommation, en veillant au recyclage et à la revalorisation.

Cet engagement écologique est également économique puisqu'il permet de moins dépenser.

Les enjeux de cette ambition passent par une inspiration au changement et se déclinent de la manière suivante.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Établir un diagnostic précis sur les déchets**, réalisé en interne.
- **Suppression des plastiques au sein de la collectivité (hors produits d'entretien)** : gobelets, bouteilles plastiques et autres produits jetables et remplacement par du réutilisable (carafes en verre, tasses...), achat de machine à gazéifier l'eau pour le service restauration.
- **Engager des actions de sensibilisation au gaspillage, tri, aux gestes éco-responsables**, communiquer sur les consignes de tri et encourager les pratiques favorisant la dématérialisation (suppression des imprimantes individuelles).
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire**
- **Assurer le recyclage et le tri des déchets sur les 3 sites** : diffuser et sensibiliser aux règles de tri, harmoniser la signalétique sur les sites.
- **Développer et harmoniser la valorisation de tous les déchets valorisables** par la mise en place de contrats avec des prestataires en vue de la valorisation matière y compris pour les lycées avec la mise en place de composteurs sur les sites ou autre solution de valorisation des bio-déchets.

- **Établir une procédure pour la fin d'utilisation des biens** (élimination, réemploi, échanges, valorisation) et la diffuser à tous les sites.

ACTIONS À 3 ANS :

- **Mise en place de Zone d'Apport Volontaire (ZAV)**, consistant à supprimer les poubelles individuelles de bureau et à installer un point de collecte commun dans une zone à proximité.
- **100% fournitures administratives avec label garantissant la prise en compte de l'environnement** sur tout le cycle de vie (type ange bleu, ou nordic environnemental label).
- **Favoriser le vrac dans les achats afin de limiter les emballages** et cela pour tous les produits qui le permettent (matériaux, alimentaire, fournitures...).
- **Utilisation d'essuie-main en tissu rétractable avec séparation** plutôt que les essuie-mains papier.
- **Achat de goodies éco-responsables**
- **Intégrer le coût global dans les critères de choix économiques** (investissement et coût de fonctionnement) pour utiliser des fournitures de meilleure qualité ce qui évite d'en changer trop souvent.
- **Développer le réemploi du mobilier, des équipements** notamment dans les lycées en développant les bourses d'échange et l'animation du dispositif, les opérations de troc entre agents. Des moyens humains sont nécessaires pour animer cette démarche.

INDICATEURS

- Volume des déchets pour chacun des flux
- Volume des déchets valorisés
- Nombre d'agents sensibilisés
- Nombre de gobelets, bouteilles en plastique achetés
- Nombre de meubles échangés
- Poids des déchets alimentaires jetés dans les restaurants collectifs
- Pourcentage des achats intégrant un critère de coût global
- Pourcentage de goodies éco-responsables

● Fiche 75

Vers une consommation énergétique responsable

DESCRIPTIF :

Réduire la consommation d'énergie est indispensable car les ressources s'épuisent et pour la plupart d'entre elles leurs consommations polluent et contribuent au réchauffement climatique. Les énergies d'origine fossile contribuent à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement climatique.

Pour être exemplaire, la Région doit donc d'une part réduire sa consommation d'énergie, par le choix des équipements, en agissant sur les comportements des usagers, mais également rechercher des solutions alternatives dont l'empreinte écologique sera minimale

INDICATEURS

- La consommation annuelle d'énergie et les émissions de GES, totales et par agent (kWh/an, teqCO₂),
- Les consommations annuelles et les émissions de GES associées, d'électricité, de gaz, de fioul, de bois, de charbon et de chauffage urbain, totales et par agent (kWh/an, teqCO₂),
- Le ratio d'énergie « verte » achetée (en %)
- Montant des compensations carbone (teqCO₂)
- Energies renouvelables, par type d'énergie :
 - Puissance installée (kW/an)
 - Production, dont production autoconsommée (kWh/an)
- Nombre d'agents sensibilisés

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Éviter les consommations électriques inutiles :** détecteurs de présence et éteindre les bâtiments la nuit (système de programmation), éviter de laisser alimenter les écrans, les imprimantes, les multiprises le soir et le week-end.
- **Moduler l'éclairage en fonction des apports naturels**
- **Sensibiliser les agents sur le confort thermique :** se couvrir plutôt que d'augmenter les températures
- **Sensibiliser les agents, modifier les comportements, nudges**
- **Réduire la consommation d'eau chaude** et baisser la température maximum de l'eau chaude.
- **Installer des sous-compteurs** permettant d'identifier les usages, les consommations par bâtiment voire à un niveau plus fin et une gestion technique centralisée.

ACTIONS À 3 ANS

- **Avoir un abonnement auprès d'un fournisseur de gaz « compensé carbone », ou de gaz « vert »**
- **Avoir un abonnement auprès d'un fournisseur d'électricité renouvelable, voire coopératif**
- **Compenser nos émissions carbone par de l'investissement dans les projets de développement type Forêt zones humides**

ACTIONS À 6 ANS

- Mise en place de production énergétique renouvelable locale si possible non intermittente (type biomasse, hydrolenne), sinon éolien, solaire, en fonction de la faisabilité technique.
- Récupérer la chaleur produite par les salles serveurs, les laveries.

● Fiche 76

Diminuer la consommation d'eau de la Région de 30 % et veiller à la qualité de l'eau (consommée et rejetée)

DESCRIPTIF :

L'eau douce ne représente que 3 % des ressources en eau de la planète (dont une majeure partie sous forme de glaces). Elle est rare et précieuse et doit être économisée.

La ressource en eau renouvelable et disponible était de 7 500 m³/personne et par an en 1995, alors qu'elle atteignait 17 000 m³/personne/an en 1950. Avec le rythme de croissance démographique actuel couplé à l'industrialisation, l'urbanisation et l'intensification agricole, elle devrait chuter à 5 100 m³/personne/an en 2025 (source Centre d'information sur l'eau).

Le captage, le traitement, la distribution et le transport d'eau potable ainsi que le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration nécessitent de nombreuses infrastructures et consomment beaucoup d'énergie.

Une entreprise d'une centaine de personnes consomme 2 000 à 5 000 m³ d'eau par an. Un employé de bureau consomme en moyenne de 10 à 30 litres d'eau par jour (hors restauration et climatisation). Un service de restauration collective consomme 20 litres d'eau par repas préparé.

L'objectif est de diminuer la consommation d'eau de la Région de 30 % et de veiller à la qualité de l'eau (consommée et rejetée).

Afin de répondre à cet objectif, la Région peut mettre en place des actions complémentaires à ce qui a déjà été réalisé, pour les bâtiments dont elle est propriétaire, et dans la limite des contraintes techniques.

INDICATEURS

- Évolution des consommations d'eau (en m³)
- Analyses de l'eau rejetée par la Région
- Nombre d'équipements installés favorisant la réduction de la consommation d'eau (robinets ; urinoirs ; toilettes sèches)
- Nombre de récupérateurs d'eau installés
- Quantité achetée de produits d'entretien des espaces verts sans pesticide
- Quantité achetée de produits d'entretien respectueux de l'environnement
- Nombre de campagnes de sensibilisation à la consommation d'eau auprès des agents et élus régionaux
- Nombre de m² végétalisés

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Réaliser un diagnostic complet** quantitatif et qualitatif des consommations d'eau.
- **Mettre en place un suivi des consommations d'eau par bâtiment** par l'installation de compteurs d'eau à impulsion.
- **Chasser les fuites d'eau**
- **Baisser le débit, la pression des robinets :** robinets temporisés, mousseurs, économiseurs d'eau hors vaporisation.
- **Baisser la consommation d'eau pour l'entretien des locaux :** méthode de la pré-imprégnation, limiter le lavage des vitres une fois par an.

ACTIONS À 3 ANS :

- **Préserver les nappes phréatiques en évitant l'usage d'eau potable :** installer des cuves de récupération d'eau (arrosage espaces verts, toilettes).
- **Baisser la consommation d'eau pour l'entretien des espaces verts :** établir un plan d'arrosage le soir ou la nuit, goutte-à-goutte, végétaux résistants à la chaleur, paillage.
- **Lutter contre la pollution de l'eau :**
 - Utiliser des produits sans pesticide pour l'entretien des espaces verts ; utiliser des produits écologiques pour l'entretien des locaux ; utiliser des fournitures et matériaux respectueux de l'environnement pour réduire l'impact lors de leur traitement à l'état de déchets.
 - Récupérer et faire traiter les déchets liquides toxiques, peintures, solvants.

ACTION À 6 ANS :

- **Respecter le cycle de l'eau et lutter contre le réchauffement :** limiter les surfaces imperméabilisées, recréer des espaces végétalisés (toits, parvis, murs), créer des zones humides.

● Fiche 77

Favoriser la mobilité durable et améliorer les déplacements professionnels

DESCRIPTIF :

La Région Nouvelle-Aquitaine, ce sont 8500 agents qui se déplacent tous les jours pour se rendre sur les sites, dans les lycées, en réunion, à la rencontre des territoires et des entreprises. Ce sont autant de déplacements quotidiens, parfois longs, qui sont réalisés et impactent à la fois la qualité de vie des agents et l'environnement : consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre, pollution... Les déplacements constituent ainsi la part la plus importante des émissions de GES dans notre fonctionnement (Source RADD 2018).

Ces déplacements quotidiens peuvent être organisés, réfléchis, optimisés, à l'échelle des trois principaux sites, des lycées, mais aussi avec une réflexion globale, de façon à réduire l'impact environnemental des déplacements des agents et faire de la Région une institution à la mobilité exemplaire.

La réduction de nos émissions de Gaz à Effet de Serre passera donc par une réflexion accrue sur nos pratiques de mobilité :

- Maîtrise de nos déplacements professionnels, et optimisation de notre parc de véhicules ;
- Encouragement à utiliser davantage les transports en commun, le vélo, les modes actifs et le covoiturage pour les déplacements domicile-travail.

Il permettra de définir les actions qui pourraient être mises en place et d'estimer leur coût effectif. Les actions pourront entraîner des coûts supplémentaires mais aussi des gains : économies en émissions polluantes, désengorgement des centres-villes, économies en temps passé dans les transports, optimisation des stationnements, meilleure conciliation vie professionnelle-vie personnelle, bienfaits en matière de santé et de bien-être des agents.

ACTIONS IMMÉDIATES :

● **Établir un diagnostic pour identifier les modes d'organisation et les usages** ; les contraintes, les freins et les possibilités d'amélioration.

● **Réaliser un plan de déplacement de l'administration (PDA) multi-sites** : la réalisation de ce PDA – première étape visant à définir les actions les plus adaptées à appliquer aux différents sites.

Il pourra notamment viser : Former les agents à l'éco-conduite, Remplacement progressif de la flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques, hybrides. Installer des bornes de recharge (vélo, voitures) dans les parkings. Mise en place d'aides directes à destination des agents pour l'achat de vélos à assistance électrique. Mise en place d'ateliers de réparation de vélos, distribution de kits de sécurité en vélo. Création d'une application pour le covoiturage inter-entreprises. Optimisation de l'utilisation des bureaux en identifiant des bureaux « de passage » utilisés par les télétravailleurs, les personnes en déplacements, les élus, les prestataires extérieurs, etc.

● **Le développement de l'usage des modes alternatifs à l'autosolisme :**

- Encourager l'utilisation du vélo : prévoir des stationnements suffisants, abrités, sécurisés et accessibles, favoriser l'utilisation de la flotte de vélos mis à disposition des agents, acheter une flotte de vélos à assistance électrique à mettre à disposition ou louer aux agents, mettre en place le « forfait de mobilité durable »
- Le covoiturage : outil de mise en relation inter-administrations, places réservées dans les parkings régionaux, mise en place d'une « garantie » de retour à domicile pour rassurer les agents, mise en place d'une navette entre les sites.
- Rédaction d'un guide de l'agent en déplacement et amélioration de son ergonomie

→ Suite des actions page suivante

● Fiche 77

Favoriser la mobilité durable et améliorer les déplacements professionnels

ACTIONS À 3 ANS :

- L'adaptation des horaires au profil temporel des sites et des contraintes de flux.
- Création d'un pool « assistance et organisation des déplacements ».
- Aménagement d'un lieu central régional de réunion et de formation à Angoulême.
- Renforcer l'équipement de visioconférence afin de limiter et éviter les déplacements.

ACTION À 6 ANS :

- Mettre en place une compensation carbone pour les déplacements en Europe et à l'international en avion (sans alternance).
- Amélioration du service proposé dans les TER.

INDICATEURS

- Taux moyen des émissions de CO² des voitures utilisées par le parc administratif
- Nombre d'agents formés à l'éco-conduite
- Nombre d'agents bénéficiaires du forfait mobilité durable
- Nombre d'agents utilisant un mode de transport alternatif
- Nombre de télétravailleurs + économies réalisées en kilomètres / temps passé au total

● Fiche 78

Agir sur les bâtiments administratifs et les lycées

DESRIPTIF :

Réduire très fortement la consommation d'énergie de la Région implique nécessairement d'agir sur les bâtiments dont la Région est propriétaire en priorisant la rénovation thermique mais également d'accompagner les changements de comportement des agents afin que l'utilisation des équipements soit en cohérence avec les objectifs de réduction de consommation d'énergie.

La part du chauffage représente en effet 50 % des consommations d'énergie au bureau (source Ademe).

La santé, la biodiversité sont également des enjeux liés à la construction des bâtiments. Pour cela, les solutions de construction respectueuses de l'environnement, l'utilisation de matériaux bio sourcés devront être généralisées.

D'autre part, il est important pour générer des économies d'agir sur le comportement des utilisateurs des bâtiments administratifs et dans les lycées.

Usages très liés aux comportements

1. Électricité liée aux chauffages d'appoints (estimé à 6 %) répartie sommairement entre les locaux de l'administration, salles des professeurs, internats et locaux agents techniques. La responsabilité est diluée et la part comportementale est quasi-totale.
2. Éclairage (estimation 38 %) est soumise en particulier à du comportemental pour lequel une partie est concernée et avec des publics différents.
3. L'électricité liée aux besoins bureautiques et informatiques (estimée à 5 %) comporte d'une part, une marge sur le choix des produits et d'autre part, des usagers quant à leur sensibilité vis-à-vis des mises en veille.
4. L'électricité liée aux besoins « chauds » de la restauration : (fours, plaques...) estimée à 4 % outre le choix des équipements, les modalités de leur utilisation en font un gisement d'économie sur le comportemental.
5. L'électricité pour les usages pédagogiques (estimée à 10 %) sa part augmente depuis plusieurs années. La consommation d'électricité repose beaucoup sur le choix du produit. La marge comportementale n'est cependant pas à négliger.

Usages peu liés aux comportements

1. L'électricité liée aux ascenseurs (estimée à 1,5 %) (éclairage permanent + force motrice) ne sera pas considérée comme une consommation améliorable par un comportement vertueux. Une marge sur le produit existe.
2. L'électricité liée aux besoins « froids » de la restauration : (chambres froides positif et négatif) estimée à 5 % est très faiblement du ressort du comportement.
3. Les autres usages de l'électricité (appareils de nettoyage, cafetières, procédés divers) : 7,7 % sont très peu source de gains a priori de la part des usagers. Ils relèvent en revanche du choix des équipements.

Les gains nets réalisés en 2018 grâce aux opérations d'amélioration de la performance intrinsèque des bâtiments et aux marchés d'exploitation des installations énergétiques s'élèvent à 3,91 M€ (avec un potentiel à long terme sur le seul site de Bordeaux estimé à environ 10 M€ an).

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Établir des bilans et audits énergétiques de tous les bâtiments administratifs.
- Utiliser des produits bio sourcés pour les travaux à faible énergie grise et non adjuvantés.
- Optimiser l'exploitation maintenance des bâtiments, la connaissance, le suivi des consommations et former les acteurs de l'exploitation.
- Former les utilisateurs des bâtiments aux consignes de fonctionnement, les associer en amont des travaux.
- Renforcer rôle, formation des agents de la maîtrise d'ouvrage dans la Maîtrise de l'énergie.
- Guide environnemental de la construction des établissements publics locaux d'enseignement : mise à jour régulière, document public à disposition des autres collectivités.
- Sensibiliser les services de la Région à l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement et le bâti pour le patrimoine de la Région.

→ Suite des actions page suivante

● Fiche 78

Agir sur les bâtiments administratifs et les lycées

ACTIONS À 3 ANS :

- Prévoir des systèmes de rafraîchissement naturel plutôt que climatisation dès que le bâtiment le permet.
- Remplacer les systèmes de chauffage à énergie fossile par des énergies plus vertueuses (géothermie...).
- Amplifier les travaux de transition énergétique dans les lycées : parc très vieillissant de chaufferies à Limoges.
- Conseillers en sobriété énergétique pour accompagner les usagers des lycées dans la Transition Énergétique.

ACTIONS À 6 ANS :

- Isolation (combles, ouvertures) avec matériaux biosourcés (laine de bois, de chanvre etc.) à faible énergie grise et non adjuvés.
- Tendre vers la labellisation des bâtiments BBC (basse consommation) et HQE, voire à énergie positive, pour les constructions neuves notamment pour l'extension du siège de Bordeaux (surcoût de 15 %).
- Développer toitures végétalisées à croissance lente sur les toitures le permettant, les espaces verts.

INDICATEURS

- Consommation annuelle moyenne d'électricité, de gaz, de fioul, de bois et de chauffage urbain (par agent)
- La consommation annuelle d'eau (par agent)
- Ratio de surfaces des sites administratifs couverts par un bilan ou un audit des consommations énergétiques et des émissions de GES et un plan d'action, par la surface totale des sites administratifs
- Pourcentage de réduction des émissions de CO² par an résultant de la mise en œuvre d'un plan d'actions
- Nombre de formations, d'agents formés sur l'exploitation, la maintenance, la maîtrise de l'énergie
- Nombre de bâtiments labellisés

● Fiche 79

Des agents ambassadeurs de la transition écologique pour la reconquête de la biodiversité

DESCRIPTIF :

Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans notre mode de fonctionnement, nos pratiques et réduire notre empreinte en mobilisant les leviers dont nous disposons est essentiel pour participer à notre échelle à la préservation de la biodiversité, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

La Région doit montrer l'exemple en faisant de ses agents des ambassadeurs de la transition écologique et énergétique. Composée de plus de 8000 personnes, les répercussions seront tout aussi favorables dans la sphère familiale.

En choisissant de devenir éco-responsables tout en maintenant la qualité du service rendu, la Région participe pleinement à sa mission de service public : respect de l'environnement, prise en compte de l'intérêt des générations futures, souci de bonne utilisation des moyens financiers... Les démarches éco-responsables permettent à chacun de s'impliquer à son poste de travail, au niveau de son service ou sur l'ensemble du site de travail dans un projet global de préservation de la biodiversité.

INDICATEURS

- % produits écologiques
- % produits de saison (cantine + traiteur)
- % marchés clauses Développement Durable
- % des agents ayant participé aux 48h nature, journées vertes
- Nombre an/site journées de sensibilisation
- Surface des espaces verts
- Nombre d'Hôtels à insectes, nichoirs sur tous les sites

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Sensibiliser les agents Région aux dangers** (pour l'Homme et l'environnement) de l'utilisation de produits d'entretien de maison et de jardin et des produits cosmétiques, à aller dans la nature. Les informer des espaces naturels du CEN, des Réserves naturelles etc. où aller se balader et les sorties naturalistes.
- **Inviter les agents aux 48 h Nature organisés par la Région chaque année** début octobre sur un vendredi et un samedi (sorties et chantiers nature proposés par les gestionnaires d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, agenda en ligne).
- **Favoriser la présence de faune sauvage :** installer des ruches, des hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux, nichoirs et gîtes à chauves-souris (possibilité d'afficher ces engagements par panneau « refuge Chauves-souris », « refuge LPO », « zone de biodiversité »... proposés par les associations).

ACTIONS À 3 ANS :

- **Participer à des projets de préservation de la biodiversité :** partenariat avec des associations naturalistes.
- **Renforcer les exigences dans nos marchés alimentaires :** 100 % de produits de saison, circuits courts, agriculture bio ou d'un haut niveau de certification dans les marchés de traiteur ou la restauration.
- **Imposer des clauses développement durables dans les marchés de fournitures :** encres, matière d'œuvre, emballages...
- **Préserver les éco systèmes sur les sites :** prévoir un marquage visuel sur les fenêtres pour éviter les collisions, développer l'éco-pâturage sur les sites où cela est possible, développer les espaces de nature, planter des arbres sur nos sites, d'origine locale (labellisés) et des fruitiers, conserver des îlots de nature (absence de tonte, fauchage tardif) pour laisser s'exprimer la flore spontanée.

● Fiche 80

Établir un Diagnostic de Développement Durable interne

DESCRIPTIF :

Le diagnostic développement durable a pour objectif de réaliser un état des lieux des paramètres environnementaux, sociaux et économiques d'une organisation en lien avec les spécificités de la structure et du territoire. Il permet donc d'analyser toutes les interactions de la structure avec son environnement et d'identifier les nuisances.

Il s'agit donc de poser les bases d'un Système de Management Environnemental, en identifiant les leviers d'optimisation.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Réaliser un état des lieux des impacts environnementaux** (incluant un bilan Carbone et un bilan matière) qui mesurerait un état zéro et permettrait de dégager les mesures prioritaires.
- **Identifier les manques dans l'application de la réglementation environnementale**
- **Calculer le jour de dépassement pour la collectivité**

ACTIONS À 3 ANS :

- **Mettre en place une démarche de Management Environnemental** pour repenser l'organisation sur de nouvelles bases inscrites dans les principes du développement durable.
- **Disposer d'une grille de lecture de Néo Terra**, base du dialogue avec les bénéficiaires de nos actions.
- **Obtenir une certification environnementale**
- **Proposer confidentiellement à chaque agent et élu le bilan carbone annuel** lié à ses déplacements avec le bulletin de paie de décembre et l'inviter à réfléchir aux actions qu'il peut mettre en place pour atteindre les objectifs régionaux.

INDICATEURS

- Production d'un état des lieux des impacts environnementaux
- Réduction des manques dans l'application de la réglementation environnementale
- Avancement du jour de dépassement
- Obtention d'une certification
- Mise en œuvre d'une démarche environnementale

● Fiche 81

Vers une Administration Numérique Responsable

DESCRIPTIF :

Les outils numériques nous intéressent et nous séduisent. Amélioration des échanges, meilleur partage de l'information, communication instantanée : autant de nouvelles pratiques qui s'invitent dans notre vie quotidienne et notre travail.

En perspective, moins de déplacements, moins de gaspillage de papier et de temps, plus de collaboration, plus de partage.

Mais ce bouleversement a aussi des impacts sur notre vie et notre environnement : multiplication des équipements, consommations d'énergie et de matières premières, pollutions, production de déchets... Et les bénéfices attendus ne sont pas toujours au rendez-vous.

En tant qu'utilisateurs, nous pouvons agir pour alléger ces retombées.

SOURCE : « LA FACE CACHÉE DU NUMÉRIQUE », GUIDE 2019 DE L'ADEME

Aujourd'hui le numérique a un impact non négligeable dans le changement climatique :

- 3 % de la consommation d'énergie mondiale. Le numérique en France consomme 10 % de l'électricité produite.
- 4 % des Gaz à Effet de Serre.
- part du numérique en augmentation de 8 à 10 % par an.
- 21 % de la consommation d'électricité d'une entreprise provient des équipements informatiques dont les 2/3 sont consommés en période d'inactivité (Source ADEME 2017).

ACTIONS IMMÉDIATES :

- **Réduire la fréquence de renouvellement des équipements numériques** : le coût énergétique de fabrication d'un ordinateur (unité centrale et écran) est équivalent à deux années de son fonctionnement.
- **Mettre en place des quotas d'impressions** (couleur et noir et blanc, nombre de pages limite).
- **Imposer l'impression sécurisée**, qui évite des impressions inutiles.
- **Intégrer ou développer significativement les clauses environnementales** et le critère de coût global dans la politique d'achat d'équipements numériques.
- **Réduire la consommation électrique des équipements informatiques** : diminuer le temps de mise en veille, favoriser les équipements non-énergivores...
- **Accélérer la prise de conscience des impacts environnementaux du Numérique** : communication, référentiel environnemental du numérique (REN).
- **Faciliter les démarches administratives de cession de matériel** aux associations ou autres (lycées, écoles...).
- **Ancrer le numérique dans une dimension sociale responsable vis-à-vis des agents**, la transition numérique entraînant des risques psychosociaux, une redevabilité alourdie. Engager une étude participative sur l'impact de la transition numérique sur le bien-être au travail des personnels.
- **Faire une revue de l'application effective de la loi contre l'obsolescence programmée**, identifier les freins à sa bonne application, diffuser la connaissance de ces dispositions.

→ Suite des actions page suivante

● Fiche 81

Vers une Administration Numérique Responsable

ACTIONS À 3 ANS :

- **Développer la chaîne de dématérialisation** de bout en bout et éviter les impressions, y compris pour les dispositifs type chèque-déjeuner ou autre.
- **Passer par un organisme en capacité de reconditionner des équipements réformés** et donner une seconde vie à certains matériels.
- **Remplacer les imprimantes personnelles en fin de vie par des copieurs collectifs** autant que possible.
- **Réduire au maximum le stockage de documents par différentes personnes** : rationaliser le nombre des destinataires et des pièces jointes, préférer les liens vers les espaces communs de stockage aux pièces jointes...
- **Obtenir une labellisation** (exemple du « Label Numérique Responsable » co-créé par l'université de La Rochelle et par le Club Green IT).
- **Limiter voire réduire la taille de stockage des données** : archivage électronique (tri, archivage, suppression), communication des DUA (Durée d'Utilité Administrative, suppression au-delà), application du RGPD (durée de traitement des données, suppression au-delà)...
- **Appliquer les principes de l'éco-conception pour créer des services numériques** (notamment sites web) et applications mobiles, constitués d'un ensemble de matériels et de logiciels permettant de réaliser nos actes numériques quotidiens.

ACTION À 6 ANS :

- **Utiliser la chaleur produite par les salles serveurs** pour chauffer les bâtiments.

INDICATEURS

- Nombre d'équipements renouvelés par mois
- Nombre d'impressions couleur et noir et blanc par mois
- Consommation électrique globale par mois
- Nombre d'imprimantes individuelles et collectives par mois
- Capacité utile/max de stockage numérique (filer...) par an

● Fiche 82

Sensibiliser les agents par la formation

DESCRIPTIF :

En matière de transition écologique, il est nécessaire d'agir à la fois sur les technologies utilisées et leurs connaissances par les agents, la maîtrise des évolutions, mais également de renforcer la prise de conscience des agents afin qu'ils prennent en compte les enjeux de la transition, qu'ils acquièrent une culture

environnementale et puissent apprécier la qualité environnementale des actions. A cette fin un certains nombres de levier Ressources Humaines doivent être mis en place.

INDICATEURS

- Enquête de participation
- Sondage Eco gestes
- Nombre d'agents ayant suivi une formation
- Nombre d'actions de sensibilisation

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Mettre en œuvre des leviers portés par la DRH :

FORMATION	GPEEC	PRÉVENTION
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'ajustement annuel du plan de formation triennal de la collectivité présenté en CT du 3 juin 2019, les formations de professionnalisation bénéficient d'un objectif complémentaire lié à la transition écologique (Objectif 3 – Axe 6 – Sous-axe 1) • Réalisation d'un café thématique à destination des stagiaires de l'Université des cadres, de leur tuteur et de leur manager sur les enjeux de la transition écologique. • Insertion dans le bulletin d'inscription de formation une rubrique spécifique. • Concevoir les objectifs pédagogiques des modules de formation en y intégrant un volet environnemental. • Inscrire dans les cahiers des charges des critères de développement durable dans le choix des prestataires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans toutes les fiches métiers du répertoire de la collectivité en cours d'élaboration, l'activité suivante : « Favoriser et contribuer aux actions menées dans le cadre de la transition écologique ». • Sensibilisation des managers, lors d'appui RH sur leur évolution organisationnelle et leur projet de service, d'intégrer des réflexions visant à contribuer à la transition écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation sur un site lycée pilote de pratiques alternatives en matière de produits chimiques et autres.

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation « Néo Terra » composé de différents modules autour de 2 axes :

AXE	THÉMATIQUE	CIBLE	MODALITÉ DE RÉALISATION
Culture environnementale	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques alternatives/ gestion différenciée • Biodiversité, • Gestion des déchets, • Économies d'énergie, • etc. 	Tous les agents	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de 1 (Hypothèse basse) à 3 (hypothèse haute) actions de formation par an (représentent entre 15 et 45 sessions de formation à organiser). Cet axe s'articule avec : <ul style="list-style-type: none"> • Les actions de sensibilisation de la communication interne (priorisation des actions/thématiques, mise en œuvre conjointe). • Les remontées des agents via le sondage sur les éco gestes d'avril 2019 entre autres (priorisation des actions).
Perfectionnement/ professionnalisation des métiers techniques	L'application au quotidien dans l'exercice des missions, d'actions favorisant la transition écologique.	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrants/Managers • Assistants de prévention (déployés sur les sites de la collectivité) • Agents de service Prévention • Agents de la commande publique/ achats (Pôle Ressources) • Agents travaillant en restauration (Lycées) • Agents d'entretien, lingère (Lycées) • Agents de la direction du patrimoine et des moyens généraux (Pôle Ressources) • Agents de la direction de la construction et immobilier (Pôle Éducation et citoyenneté) 	Déploiement des modules de formation de 1 (Hypothèse basse) à 2 (hypothèse haute) métiers par an. Nécessité d'une coordination de l'ensemble des parties prenantes sur la priorisation des thématiques et la conception du contenu des formations.

● Fiche 83

Mettre en place une démarche inclusive auprès des agents

DESCRIPTIF :

Les objectifs d'une communication interne et externe, ainsi que la sensibilisation des agents à la transition écologique et énergétique sont les suivants :

- Informer de l'engagement de la Région vers une Collectivité Exemplaïre,
- Informer des nouvelles pratiques,
- Rendre tout le monde acteur du changement.

La plupart des enquêtes d'opinion l'affirment : la prise de conscience des Français concernant l'impact de leur consommation sur les ressources naturelles et l'environnement s'accroît. Pourtant, ils n'adaptent pas forcément leur comportement en conséquence.

Or, pour être exemplaïre, la Région doit nécessairement impliquer ses agents dans la transition pour en faire des acteurs, des ambassadeurs.

ACTIONS IMMÉDIATES :

- Mise en place d'un plan d'action via l'utilisation des « nudges ».
- Actions de sensibilisation des agents sur les différentes thématiques de la transition énergétique et écologique.
- Développer les temps d'échanges de pratiques, les espaces de rencontres, les animations type bourse d'échange, ateliers, concours.
- Créer des espaces de diffusion des bonnes pratiques, mettre en avant les bonnes expériences notamment par des vidéos sur les éco-gestes, des témoignages dans la lettre interne.
- Garantir la neutralité de la communication institutionnelle régionale vis-à-vis de l'impact des activités sur le climat et la biodiversité.
- Se désengager du financement de la promotion des activités nuisant au climat, à la biodiversité.
- Mise en place d'un concours interne de mobilisation des agents afin d'encourager les bonnes pratiques dans un cadre professionnel et personnel.

INDICATEURS

- Nombre d'actions utilisant des nudges
- Nombre d'actions de sensibilisation mises en place
- Animations mises en place

● Fiche 84

Proposition d'organisation pour la gouvernance de Néo Terra

DESCRIPTIF :

La Démarche Néo Terra est par essence très transversale par la volonté d'intégrer les enjeux de la transition énergétique et écologique dans toutes les politiques portées par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. Pour autant le degré d'intensité de prise en compte de ces enjeux est variable selon les politiques, de part l'impact différent de ces politiques sur les défis écologiques et énergétiques et la nature même des politiques.

La construction de la feuille de route Néo Terra porte dans son processus deux éléments essentiels indispensables à la réussite de la démarche :

- Une animation et construction des ambitions, propositions et actions totalement transversale, avec un positionnement central du pôle Développement Economique et Environnemental mais une implication très forte du pôle TIMCV, impliquant également la DATAR, le pôle Formation et Emploi et le pôle Education, citoyenneté,... Si la transversalité existe dans le fonctionnement de la Région, Néo Terra a créé une dynamique renforcée allant au-delà de la transversalité par la définition de stratégies et d'actions totalement intégrées
- Une co-construction avec les acteurs socio-économiques et acteurs publics concernés : entreprises, représentants des agriculteurs, associations, collectivités locales...

Ces deux éléments sont essentiels pour répondre à la complexité des défis, pour définir des objectifs les plus ambitieux mais réalistes, mais également pour engager et responsabiliser ceux qui porteront les ambitions de Néo Terra, par des investissements, des changements de pratiques ou d'organisation. Néo Terra sera une réussite si ce n'est pas seulement la feuille de route de la Région mais celle de son territoire et des acteurs qui la composent.

Il paraît donc nécessaire de s'appuyer et capitaliser sur la dynamique engagée, tout en l'enrichissant et l'inscrivant dans un cadre plus structuré et serein. Le déploiement de Néo Terra peut se définir à deux niveaux :

- Un pilotage de la construction et du déploiement des actions à l'échelle des ambitions voire des propositions, dans un périmètre cohérent et opérationnel impliquant les élus, services et partenaires extérieurs concernés
- Un pilotage global de la démarche, permettant d'assurer la cohérence d'ensemble, d'analyser les résultats des actions engagées, la dynamique engendrée par chaque ambition, ainsi qu'une capacité à prioriser, réorienter et piloter le dispositif d'évaluation et assurer la communication vers les néo-aquitains.

Sur le premier niveau, il est proposé de stabiliser un comité technique pour chaque ambition (ou à défaut infra ambition si plus cohérent) qui sera chargé de préciser les actions déclinant l'ambition, de préciser l'engagement des différents partenaires et enfin d'assurer le suivi et la remontée des résultats et données permettant d'alimenter les indicateurs nécessaires à l'évaluation. Cette instance peut s'appuyer sur un outil existant s'il existe, évitant de complexifier et d'alourdir la dynamique partenariale, ou être créée ex nihilo. Si le rythme et la méthode d'animation peut être propre à chaque ambition, un référentiel commun sera défini afin de permettre la consolidation globale des éléments remontant pour chaque ambition.

● Fiche 84

Proposition d'organisation pour la gouvernance de Néo Terra

Sur le second niveau, il faut distinguer le pilotage politique et stratégique du pilotage opérationnel au sein de l'administration régionale :

- Une Conférence des partenaires annuelle Néo Terra pourrait associer les élus régionaux et les principaux partenaires publics et privé de la Région, permettant une restitution de l'avancement de chaque ambition et des débats sur les enjeux prioritaires, les freins, le réorientations ou priorisation de la feuille de route. Ce bilan, consolidé par l'administration, fera l'objet d'un rapport annuel présenté au CESER et en Séance Plénière de décembre, ouvrant également une discussion sur les actions à venir et le budget associé ;
- La création d'un Comité des élus régionaux Néo Terra, qui se réunira une fois par semestre, pour les informer de l'avancement de la feuille de route et qui pourrait également apporter une analyse croisée sur des projets « complexes » afin de rechercher des compromis acceptables ou identifier les contreparties comme cela a pu se faire sur la thématique de la Croissance Bleue. Ce comité validera et présentera le rapport annuel aux deux assemblées et dans le cadre de la conférence annuelle. Ce comité pourra en cas de besoin s'appuyer sur des experts (université, professionnels du domaine, citoyens impliqués).
- Sur l'organisation du pilotage opérationnel au sein de l'administration, il peut être proposé :
 - Un comité de coordination mensuel animé par les deux DGA du pôle DEE, des pilotes techniques de chaque ambition et du COPTec interne (services Région impliqués) qui aurait en charge la consolidation de l'ensemble des indicateurs de suivi. Un chef de projet Néo Terra sera nommé pour en assurer le suivi opérationnel.
 - Un COPIL trimestriel animé par le DGS associant tous les DGA concernés, L'IGS et les membres du comité de suivi. Il aurait notamment en charge la validation des propositions de priorisation, d'évolution de la feuille de route à l'exécutif en vue de la Conférence des partenaires annuelle, le pilotage du système de suivi et d'évaluation, la construction des propositions pour le BP et les modifications de RI. L'IGS accompagnerait la mise en place d'un dispositif d'évaluation, son animation et son suivi au sein de ce comité.

Pour assurer le suivi de la feuille de route, les données (objectifs, indicateurs) associées à des dispositifs spécifiquement mis en place par Néo Terra seront intégrées dans les systèmes existants notamment les revues de pilotage annuelles de chaque pôle.

Le système d'indexation des actions financées évoluera pour disposer d'une consolidation réelle de l'effort financier de la Région en lien avec chacune des ambitions de Néo Terra.

La traçabilité financière pourrait, complémentairement, s'organiser sur les modalités, en cours mais non finalisées, proposées par le COPTec pour le rapport annuel développement durable.

Pour rendre compte de l'impact de cette nouvelle approche Néo Terra, un dispositif d'évaluation sera défini avec le soutien de l'IGS. Il permettra d'évaluer à la fois la pertinence et la cohérence globale de cette démarche, mais aussi les effets et l'impact des actions par Ambition et/ou de manière transversale (par la définition d'une programmation d'évaluation entre 2020 et 2030). Ces évaluations associeront les acteurs internes et externes ainsi que les bénéficiaires des dispositifs régionaux.

Une évaluation ex ante sur l'ensemble de la démarche Néo Terra est prévue en 2020, elle aura pour but d'aider à la structuration du projet et de définir un système de suivi et d'évaluation avec des indicateurs de réalisations, de résultats et d'impacts. Ces indicateurs pourront être déclinés par action, par ambition ou de façon transversale à la démarche. Cette évaluation ex ante permettra également de définir et de programmer des évaluations à réaliser tout le long de la démarche Néo Terra (2020-2030).

Aussi un forum participatif invitant les partenaires publics et privés, les citoyens néo aquitains et la presse pourrait être organisé chaque année pour informer et échanger sur la démarche Néo Terra et ses résultats. Ce forum sera l'opportunité de mettre en avant l'action régionale en matière de transition écologique et énergétique mais aussi l'implication des citoyens dans les actions locales soutenues dans le cadre de Néo Terra. Les citoyens impliqués dans la transition écologique et énergétique sur leur territoire pourraient alors présenter les actions menées et leurs effets.

● Fiche 84

Proposition d'organisation pour la gouvernance de Néo Terra

D'autres outils de communication et de participation dédiés à cette démarche seront à créer collectivement au fur à mesure du développement de ce nouveau cadre d'action publique ambitieux, participatif et de long terme.

NIVEAUX D'INTERVENTION	INSTANCES	FRÉQUENCES	MISSIONS	PRODUCTIONS / ACTIONS
Pilotage politique et stratégique	Conférences des partenaires : acteurs socio-économiques leviers de la transition, CESER, ...	annuel	Co-construction de la stratégie et des actions pour la transition	Partage sur la feuille de route et les projets Partage sur les engagements de chacun
	Comité d'élus : Président, élus régionaux, DGS et chef de projet	6 mois	Etude de l'avancement de la feuille de route. Analyse croisée sur des projets « complexes ».	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitrage sur l'avancée de la feuille de route et sur des projets • Validation et présentation du rapport annuel au CESER, en plénière et la CTAP • Organisation d'un temps fort type forum participatif annuel (1 par site anciennes Régions)
Pilotage global opérationnel	Comité de pilotage opérationnel : Chef de projet, DGS, DGA, IGS, DTPM et membres du comité de coordination	3 mois	<ul style="list-style-type: none"> • pilotage la cohérence d'ensemble, • analyse des résultats des actions engagées, la dynamique engendrée par chaque ambition, • priorisation, réorientation et pilotage du dispositif d'évaluation • pilotage de la communication vers les néo-aquitains 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif d'évaluation Néo Terra en s'appuyant sur le dispositif d'évaluation régional (réalisation d'une évaluation ex ante pour aider à la structuration du projet global et élaboration du système de suivi et d'évaluation) • Formalisation du rapport annuel • Organisation de la communication et de la conférence annuelle publique • Préparation des Comités des élus
	Comité de coordination : chef de projet, DGA pôle DEE, référent par Ambition, Coptec interne et DTPM	mois	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche globale entre référents Ambition • Mise en œuvre du dispositif de suivi et de pilotage • Préparation des comités de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage entre référents d'Ambition : avancées des projets, bilans, évaluations • suivi des indicateurs de réalisations, de résultats et d'impacts • Préparation de synthèses pour le comité de pilotage
Pilotage opérationnel par Ambition	Comité technique par Ambition : Référents et les élus, services et partenaires extérieurs concernés	mois	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de la dynamique partenariale et d'actions • Suivi des réalisations des actions et l'atteinte des objectifs par Ambition (Fiches action) • Accompagnement des projets et des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des projets et des indicateurs de pilotage • Partage entre les services Région et partenaires • Remontées des informations auprès du comité de coordination

GLOSSAIRE DES SIGLES

AANA : Agence de l'Alimentation de Nouvelle-Aquitaine

AAP : Appel À Projets

AB : Agriculture Biologique

ACENA : Association des Coordonnateurs des Eple de Nouvelle-Aquitaine

ACTIA : Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agro-alimentaire

ACV : Analyse du Cycle de Vie

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADS : Aménagement Durable des Stations

AFSB : Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

AOP : Appellation d'Origine Protégée

AOT : Autorité Organisatrice de Transport

APU : Appel à Projet Unique

AquaREA : Aquaculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine

AR : Aller-Retour

AREC : Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat

ARS : Agence Régionale de Santé

BEA : Bien-Etre Animal

BioGNV : équivalent renouvelable du GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CATIE : Centre Aquitain des Technologies de l'Information et Électroniques

CCIR : Chambre de Commerce et d'Industrie de Région

CCSTI : Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle

CEA : Commissariat à l'Energie Atomique

CEE : Certificat d'Economies d'Energie

CERC : Cellule Économique Régionale de la Construction

CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

CIRENA : Citoyens en Réseau pour des Enr en Nouvelle -Aquitaine

CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CoFoR : Centre de Formation au Rétablissement

CPER : Contrat de Plan État-Région

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

CPREF : Commission Paritaire Régionale Emploi et Formation

CRIT : Comité Régional Installation Transmission

CRMA : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

CSTI : Culture Scientifique, Technique et Industrielle

DEPHY : Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en pHYtosanitaire

GLOSSAIRE DES SIGLES (suite)

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DSP : Délégation de Service Public

ECSI : Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale

EDVM : Enquête Déplacements Villes Moyennes

EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EMD : Enquête Ménages Déplacements

ENR : ENergies Renouvelables

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

ESS : Economie Sociale et Solidaire

ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire

FCBA (institut) : Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement

FDES : Fiche de Données Environnementales et Sanitaires

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FFB : Fédération Française du Bâtiment

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental

GNV : Gaz Naturel pour Véhicules

HVE : Haute Valeur Environnementale

IGP : Indication Géographique Protégée

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INRIA : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISV : Institut des Sciences de la Vigne et du Vin

ITE : Installation terminale embranchée

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LIT : Laboratoire d'Innovation Territoriale

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

NODU : NOmbre de Doses Unités

NOTRe : Nouvelle Organisation du Territoire de la République

OAD : Outils d'Aide à la Décision

OCAPIAT : Opérateur de Compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

OPCO : OPérateur de COmpétences

ORACLE : Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement cLimatiquE

PAC : Politique Agricole Commune

GLOSSAIRE DES SIGLES (suite)

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PAT : Projets Alimentaires Territoriaux

PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PME : Petites et Moyennes Entreprises

POCTEFA : Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre

PPR : Plan de Préventions des Risques

PPRL : Plan de Préventions des Risques Littoraux

PPRN : Plan de Préventions des Risques Naturels

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

REN : Référentiel Environnemental du Numérique

RERM : Réseau Express Régional Métropolitain

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIM : Système d'Information Multimodal

SIQO : Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine

SPASER : Schéma régional de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

SRDTL : Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs

SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

STG : Spécialité Traditionnelle Garantie

TEE : Transition Énergétique et Écologique

TEPOS : Territoire à Énergie POSitive

TER : Transport Express Régional

TPE : Très Petite Entreprise

VAE : Vélo à Assistance Électrique